



**Nations Unies**

**Contributions volontaires  
gérées par le Haut-Commissariat  
des Nations Unies pour les réfugiés**

**États financiers vérifiés**

**de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et**

**Rapport du Comité  
des commissaires aux comptes**

**Assemblée générale**

**Documents officiels**

**Soixante-deuxième session**

**Supplément n° 5E (A/62/5/Add.5)**

**Assemblée générale**  
Documents officiels  
Soixante-deuxième session  
Supplément n° 5E (A/62/5/Add.5)

**Contributions volontaires  
gérés par le Haut-Commissaire  
des Nations Unies pour les réfugiés**

**États financiers vérifiés**

**de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et**

**Rapport du Comité  
des commissaires aux comptes**



Nations Unies • New York, 2007



*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi . . . . .	v
I. Points marquants de la situation financière pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 . . . . .	1
A. Introduction . . . . .	1
B. Aperçu général . . . . .	1
C. Fonds pour le programme annuel . . . . .	4
D. Fonds pour les programmes supplémentaires . . . . .	6
E. Budget unifié (compte non tenu du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et du Programme des administrateurs auxiliaires) . . . . .	7
F. Ensemble des fonds . . . . .	7
G. Autres postes notables . . . . .	9
II. Rapport du Comité des commissaires aux comptes . . . . .	11
Résumé . . . . .	11
A. Introduction . . . . .	14
1. Recommandations antérieures n'ayant pas été intégralement mises en œuvre . . . . .	15
2. Principales recommandations . . . . .	15
B. Demandes spéciales formulées par l'Assemblée générale et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires . . . . .	17
C. Constatations et recommandations détaillées . . . . .	18
1. Situation financière . . . . .	18
2. Gestion de trésorerie . . . . .	22
3. Comptes bancaires et solde de trésorerie . . . . .	24
4. Dépenses des partenaires opérationnels . . . . .	26
5. Engagements non réglés . . . . .	30
6. Biens durables . . . . .	30
7. Inscription des pertes de numéraire au compte de profits et pertes . . . . .	33
8. Placements . . . . .	34
9. Bureau exécutif du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés . . . . .	34

10. Service d'urgence et de sécurité .....	36
11. Estimations relatives au nombre de réfugiés .....	41
12. Audit interne .....	42
13. Règles de déontologie .....	43
14. Fraude et présomption de fraude .....	44
D. Remerciements .....	45
Annexe	
État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité dans son rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005 .....	46
III. Opinion des commissaires aux comptes .....	47
IV. Exposé des responsabilités du Haut-Commissaire et approbation des états financiers .....	49
V. États financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2006 .....	50
État I. État des recettes et dépenses de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et de la variation des réserves et des soldes des fonds .....	50
État II. Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2006 .....	51
État III. État des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2006 .....	52
Tableau 1. État au 31 décembre 2006 des contributions à l'ensemble des fonds – contributions par programme .....	53
Tableau 2. État au 31 décembre 2006 des contributions non acquittées afférentes à des exercices antérieurs .....	68
Tableau 3. Programme annuel : crédits ouverts et dépenses pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 .....	72
Tableau 4. Programmes supplémentaires (y compris fonds d'affectation spéciale) : fonds disponibles pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 .....	77
Tableau 5. État au 31 décembre 2006 des engagements, au titre de projets, réglés ou non réglés, afférents à des exercices antérieurs .....	79
Annexe à l'état I. État détaillé des recettes et des dépenses par fonds, région, pays ou territoire pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 .....	85
Annexe à l'état II. État détaillé au 31 décembre 2006 de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds, par fonds, région EXCOM, pays ou territoire .....	100
Appendice	
Dons en nature reçus par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en 2006 (hors budget) .....	111
Exposé des objectifs et des activités du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés .....	112
Notes afférentes aux états financiers .....	113

---

## Lettres d'envoi

15 août 2007

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joints les états financiers relatifs aux contributions volontaires gérées par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Le Premier président de la Cour des comptes de la France,  
Président du Comité des commissaires aux comptes  
de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Philippe **Séguin**

Le Président de l'Assemblée générale  
des Nations Unies  
New York

---

2 mars 2007

Conformément aux règles de gestion financière applicables aux contributions volontaires gérées par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, nous avons l'honneur de vous transmettre les comptes de l'année 2006, certifiés exacts et approuvés, conformément à l'article 11.4 desdites règles.

Pour autant que nous puissions le savoir et en juger, nous étant dûment informés auprès des autres fonctionnaires du Haut-Commissariat intéressés, nous sommes en mesure de confirmer, dans le cadre de notre vérification des états financiers du HCR pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, les indications ci-après.

1. Nous nous devons d'établir des états financiers qui retracent fidèlement les activités de l'organisation et de vous communiquer des informations exactes. Toutes les pièces comptables nécessaires ont été mises à votre disposition aux fins de vérification et toutes les opérations se rapportant à l'exercice considéré ont été dûment consignées et comptabilisées. Tous les autres documents et informations connexes vous ont été communiqués.

2. Les états financiers ont été établis conformément :

- a) Aux normes comptables du système des Nations Unies;
- b) Au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies;
- c) Aux règles de gestion financière établies par le Haut-Commissaire en consultation avec le Comité exécutif;
- d) Aux principes comptables de l'organisation, tels qu'ils sont récapitulés dans la note 2 afférente aux états financiers, et qui ont été appliqués de la même façon que pour les exercices antérieurs.

3. Les biens durables mentionnés dans la note 15 afférente aux états financiers étaient la propriété de l'organisation, n'étant grevés d'aucune charge. Le coût de ces biens au 31 décembre 2006, tel qu'indiqué dans ladite note, correspond à leur juste valeur à cette date.

4. Les disponibilités et les soldes interinstitutions comptabilisés représentent effectivement, à notre avis, les montants indiqués au 31 décembre 2006.

5. Toutes les sommes significatives à recevoir ont été incluses dans les états financiers et représentent des créances valables auprès de débiteurs, mis à part des montants jugés irrécouvrables auprès de partenaires opérationnels, comptabilisés dans la provision pour créances douteuses. Nous comptons recouvrer toutes les sommes significatives qui étaient à recevoir au 31 décembre 2006.

6. Toutes les sommes à payer qui étaient connues ont été incluses dans les comptes.

Le Président du Comité des commissaires aux comptes  
Organisation des Nations Unies  
New York

---

7. Les engagements non réglés comptabilisés représentent des engagements valables de l'organisation, déterminés conformément aux règles de gestion financière.

8. Tous les éléments de passif significatifs, résultant d'une obligation juridique ou risquant de se matérialiser, ont été dûment indiqués dans les états financiers.

9. Sauf indication contraire dans les états financiers, les éléments ci-après n'ont pas eu d'effets significatifs sur la situation financière de l'organisation :

- a) Les charges ou recettes se rapportant à des exercices antérieurs; et
- b) Des modifications quelconques des conventions comptables.

10. Toutes les dépenses comptabilisées pour la période considérée ont été engagées conformément aux règles financières de l'organisation et aux éventuelles instructions du donateur.

11. Tous les engagements imputés sur les ressources d'exercices à venir ont été inscrits dans les états financiers, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.

12. Nous confirmons également que toutes les pertes de numéraire ou d'effets à recevoir, tous les versements à titre gracieux et tous les cas de fraude ou présomption de fraude, où qu'ils se soient produits, ont été signalés au Comité des commissaires aux comptes.

13. Tous les éléments nécessaires pour que les états financiers donnent une image fidèle des résultats des opérations de l'exercice ont été dûment indiqués.

14. Depuis la date d'établissement de l'état de l'actif et du passif, il n'est survenu aucun événement qui aurait pu obliger à réviser les chiffres figurant dans les états financiers ou dans une note y afférente.

Le Contrôleur et Directeur  
Division de la gestion financière et administrative  
(*Signé*) Colin G. **Mitchell**

Le Haut-Commissaire des Nations Unies  
pour les réfugiés  
(*Signé*) António **Guterres**



## Chapitre premier

### Points marquants de la situation financière pour l'exercice clos le 31 décembre 2006

#### A. Introduction

1. Les présents points marquants complètent les comptes du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour l'exercice clos le 31 décembre 2006. On y trouvera un aperçu des résultats globaux et une analyse des états financiers par fonds, faisant ressortir les tendances et les changements significatifs.

2. Les points marquants de la situation financière, les états financiers vérifiés et le rapport du Comité des commissaires aux comptes, accompagnés du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, seront présentés à l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session.

#### B. Aperçu général

3. En 2006, l'écart entre le total des fonds disponibles<sup>1</sup> au titre du Fonds pour le programme annuel et le budget approuvé par le Comité exécutif se chiffrait à 183,2 millions de dollars, contre 102,2 millions de dollars en 2005 et 28,9 millions de dollars en 2004. Le taux de financement du budget du programme annuel en 2006 était de 84 %, contre 90 % en 2005 et 97 % en 2004.

4. Eu égard aux préoccupations causées par la situation financière, le montant du budget approuvé par le Comité exécutif pour 2006 a été réduit en début d'exercice. Une réduction de 20 % a été imposée sur tous les budgets des programmes (y compris la catégorie II de la réserve opérationnelle) ainsi que sur les budgets relatifs aux dépenses administratives autres que de personnel. Par la suite, la catégorie I de la réserve opérationnelle a été réduite de 20 millions de dollars. Des réductions budgétaires supplémentaires de 20 millions de dollars, dont la moitié se rapportait au Siège, ont été recensées durant le deuxième trimestre de 2006. La figure I permet de comparer les montants totaux du budget, des fonds disponibles et des dépenses au titre du Fonds pour le programme annuel sur les cinq dernières années.

5. Grâce à une gestion financière rigoureuse et prudente, le siège du HCR, de même que les bureaux extérieurs ont été davantage attentifs aux considérations de coût. De ce fait, une situation nettement plus favorable a été enregistrée en 2006 par rapport à la situation à la fin de 2005. Le montant de 58,8 millions de dollars a été reporté sur le budget du programme annuel pour 2007 et, sur ce montant, 28,8 millions de dollars représentent des fonds dont l'utilisation est restreinte du fait que les donateurs les ont affectés à des fins déterminées.

6. Les montants disponibles au titre du budget des programmes supplémentaires en 2006 se chiffraient à 251,4 millions de dollars, contre 317,2 millions de dollars

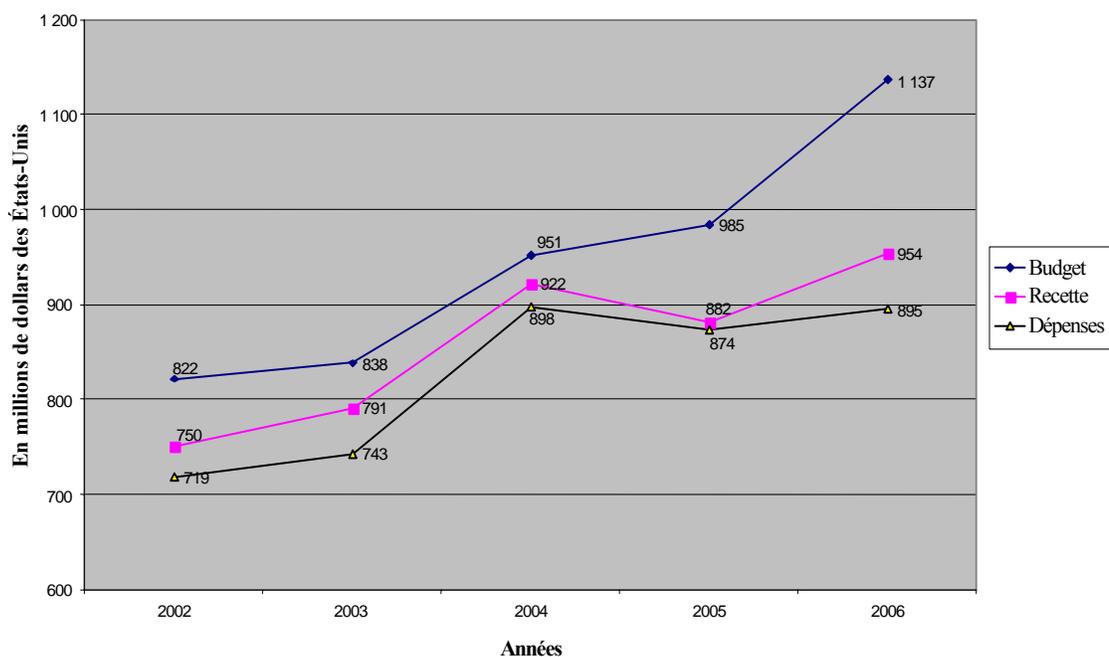
---

<sup>1</sup> Le montant total des soldes disponibles regroupe les contributions volontaires, les intérêts créditeurs et recettes accessoires, les ajustements de change, les virements entre fonds et ajustements divers et les soldes en début d'exercice.

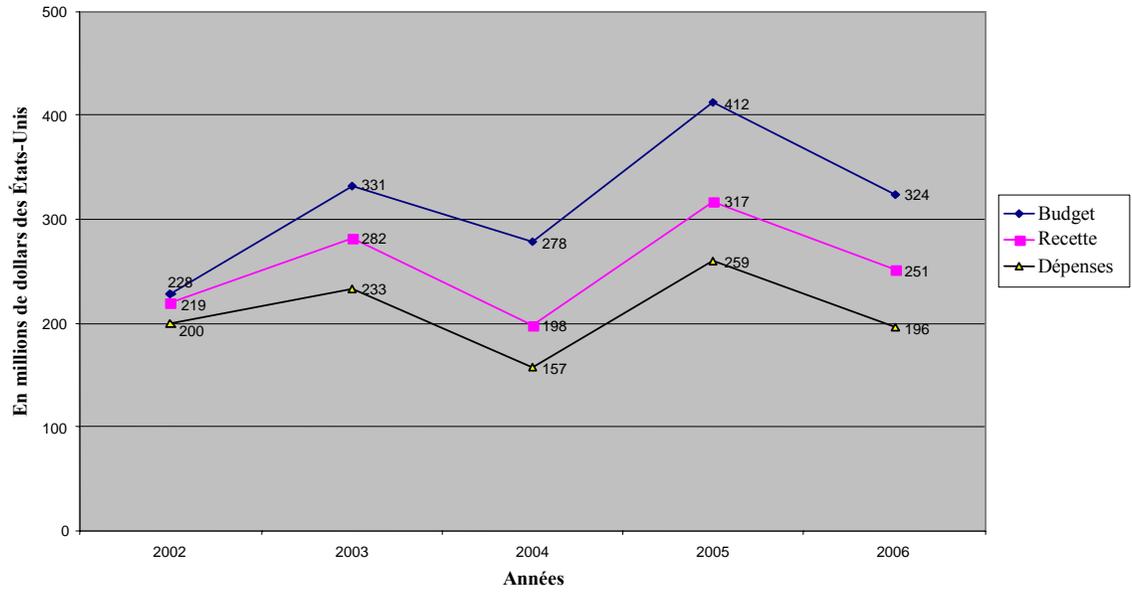
en 2005, ce qui représente un taux de financement de 77,5 % en 2006 et de 77 % en 2005. La figure II permet de comparer les montants totaux du budget, des fonds disponibles et des dépenses au titre du Fonds pour les programmes supplémentaires sur les cinq dernières années.

7. Le montant total des fonds disponibles au titre du budget du programme annuel et du budget des programmes supplémentaires en 2006 dépassait de 114,2 millions de dollars le montant total des dépenses, contre des excédents correspondants de 66,4 millions de dollars en 2005 et de 64,9 millions de dollars en 2004. Au cours des cinq dernières années, l'excédent du total des fonds disponibles par rapport au total des dépenses se situait entre 49,5 millions de dollars et 114,2 millions de dollars. La figure III permet de comparer les montants totaux du budget, des fonds disponibles et des dépenses au titre du Fonds pour les programmes supplémentaires sur les cinq dernières années.

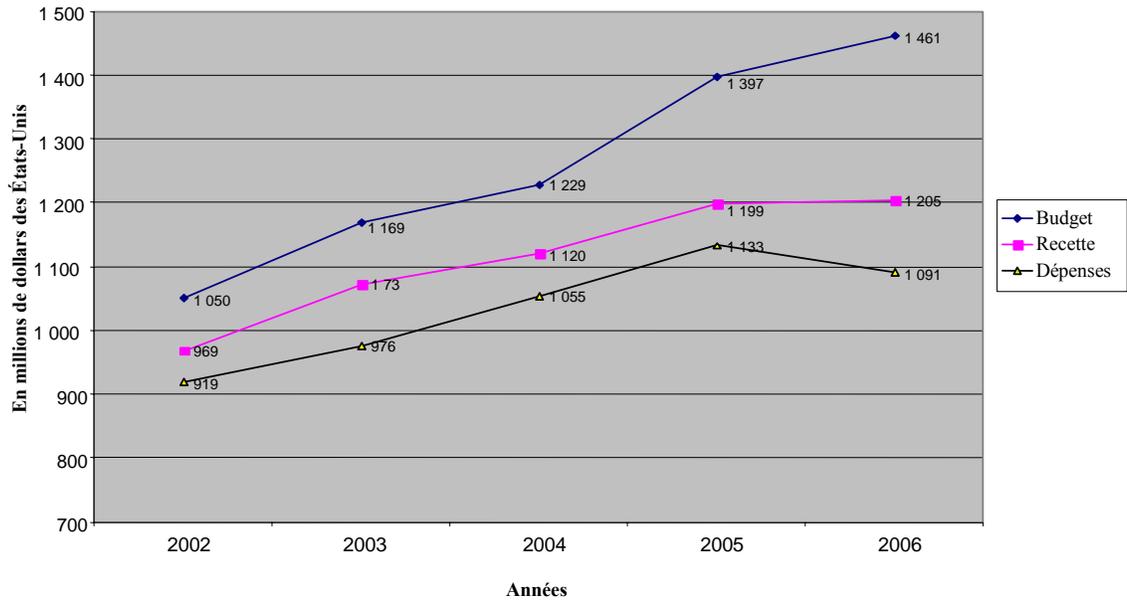
Figure I  
Chiffres comparatifs du Fonds pour le programme annuel



**Figure II**  
**Chiffres comparatifs du Fonds pour les programmes supplémentaires**



**Figure III**  
**Regroupement des chiffres se rapportant au Fonds pour le programme annuel et au Fonds pour les programmes supplémentaires**



## C. Fonds pour le programme annuel

### Contributions volontaires

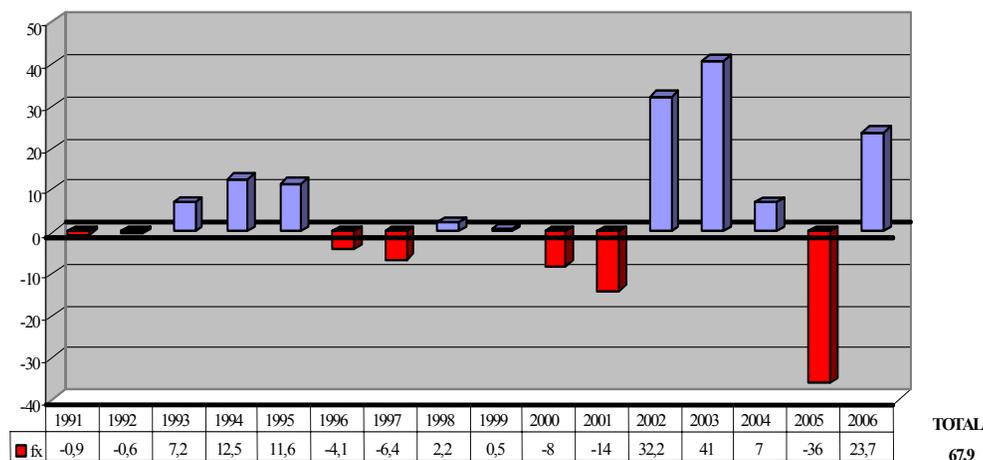
8. En 2006, les contributions volontaires reçues par le HCR se sont élevées à 897,1 millions de dollars. Ce montant représentait 78,9 % du budget du programme annuel, y compris la catégorie II de la réserve opérationnelle. En 2005 et 2004, les contributions volontaires au titre du budget du programme annuel s'étaient élevées à 837,8 millions de dollars (85 %) et 821,7 millions de dollars (86,4 %), respectivement. Les contributions volontaires au titre du budget du programme annuel représentent donc une augmentation de 59,3 millions de dollars, soit 7,1 %, par rapport à 2005. Toutefois, le budget du programme annuel ayant été porté de 985,1 millions de dollars en 2005 à 1 136 800 000 dollars en 2006, les contributions volontaires ont diminué en pourcentage du budget.

9. Des recettes supplémentaires provenant de sources diverses – ajustements de change, intérêts créditeurs, virements entre fonds et ajustements divers – ont été réalisés.

### Recettes accessoires : ajustements de change

10. La figure IV ci-dessous permet de se faire une idée de l'évolution globale des gains et pertes de change enregistrés par le Haut-Commissariat. Les fluctuations de change sont apparemment volatiles d'une année à l'autre, mais en fait, leur incidence à long terme sur les recettes et dépenses du Haut-Commissariat a été neutre.

Figure IV  
Évolution globale des gains et pertes de change



11. En 2006, les ajustements de change se sont traduits par un gain net de 23,7 millions de dollars, contre une perte nette de 36 millions de dollars en 2005 et un gain net de 6,9 millions de dollars en 2004. Le gain net de 23,7 millions de dollars enregistré en 2006 se décompose comme suit : un gain net réalisé de 12,2 millions de dollars provenant des contributions, un gain net non réalisé de

5 millions de dollars provenant de la réévaluation des liquidités, des contributions à recevoir, des comptes débiteurs et des comptes créditeurs au cours et à la fin de l'exercice, et un gain réalisé de 6,5 millions de dollars sur les opérations effectuées en cours d'année sur la base des taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de l'opération.

12. Le gain de change important enregistré en 2006 par rapport à 2005 est principalement dû à la dépréciation du dollar des États-Unis. À l'exception du yen japonais, les principales devises se sont toutes appréciées vis-à-vis du dollar des États-Unis en 2006. Le tableau 1 ci-après donne un aperçu de l'évolution des principales devises par rapport au dollar des États-Unis en 2006.

Tableau 1  
**Évolution des principales devises par rapport  
au dollar des États-Unis en 2006**

Monnaie	Unités monétaires pour 1 dollar des États-Unis		
	31 décembre 2006	31 décembre 2005	Pourcentage de variation
Dollar australien	1,27	1,37	7,3
Dollar canadien	1,16	1,17	0,9
Couronne danoise	5,67	6,30	10,0
Yen japonais	118,00	117,00	-0,9
Couronne norvégienne	6,27	6,77	7,4
Couronne suédoise	6,87	7,96	13,7
Franc suisse	1,22	1,31	6,9
Livre du Royaume-Uni	0,511	0,581	12,0
Zone euro	0,76	0,845	10,1

13. En 2006, 48 % environ des contributions volontaires reçues par le Haut-Commissariat étaient libellées en dollars des États-Unis, 26 % l'étaient en euros, 6 % en couronnes suédoises, 5 % en couronnes norvégiennes, 4 % en couronnes danoises, 5 % en livres sterling et les 6 % restants en d'autres devises. Consciente de l'instabilité du marché monétaire et des risques importants que des variations imprévues des taux de change peuvent comporter pour les opérations, l'administration continuera de suivre de près et d'atténuer dans toute la mesure possible les risques liés à l'instabilité du taux de change.

#### **Recettes diverses : intérêts créditeurs**

14. L'organisation perçoit des intérêts créditeurs notamment sur les soldes des dépôts à vue et à terme qu'elle maintient tout au long de l'année. En 2006, les intérêts créditeurs s'élevaient à 4,2 millions de dollars, contre 2,3 millions de dollars en 2005, ce qui représente une augmentation de 1,9 million de dollars. Cette situation reflète l'accroissement notable des taux d'intérêt à court terme.

#### **Dépenses**

15. En 2006, les dépenses imputées au Fonds pour le programme annuel s'élevaient à 894,8 millions de dollars, contre 874,4 millions de dollars en 2005, ce

qui représentait une augmentation de 20,4 millions de dollars (2,3 %). Les dépenses imputées au Fonds pour le programme annuel en 2006 représentaient 79 % du budget du programme annuel.

#### **Réserves et soldes des fonds**

16. Les réserves et les soldes des fonds au titre du Fonds pour le programme annuel en 2006 s'élevaient à 58,8 millions de dollars. Ce montant se décompose comme suit : 30 millions de dollars représentant les fonds non intégralement affectés, et 28,8 millions de dollars représentant les fonds intégralement affectés, dont 10,9 millions de dollars imputés sur la catégorie II de la réserve opérationnelle (ultérieurement dénommée « activités nouvelles ou supplémentaires découlant du mandat du Haut-Commissariat »).

#### **Soldes de trésorerie**

17. À la fin de 2006, le montant total des liquidités au titre du Fonds pour le programme annuel se chiffrait à 89,8 millions de dollars, contre 6,6 millions de dollars en 2005, ce qui dénotait une augmentation notable des liquidités du Fonds.

### **D. Fonds pour les programmes supplémentaires**

#### **Contributions volontaires**

18. En 2006, le budget alloué aux programmes supplémentaires représentait 324,3 millions de dollars. Les contributions volontaires reçues à ce titre s'élevaient à 203,5 millions de dollars (62,7 % du budget). En 2005, le budget alloué aux programmes supplémentaires s'était élevé à 412,2 millions de dollars, dont 287,5 millions de dollars étaient constitués par des contributions volontaires, ce qui correspondait à un taux de financement budgétaire de 69,7 %.

19. On recensait 18 programmes supplémentaires en 2006, contre 8 en 2005. Alors que le nombre des programmes était en augmentation, on a enregistré une diminution du budget total de tous les programmes supplémentaires au cours de l'année. Ce phénomène explique en partie la diminution du taux de financement des programmes supplémentaires pour 2006. Les principaux programmes supplémentaires pour 2006 étaient les suivants : le rapatriement et la réintégration des réfugiés soudanais; l'opération en Iraq; le rapatriement et la réintégration des réfugiés congolais; l'opération menée pour faire face à la situation provoquée par le tremblement de terre et le tsunami de l'océan Indien; le tremblement de terre en Asie du Sud; et la protection et l'assistance octroyées aux réfugiés et aux personnes déplacées dans la région du Darfour.

#### **Réserves et soldes des fonds**

20. Les réserves et les soldes des fonds au titre du Fonds pour les programmes supplémentaires s'élevaient à 55,4 millions de dollars pour 2006, contre 58,7 millions de dollars en 2005.

**Soldes de trésorerie**

21. À la fin de 2006, le montant total des liquidités disponibles au titre du Fonds pour les programmes supplémentaires s'élevait à 55,5 millions de dollars, contre 57,7 millions de dollars en 2005.

**E. Budget unifié (compte non tenu du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et du Programme des administrateurs auxiliaires)**

22. En 2006, le montant total des dépenses engagées au titre des activités programmées au budget unifié (compte non tenu du budget ordinaire de l'ONU et du Programme des administrateurs auxiliaires) se chiffrait à 1 059 400 000 dollars, contre 1 094 400 000 dollars en 2005, ce qui représentait une diminution de 35 millions de dollars (3,2 %). Le total des dépenses au titre du Fonds pour le programme annuel et du Fonds pour les programmes supplémentaires représentait 90 % du montant total des fonds disponibles en 2006.

**Structure des coûts du budget unifié**

23. La structure des coûts du budget unifié (parts relatives de la gestion et de l'administration, de l'appui aux programmes et du programme) est demeurée stable sur les cinq dernières années, comme l'illustre le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2

**Structure des coûts du budget unifié (hors dépenses imputées sur le budget ordinaire de l'ONU)**

(En pourcentage)

	2002	2003	2004	2005	2006
Gestion et administration	4	5	5	4	5
Appui aux programmes	22	23	24	24	24
Programme	74	72	71	72	71

**Dépenses des partenaires opérationnels**

24. En 2006, le Haut-Commissariat a déboursé par l'intermédiaire des partenaires opérationnels un total de 315,3 millions de dollars, soit 30 % des dépenses programmées. À titre de comparaison, le montant correspondant en 2005 était de 324 millions de dollars (30 %) et, en 2004, de 329 millions de dollars (32 %).

**F. Ensemble des fonds****Contributions volontaires**

25. En 2006, en regard d'un budget total révisé de 1 471 100 000 dollars, les contributions volontaires se sont élevées à 1 110 900 000 dollars, contre 1 134 900 000 dollars en 2005, soit une diminution de 24 millions de dollars (2,1 %).

**Dépenses**

26. En 2006, le montant total des dépenses se chiffrait à 1 104 100 000 dollars contre 1 144 700 000 dollars en 2005, ce qui représentait une diminution de 40,6 millions de dollars (3,5 %). Le total des dépenses représentait 85 % du montant total des fonds disponibles en 2006.

**Réserves et soldes des fonds**

27. Au total, les réserves et les soldes des fonds du HCR pour 2006 se chiffraient à 195,2 millions de dollars, se décomposant comme suit : 50 millions de dollars au titre du Fonds de roulement et de garantie, 58,8 millions de dollars au titre du Fonds pour le programme annuel, 55,4 millions de dollars au titre du Programme des administrateurs auxiliaires et 24,2 millions de dollars pour le régime d'assurance maladie.

28. En 2005, les réserves et les soldes des fonds représentaient un montant total de 133,3 millions de dollars, à savoir 37,8 millions de dollars au titre du Fonds de roulement et de garantie, 7,8 millions de dollars au titre du Fonds pour le programme annuel (intégralement affectés, dont un montant de 12,2 millions de dollars emprunté au Fonds de roulement et de garantie), 58,7 millions de dollars au titre du Fonds pour les programmes supplémentaires, 7,4 millions de dollars au titre du Programme des administrateurs auxiliaires et 20,9 millions de dollars pour le régime d'assurance maladie.

29. L'augmentation du montant des réserves et des soldes des fonds, qui avait été porté à 195,2 millions de dollars à la fin de 2006, contre 133,3 millions de dollars à la fin de 2005, est principalement imputable aux éléments ci-après : une augmentation de 51 millions de dollars des réserves et des soldes des fonds au titre du programme annuel; une augmentation de 3,2 millions de dollars au titre du régime d'assurance maladie; un gain net de change de 23,7 millions de dollars; et le remboursement du prêt de 12,2 millions de dollars, ce qui a permis de ramener à 50 millions de dollars le montant du Fonds de roulement et de garantie. Les réserves et les soldes des fonds disponibles au titre des activités programmées s'élevaient à 164,2 millions de dollars (Fonds de roulement et de garantie, Fonds pour le programme annuel et Fonds pour les programmes supplémentaires).

**Soldes de trésorerie**

30. À la fin de 2006, le montant total des liquidités, qui s'élevait à 133,3 millions de dollars en 2005, a été porté à 225,3 millions de dollars, contre 147,1 millions de dollars en 2004.

**Passif non provisionné**

31. En 2006, les dépenses prévues au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, des congés annuels accumulés et des prestations de fin de service se chiffraient à 447 millions de dollars, contre 417 millions de dollars en 2005 et 336 millions de dollars en 2004. Ce passif en augmentation n'est pas provisionné. Afin de déterminer des formules de financement possibles, le HCR attend de connaître les résultats de la proposition présentée par le Secrétariat de l'ONU à l'Assemblée générale le 7 février 2007 (voir A/61/730), concernant les mesures de provisionnement qui pourraient être prises progressivement. Il continue de tenir des consultations avec le Secrétariat de l'ONU ainsi qu'avec d'autres

organismes des Nations Unies ayant un passif non provisionné, en vue d'élaborer une approche globale qui tienne compte de la situation particulière des organismes financés au moyen de contributions volontaires tels que le Haut-Commissariat<sup>2</sup>.

### **Engagements non réglés**

32. Le pourcentage d'engagements non réglés par rapport au total des activités programmées a enregistré une légère augmentation en 2006. À la fin de 2006, les engagements non réglés se chiffraient à 84,1 millions de dollars, soit 8 % du total des activités programmées, contre 81,5 millions de dollars (7,2 %) en 2005 et 91,5 millions de dollars (8,7 %) en 2004.

### **Annulation d'engagements afférents à des exercices antérieurs**

33. Le montant des engagements afférents à des exercices antérieurs qui ont été annulés en 2006 s'est élevé à 14,8 millions de dollars, ce qui représente 18 % des engagements non réglés à la fin de 2005. Les chiffres comparables pour les exercices antérieurs étaient de 15,1 millions de dollars (18,5 %) en 2005 et 17,5 millions de dollars (20 %) en 2004. L'administration continue de suivre de près l'évolution des montants comptabilisés en tant qu'engagements non réglés.

### **Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires**

34. En 2006, le HCR n'a pas contracté d'emprunts auprès du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires; toutefois, il a reçu des contributions, sous forme de dons au Fonds central, dont le montant se chiffrait à 25,2 millions de dollars en 2006.

## **G. Autres postes notables**

### **Contributions à recevoir**

35. Le recouvrement des contributions non acquittées s'est notablement amélioré, comme il ressort de la diminution constante de ces contributions, dont le montant a été ramené à 66,6 millions de dollars en 2006, alors qu'il était de 79,8 millions de dollars en 2005 et de 84,2 millions de dollars en 2004. Cette réduction importante peut être attribuée au suivi plus rigoureux des contributions non acquittées et au fait que les donateurs ont fait preuve d'une plus grande ponctualité dans le paiement des contributions qu'ils avaient annoncées.

### **Structures et principes de la gouvernance et de la responsabilisation**

36. Conformément aux résolutions 57/278 A et 59/264 A de l'Assemblée générale, dans lesquelles l'Assemblée priait le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des fonds et programmes des Nations Unies d'examiner les structures et principes de la gouvernance et de la responsabilisation dans l'ensemble des organismes du

<sup>2</sup> Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné la proposition susmentionnée durant la soixante et unième session de l'Assemblée générale (voir A/61/791) et a recommandé que l'Assemblée autorise la constitution d'un compte spécial distinct au titre du régime d'assurance maladie après la cessation de service. Le Comité consultatif a également encouragé le Secrétaire général à élaborer plus avant sa stratégie de placements à long terme dans le cadre du régime de l'assurance maladie après la cessation de service.

système des Nations Unies, le Haut-Commissariat a continué de revoir les modalités de son organisation. Afin de contribuer à une véritable responsabilisation dans l'exécution des tâches, le Cadre financier de contrôle interne du Haut-Commissariat a été mis en place en mai 2006. Ce cadre définit la manière dont le HCR délègue son autorité financière et s'assure que le décaissement des fonds soit effectivement contrôlé. Les fonctions qui touchent aux dépenses sont redéfinies, regroupées et réparties à la lumière des besoins opérationnels du HCR. Ce cadre permet également d'optimiser l'utilisation des mécanismes informatisés d'ordonnancement des tâches et des contrôles effectués au niveau du système.

37. En outre, le Bureau du contrôleur a publié la brochure intitulée « HNHCR financial empowerment and accountability framework » (Cadre financier d'autonomisation et de responsabilisation du Haut-Commissariat en août 2006). Cette brochure constitue une mise à jour du « Cadre financier de contrôle interne » publié en novembre 1997 et prend en compte l'évolution de l'environnement, l'enseignement tiré de l'expérience et l'impact de la mise en application progressive du nouveau système de progiciel de gestion intégré depuis 2004.

## Chapitre II

### Rapport du Comité des commissaires aux comptes

#### *Résumé*

Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006. Le Comité a également contrôlé la gestion des opérations du HCR au siège à Genève et dans les bureaux extérieurs au Kenya (pour la Somalie) et en Ouganda. Le Comité a émis une opinion non assortie de réserves en ce qui concernait les états financiers du HCR pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, mais il a fait part des préoccupations que lui inspiraient les délais dans lesquels étaient établis les attestations de vérification, leur suivi et les répercussions qu'avait cet état de choses sur la situation financière du HCR s'agissant des dépenses engagées par les partenaires opérationnels, les lacunes relevées dans la gestion des biens et l'incidence de cette situation sur la valeur des biens durables dont il était fait état dans la note 15 afférente aux états financiers ainsi que les irrégularités que dénotait la comptabilisation de certaines des dépenses engagées en 2007 en tant qu'engagements non réglés au 31 décembre 2006.

#### **Mise en œuvre des recommandations antérieures**

Le Comité a examiné les mesures prises par le HCR pour mettre en œuvre les 64 recommandations formulées dans son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2005. Sur ces 64 recommandations, 5 avaient été mises en œuvre (8 %), tandis que 57 étaient en cours d'application (89 %) et 2 n'avaient pas été mises en œuvre (3 %), comme l'illustre l'annexe au présent rapport.

#### **Coordination entre les organes de contrôle**

Le Comité coordonne ses activités avec celles des autres organes de contrôle (Bureau des services de contrôle interne, Corps commun d'inspection) pour la planification de ses audits de manière à éviter les doubles emplois. C'est le cas en particulier de l'examen par le Bureau des services de contrôle interne des opérations menées par le HCR sur le terrain, le Comité ayant pris des mesures pour éviter les doubles emplois et les chevauchements d'activités. Le Comité s'est fondé sur les conclusions des audits internes, selon que de besoin, ainsi que sur son propre jugement professionnel.

#### **Situation financière**

Afin de se prémunir contre des déficits de financement, le HCR a réduit ses dépenses administratives. De 2005 à 2006, les dépenses ont diminué de 3 %, tandis que les ressources augmentaient de 4 %. Le HCR a enregistré un excédent des recettes par rapport aux dépenses de 47 millions de dollars en 2006, et les réserves en fin d'exercice s'élevaient à 195 millions de dollars, soit le montant le plus élevé enregistré en fin d'exercice au cours des cinq dernières années. L'amélioration de la situation financière du HCR était principalement imputable tout à la fois à l'application de mesures de contrôle des coûts et à la réalisation de gains de change. Cette amélioration ne sera durable que dans la mesure où le HCR parviendra à tirer parti de ces mesures portant sur le court terme pour opérer un redressement plus permanent.

### **Gestion de trésorerie**

En dépit de la réalisation d'un gain de change de 23,7 millions de dollars au 31 décembre 2006, le HCR continuait d'être exposé à des risques considérables de fluctuation des taux de change. Il lui fallait mettre en place des stratégies de gestion des risques de change, des instruments lui permettant de faire des prévisions de trésorerie ainsi qu'un système plus intégré de gestion de trésorerie. L'instauration d'un tel système devait être achevée d'ici à décembre 2007.

### **Comptes bancaires**

Le HCR n'avait pas tenu de liste précise des comptes bancaires clos en 2006. En ce qui concernait 403 comptes bancaires, 3 comptes n'avaient pas fait l'objet d'un rapprochement, 2 rapprochements n'étaient pas assortis des justificatifs voulus et 2 autres contenaient des entrées non expliquées. Ces lacunes suscitaient des préoccupations quant à l'efficacité de ce dispositif de contrôle essentiel.

### **Dépenses des partenaires opérationnels**

Le HCR a versé à ses partenaires opérationnels des fonds s'élevant à 315,3 millions de dollars en 2006. Au 31 décembre 2006, il avait reçu des justifications dans les rapports de suivi des sous-projets en ce qui concernait 204,9 millions de dollars, soit 65 % des fonds déboursés. Au 22 juin 2007, il avait reçu des rapports de suivi des sous-projets portant sur 296,1 millions de dollars, soit 93,9 % des fonds versés aux partenaires opérationnels, ou 98,4 % des décaissements effectués, exclusion faite des projets dont la durée avait été prolongée.

À la même date, des attestations de vérification n'avaient été reçues qu'en ce qui concernait 3 % des dépenses d'un montant de 276,2 millions de dollars engagées en 2006 par les partenaires opérationnels, les attestations n'étant pas dues avant le 31 juillet 2007; par ailleurs, des attestations de vérification avaient été reçues en ce qui concernait 241,3 millions de dollars des dépenses engagées en 2004 et 234,6 millions de dollars des dépenses engagées en 2005, ce qui représentait dans chaque cas 76 % du montant au titre duquel des attestations devaient être présentées pour l'exercice considéré. Les attestations de vérification reçues faisaient l'objet d'opinions assorties de réserves en ce qui concernait 7,9 % et 5,3 % des dépenses engagées en 2004 et en 2005 pour lesquelles des attestations de vérification devaient être établies, respectivement. Les effets de ces opinions assorties de réserves sur la situation financière du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés variaient selon la nature exacte des constatations sur lesquelles se fondait l'opinion considérée.

### **Bureau exécutif**

La procédure appliquée pour le recrutement du Haut-Commissaire adjoint et des hauts-commissaires assistants ne faisait pas l'objet de règles écrites. On risquait de ce fait qu'à l'avenir, le recrutement à ces postes ne soit pas conforme à l'article 4.3 du Statut du personnel relatif au recrutement du personnel par la procédure de mise en concurrence. L'évaluation et la notation de ces fonctionnaires n'étaient pas conformes à la disposition 101.3 c) du Règlement du personnel.

### **Service d'urgence et de sécurité**

La situation du personnel du Service d'urgence et de sécurité était marquée par un faible taux de fidélisation du personnel et un taux élevé de vacance de postes. Les mesures prises par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour faire face aux situations d'urgence étaient de plus en plus tributaires des arrangements prévisionnels externes conclus avec des partenaires extérieurs, qui représentaient 46 % du personnel déployé dans le cadre des opérations d'urgence durant les 10 premiers mois de 2006. Bien que le HCR ait décidé que les stocks d'urgence devaient permettre de répondre aux besoins de 500 000 réfugiés, le Comité a noté que les stocks effectifs étaient inférieurs d'au moins 25 % à cet objectif.

Le Comité était préoccupé par le fait que 36 % des lieux d'affectation n'étaient pas en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle, dont sept bureaux extérieurs situés dans des zones de sécurité de la phase III.

### **Collecte de données sur les réfugiés**

Le Comité a évalué la cohérence des statistiques concernant les réfugiés en Ouganda et il a constaté que les estimations relatives à la population de réfugiés, à la date du 31 décembre 2006, n'étaient pas fiables.

### **Règles de déontologie**

Dans un bureau de pays, les conjoints de plusieurs fonctionnaires occupaient des postes de responsabilité dans une organisation non gouvernementale qui était un partenaire opérationnel ou travaillaient en tant que consultants du HCR. Les politiques en vigueur autorisaient ce type de situation, en dépit des risques potentiels de conflits d'intérêts, qui pouvaient être contraires aux intérêts du HCR.

**Les principales recommandations faites par le Comité figurent au paragraphe 9 du présent rapport.**

## A. Introduction

1. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers des contributions volontaires gérées par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006, en application de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale en date du 7 décembre 1946. Il a conduit son contrôle conformément à l'article VII et à l'annexe du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux normes communes de vérification adoptées par le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique et qu'aux normes internationales d'audit. Ces normes exigent que les contrôles effectués par le Comité soient examinés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude importante.

2. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les dépenses figurant dans les états financiers pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006 avaient été engagées aux fins approuvées par le Comité exécutif, si les recettes et les dépenses avaient été convenablement classées et comptabilisées, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière, et si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière des contributions volontaires gérées par le Haut-Commissaire pour les réfugiés au 31 décembre 2006 et les résultats des activités de l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies. Les vérificateurs ont notamment effectué un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne et procédé à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure qu'ils ont jugé nécessaire pour formuler une opinion sur les états financiers.

3. Outre la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a procédé à différents examens en application de l'article 7.5 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et de l'article 11.4 des règles de gestion financière applicables aux contributions volontaires gérées par le Haut-Commissaire pour les réfugiés, principalement en ce qui concerne la gestion du Bureau exécutif, du Service d'urgence et de sécurité et les opérations du HCR en Somalie et en Ouganda. Le contrôle a été effectué au siège du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à Genève et dans ses bureaux au Kenya (pour la Somalie) et en Ouganda pour le même exercice. Une équipe de vérification des comptes s'est également rendue dans l'entrepôt de Doubaï.

4. L'Assemblée générale a prié par ailleurs le Comité de suivre l'application des recommandations antérieures et de lui faire rapport à ce sujet. Ces questions sont abordées aux paragraphes 6 à 8 ci-après.

5. Le présent rapport aborde des questions qui, de l'avis du Comité, méritent d'être portées à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations et conclusions du Comité ont fait l'objet d'une discussion avec l'Administration, dont les vues sont présentées autant que nécessaire dans le rapport.

## **1. Recommandations antérieures n'ayant pas été intégralement mises en œuvre**

### **Exercice clos le 31 décembre 2005**

6. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 (voir A/61/5/Add.5), sur un total de 64 recommandations, 5 (8 %) avaient été mises en œuvre en avril 2007, 57 (89 %) étaient en cours d'application et 2 (3 %) n'avaient toujours pas été mises en œuvre. On trouvera un récapitulatif de la suite donnée aux recommandations du Comité dans l'annexe au présent chapitre.

### **Dates des recommandations antérieures**

7. Comme le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires l'en avait prié (voir A/59/736, par. 8, et A/60/387, par. 12 et 20), le Comité des commissaires aux comptes a vérifié de quand dataient celles de ses recommandations qui n'avaient pas encore été intégralement mises en œuvre. L'annexe au présent rapport indique l'exercice durant lequel ces recommandations avaient été initialement formulées.

8. Sur les 57 recommandations n'ayant pas encore été intégralement mises en œuvre, 35 (61 %) remontaient à 2005, une (2 %) à 2004, 20 (35 %) à 2003 et une (2 %) à 2000. Les observations supplémentaires du Comité sur ces recommandations figurent ailleurs dans le présent rapport.

## **2. Principales recommandations**

### **9. Le Comité recommande au HCR :**

a) **De continuer d'appliquer une politique rigoureuse relative aux « fonctionnaires en attente d'affectation », de façon à limiter le coût pour l'Organisation (par. 14);**

b) **D'améliorer la gestion des risques de trésorerie, d'établir des directives en anticipation de sa politique de centralisation de la gestion de trésorerie et d'appliquer une séparation plus rigoureuse des fonctions en ce qui concerne la gestion des comptes bancaires (par. 35);**

c) **De prendre des mesures d'ensemble pour se prémunir contre le risque de change (par. 40);**

d) **D'incorporer dans son système de suivi des contributions un indicateur qui permettrait d'évaluer le laps de temps écoulé entre la date d'échéance et la date de paiement des contributions, et qu'il arrête officiellement dans des accords contractuels les dates auxquelles doivent être acquittées les contributions annoncées (par. 42);**

e) **D'actualiser périodiquement l'état des comptes bancaires (par. 44);**

f) **D'améliorer l'efficacité des communications entre le Département des finances et la Section de la trésorerie en ce qui concerne la clôture des comptes bancaires détenus par les bureaux extérieurs (par. 46);**

g) **De rapprocher intégralement tous les comptes bancaires dans les meilleurs délais (par. 51);**

**h) D'instaurer des contrôles ayant pour objet d'éviter que les comptes de petite caisse ne fassent apparaître des soldes négatifs (par. 54);**

**i) De continuer d'accélérer le rythme de présentation des rapports de suivi d'exécution des sous-projets (par. 57);**

**j) D'augmenter notablement la proportion des attestations de vérification (par. 60);**

**k) De prendre toutes les mesures voulues pour s'assurer que ses partenaires opérationnels présentent les rapports concernant l'utilisation des fonds avant la vérification finale de ses états financiers et de faire part de toute préoccupation pertinente concernant cet usage dans les notes afférentes aux états financiers (par. 62);**

**l) De renforcer le suivi des sous-projets (par. 74);**

**m) De revoir les dispositifs en place afin de s'assurer de la validité de tous les engagements non réglés (par. 78);**

**n) D'achever l'opération de nettoyage des données figurant dans la base de données concernant ses actifs, dont la mise en place remontait à 2005 (par. 82);**

**o) De procéder périodiquement au rapprochement du montant des achats comptabilisés et de ceux qui sont répertoriés dans la base de données (par. 85);**

**p) De poursuivre ses efforts en vue d'effectuer les vérifications physiques annuelles dans les délais voulus (par. 89);**

**q) D'actualiser la base de données répertoriant ses actifs et de faire rapport dans les délais voulus sur les décisions prises par les comités locaux de gestion des actifs (par. 94).**

**r) De réduire le délai qui s'écoule entre la date où les évaluations de la situation des pays sont modifiées et celle où ces modifications sont approuvées (par. 130);**

**s) D'augmenter ses stocks de manière à pouvoir répondre aux besoins de 500 000 réfugiés (par. 134);**

**t) D'améliorer ses estimations démographiques de manière qu'elles soient plus exactes et d'effectuer des vérifications pour s'assurer que ces chiffres sont raisonnables (par. 142);**

**u) En consultation avec le Bureau de la déontologie de l'ONU, de demander au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination de régler les lacunes que présentent actuellement les règles applicables aux conflits d'intérêts (par. 149).**

10. Les autres recommandations du Comité figurent aux paragraphes 65, 67, 71, 87, 92, 96, 98, 101, 106, 108, 110, 115, 120, 122, 126, 132 et 138.

## B. Demandes spéciales formulées par l'Assemblée générale et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

### Fonctionnaires en attente d'affectation

11. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a demandé au Comité de lui communiquer des données à jour sur la situation des fonctionnaires en attente d'affectation (A/60/387, par. 9).

12. De 2003 à 2006, le nombre de fonctionnaires de la catégorie des administrateurs en attente d'affectation a diminué de 13 % (de 187 à 162) mais de 2005 à 2006, il a augmenté de 113, comme le montre le tableau 1.

Tableau 1

### Fonctionnaires en attente d'affectation

Classe	Nombre de fonctionnaires				Écart 2003-2006 (pourcentage)
	2003	2004	2005	2006	
D-1	7	3	5	5	29
P-5	32	24	24	30	6
P-4	75	36	47	67	11
P-3	58	84	33	51	12
P-2	15	3	4	9	40
<b>Total</b>	<b>187</b>	<b>150</b>	<b>113</b>	<b>162</b>	<b>13</b>
Coût moyen annuel estimatif (en millions de dollars É.-U.)	8,6	6,9	5,2	7,8	9

Source : HCR.

13. Sur la base du traitement moyen (traitement moyen brut à la classe P-4, échelon VI), le coût annuel que représentent pour le Haut-Commissariat les fonctionnaires en attente d'affectation a diminué de 9 % durant la période allant de 2003 à 2006. Toutefois, de 2005 à 2006, le coût annuel a augmenté, passant de 5,2 millions de dollars à 7,8 millions de dollars. Une nouvelle directive a été établie en mai 2006 (IOM/FOM/40/2006), ce qui a permis de faciliter le placement des fonctionnaires en attente d'affectation. Le HCR a indiqué que, sur les 162 fonctionnaires en attente d'affectation à la fin de 2006, 88 seulement ne travaillaient effectivement pas, tandis que les autres étaient titulaires de nominations à titre temporaire ou étaient détachés auprès de missions.

14. **Le Comité réitère ses précédentes recommandations (A/58/5/Add.5, chap. II, par. 115 et A/61/5/Add.5, chap. II, par. 23) selon lesquelles le HCR doit continuer d'appliquer une politique rigoureuse relative aux « fonctionnaires en attente d'affectation », de façon à assurer à chaque fonctionnaire une affectation à plein temps afin de limiter le coût pour l'organisation.**

### Normes comptables internationales pour le secteur public

15. Le HCR a créé en octobre 2006 une équipe spéciale chargée d'examiner les Normes comptables internationales pour le secteur public. Des groupes de travail ont été constitués pour chaque grand domaine sur lesquels ces normes comptables avaient une incidence. Le Groupe de travail chargé d'examiner les éléments d'actif a été le premier groupe à être créé et il a tenu un certain nombre de réunions. À la date de la présente vérification, le HCR n'avait pas encore établi un plan de mise en œuvre du projet relatif aux Normes comptables internationales pour le secteur public.

16. Le Comité gardera à l'examen la mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public et fera rapport sur la question à l'Assemblée générale lors du prochain cycle d'établissement des rapports.

## C. Constatations et recommandations détaillées

### 1. Situation financière

17. Aux paragraphes 54 et 56 de son rapport (A/61/350), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulé la recommandation ci-après : « Comme le Comité des commissaires aux comptes, le Comité consultatif se demande si le HCR sera en mesure de maintenir ses dépenses étant donné que, ces six dernières années, les dépenses ont été supérieures aux recettes, et que les réserves et les soldes des fonds n'ont donc pas augmenté d'un exercice sur l'autre [...] Le Comité souligne combien il importe que le financement soit prévisible et souple, que les fonds arrivent tôt, surtout au cours du prochain cycle budgétaire et que la base de financement s'élargisse ».

18. On trouvera dans le tableau 2 des extraits des états financiers des six dernières années. Après avoir augmenté chaque année, les dépenses ont diminué de 40,4 millions de dollars en 2006 (3 %) pour être ramenées à 1 milliard 104 millions de dollars, tandis que les ressources se chiffraient à 1 milliard 151 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 4 %.

Tableau 2

#### État des recettes et des dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds pour la période 2001-2006

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2006/05	2006/01
	<i>(Millions de dollars É.-U.)</i>						<i>Variation (pourcentage)</i>	
<b>Total des recettes</b>	<b>775</b>	<b>858</b>	<b>1 006</b>	<b>1 007</b>	<b>1 112</b>	<b>1 151</b>	<b>4</b>	<b>49</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>783</b>	<b>908</b>	<b>985</b>	<b>1 065</b>	<b>1 144</b>	<b>1 104</b>	<b>-3</b>	<b>41</b>
Excédent des recettes sur les dépenses ou déficit	-8	-50	21	-58	-32	47	247	39
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	29	21	30	29	23	15	-35	-49

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2006/05	2006/01
	(Millions de dollars É.-U.)						Variation (pourcentage)	
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	149	120	171	142	133	195	47	31
Réserves exprimées en mois de dépenses	2,3	1,6	2,1	1,6	1,4	2,1	50	-9

19. Après avoir affiché un déficit pendant deux années, le HCR a enregistré en 2006 un excédent de 47 millions de dollars. Les réserves en fin d'exercice représentaient un montant total de 195 millions de dollars, alors que ce montant avait chuté à 133 millions de dollars l'exercice précédent. Le montant de 195 millions de dollars représente quelque deux mois de dépenses.

20. Un certain nombre d'indicateurs clefs de la situation financière du HCR faisaient apparaître une amélioration, comme il ressort du tableau 3.

Tableau 3  
**Ratios des indicateurs financiers**

	2002	2003	2004	2005	2006
Contributions non réglées/actif <sup>a</sup>	0,29	0,25	0,31	0,32	0,20
Encaisse et dépôts à terme/actif <sup>b</sup>	0,61	0,66	0,56	0,54	0,68
Encaisse et dépôts à terme/passif <sup>c</sup>	1,31	1,58	1,19	1,19	1,68
Engagements non réglés/passif <sup>d</sup>	0,74	0,71	0,75	0,73	0,63

<sup>a</sup> Un indicateur faible dénote une situation financière saine.

<sup>b</sup> Un indicateur élevé dénote une situation financière saine.

<sup>c</sup> Un indicateur faible indique que l'encaisse n'est pas suffisante pour régler les dettes.

<sup>d</sup> Un indicateur faible indique que les engagements sont en cours de liquidation.

21. Selon des chiffres non vérifiés communiqués par le Haut-Commissariat, le nombre de bénéficiaires (personnes relevant de la compétence du HCR) des activités du HCR s'élevait à 20,7 millions en 2006, contre 19,5 millions en 2005 et 17,1 millions en 2004. Les dépenses par personne ont donc diminué de 2005 à 2006, passant de 58,70 dollars à 53,30 dollars. Ces dépenses sont restées cependant plus élevées que pendant la période 2002-2003, où elles atteignaient en moyenne 42 dollars par personne, comme l'indique le tableau 4.

Tableau 4  
**Dépenses par personne relevant de la compétence du HCR**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2006/05 variation (pourcentage)
Nombre de personnes relevant de la compétence du HCR en début d'exercice (en millions)	20,6	21,8	19,8	20,6	17,1	19,5	20,7	6,0
Dépenses par personne (en dollars É.-U.)	38,1	35,9	45,9	47,8	62,3	58,7	53,3	-9,2

Source : HCR.

22. Dans le document A/61/5/Add.5, le Comité a indiqué qu'il était préoccupé par l'augmentation des dépenses par rapport aux recettes. À l'exception de 2003, de 2000 à 2005, les dépenses avaient été supérieures aux recettes, ce qui avait entraîné une stagnation des réserves et des soldes des fonds en fin de l'exercice. Le HCR a expliqué que la situation était imputable à l'écart de plus en plus marqué entre des budgets en expansion et les fonds disponibles, au caractère de plus en plus rigide des dépenses de personnel, à la forte concentration des ressources en personnel à Genève et à la faiblesse des dispositifs mis en place pour se prémunir contre les fluctuations de change sur les marchés extérieurs.

23. Le Comité avait recommandé que le HCR adopte une stratégie visant à accroître ses recettes et il avait relevé que ce dernier pourrait améliorer sa situation financière en prenant diverses mesures : en gérant plus efficacement les positions de change compte tenu des retards pris dans le versements des contributions; en maîtrisant les dépenses de personnel au moyen d'une gestion plus rigoureuse des dépenses liées au personnel en attente d'affectation; et en améliorant la planification et en affinant l'information financière concernant les achats.

24. Afin de se prémunir contre des déficits de financement, le HCR a plafonné ses prévisions budgétaires pour 2006 et a pris des mesures visant à réduire les dépenses administratives. Les restrictions ont porté sur le recrutement de personnel temporaire au siège et ont permis d'opérer une réduction nette de 612 emplois. Le taux d'augmentation des dépenses de personnel – qui avait atteint 21,6 % de 2003 à 2004, et 13,3 % en 2005 (51 millions de dollars) – a été ramené à 5,8 % en 2006. D'autres objets de dépense ont diminué, dont les services (-29,5 millions de dollars), les achats d'actifs (-20 millions de dollars) et les achats de fournitures et matériel (-6,8 millions de dollars). Après plusieurs années de croissance, le montant total des dépenses effectuées par le HCR a donc diminué de plus de 40 millions de dollars, comme le montre le tableau 5.

Tableau 5  
**Dépenses en 2005-2006**

	2005	2006	<i>Changement de 2005 à 2006 (pourcentage)</i>
	<i>(Milliers de dollars É.-U.)</i>		
Dépenses de personnel	426 414,3	451 174,9	5,81
Services	320 546,7	291 077,0	-9,19
Avances consenties aux partenaires opérationnels	8 042,8	11 846,6	47,30
Biens, fournitures et matériel	135 534,6	128 728,5	-5,02
Frais généraux de fonctionnement	76 848,4	74 166,7	-3,49
Dépenses diverses	177 301,2	147 290,1	-16,93
<b>Total</b>	<b>1 144 688,0</b>	<b>1 104 283,8</b>	<b>-3,53</b>

25. L'amélioration de la situation financière du HCR s'explique aussi en grande partie par la réalisation d'un gain de change de 23,7 millions de dollars, contre une perte de 36 millions de dollars l'exercice précédent. On examine plus loin dans le présent rapport les mesures visant à se prémunir contre les risques de fluctuation des taux de change.

26. Les contributions volontaires ont diminué de près de 24 millions de dollars en 2006 par rapport à l'exercice précédent. Les contributions volontaires imputées au budget du programme annuel ont augmenté, passant de 837,8 millions de dollars en 2005 à 897,1 millions de dollars en 2006. Toutefois, ces contributions ont diminué en pourcentage du budget de 2006; elles ne représentaient plus que 79 % du budget approuvé, contre 85 % en 2006. La diminution du montant des contributions volontaires est un autre élément de vulnérabilité pour le HCR, dans la mesure où ce dernier est entièrement tributaire des contributions volontaires (la contribution versée par l'ONU au HCR, dont le montant est imputé au budget ordinaire, est indiquée dans les états financiers du HCR en tant que contribution volontaire de l'ONU).

27. Le Comité a relevé que l'amélioration de la situation financière du HCR était pour l'essentiel imputable tout à la fois à des mesures de contrôle des coûts et à des gains de change. Cette situation ne sera durable que dans la mesure où le HCR parviendra à tirer parti de ces mesures portant sur le court terme pour s'assurer des résultats globaux plus permanents.

28. Comme l'avait relevé le Comité les années précédentes, les réserves (195 millions de dollars, dont 80 millions seulement n'étaient pas affectés à des fins déterminées en 2006, y compris 50 millions de dollars provenant du Fonds de roulement et de garantie) n'étaient pas suffisantes pour permettre de financer le montant de 477 millions de dollars que représentaient les obligations à long terme liées aux prestations payables au personnel après la cessation de service. À la fin de 2006, le montant de ces obligations représentait plus du double du montant total des réserves.

Tableau 6  
**Comparaison des réserves et des prestations payables au personnel**  
 (En millions de dollars des États-Unis)

	2002	2003	2004	2005	2006
<b>Réserves</b>					
Non affectées à fins déterminées (ensemble des fonds)	50	78	74	46	80
<b>Passif</b>					
Assurance maladie après la cessation de service	120	136	175	249	265
Jours de congé annuel accumulés	22	25	28	24	32
Prestations de fin de service	121	129	133	145	150
<b>Total, passif</b>	<b>263</b>	<b>290</b>	<b>336</b>	<b>464</b>	<b>477</b>
<b>Passif non provisionné</b>	<b>213</b>	<b>212</b>	<b>262</b>	<b>418</b>	<b>397</b>

29. Le 26 mars 2007, le Contrôleur de l'ONU a informé par écrit les fonds et programmes que l'Organisation ferait apparaître les éléments de passif liés au régime d'assurance maladie après la cessation de service, aux jours de congé annuel accumulés et aux prestations de rapatriement en tant qu'ajustement, opéré sur les réserves en début d'exercice et sur les soldes des fonds au 1<sup>er</sup> janvier 2006 dans ses états financiers intérimaires portant sur la première année de l'exercice biennal 2006-2007. Le Contrôleur a proposé que les fonds et programmes prennent les mesures voulues pour refléter ces modifications dans leurs propres états financiers. Le HCR a indiqué qu'il ferait apparaître les charges à payer ultérieurement au titre du régime d'assurance maladie après la cessation de service dans ses états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2007, dans la mesure où ses comptes pour 2006 avaient été clos avant réception de la lettre adressée par le Contrôleur.

## 2. Gestion de trésorerie

30. Au 31 décembre 2006, le solde de trésorerie représentait un montant total de 225 millions de dollars, qui avait produit 5,2 millions de dollars de recettes durant l'exercice. À la fin de 2005, le solde de trésorerie se chiffrait à 133 millions de dollars et les intérêts créditeurs à 2,7 millions de dollars. Le solde de trésorerie du HCR au 31 décembre 2006 avait donc augmenté de 92 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.

31. Dans son précédent rapport, le Comité avait formulé des recommandations concernant la gestion de trésorerie du HCR qui portaient sur les points ci-après : la mise en place d'un système automatisé de traitement et de contrôle comportant des fonctionnalités de gestion des risques dans le cadre du progiciel de gestion intégré; l'amélioration des prévisions de trésorerie; la mise au point de stratégies et de directives visant à se prémunir contre le risque de change; et l'application d'une rigoureuse séparation des fonctions.

32. La plupart des progrès qui seront réalisés par la Section de la trésorerie du HCR et de la suite qui sera donnée aux recommandations ci-dessus sont fonction de la mise en place d'un système automatisé de contrôle des risques qui soit intégré au

système automatisé de gestion de trésorerie. Le HCR a indiqué que la mise en place de ce système était en cours et qu'elle devrait être achevée en décembre 2007.

33. Le Comité a relevé qu'en 2006, le Comité des placements du HCR avait approuvé la signature d'un contrat de services entre le siège et une banque pour la mise en application d'un programme d'établissement des comptes dans plusieurs devises. Il s'agissait de centraliser les déboursements ainsi que les fonds reçus des donateurs, d'automatiser les opérations bancaires avec les bureaux extérieurs et le siège, de réduire le nombre d'opérations manuelles, d'optimiser la gestion des soldes bancaires dans les bureaux extérieurs, d'accélérer les virements de fonds, de réduire le montant des commissions bancaires et d'accroître les intérêts produits par ces comptes.

34. Le Comité avait également recommandé dans son rapport (A/61/5/Add.5, chap. II) que le HCR améliore la gestion des risques de trésorerie (par. 53), établisse des directives en anticipation de sa future politique de centralisation de la gestion de trésorerie (par. 74) et applique une séparation plus rigoureuse des fonctions en ce qui concerne la gestion des comptes bancaires (par. 89). Ces recommandations étaient en cours d'application.

**35. Le HCR a souscrit à la recommandation réitérée par le Comité, à savoir : a) qu'il améliore la gestion des risques de trésorerie; b) qu'il établisse des directives en anticipation de sa politique de centralisation de la gestion de trésorerie; et c) qu'il applique une séparation plus rigoureuse des fonctions en ce qui concerne la gestion des comptes bancaires.**

#### **Mesures visant à se prémunir contre le risque de change**

36. Après avoir enregistré une perte de change de 36 millions de dollars en 2005, le HCR avait enregistré au 31 décembre 2006 un gain de change de 23,7 millions de dollars, consistant en gains nets réalisés de 18,7 millions de dollars et en gains nets non réalisés de 5 millions de dollars.

37. L'effet des fluctuations des taux de change sur les comptes du HCR varie fortement d'une année sur l'autre. Par exemple, l'écart entre les pertes subies en 2005 et les gains enregistrés en 2006 était de 166 %. Le HCR a souligné le fait que, sur le long terme, les fluctuations des taux de change avaient eu un effet « neutre », voire positif sur ses comptes. De 1991 à 2006, l'effet net global des gains et pertes de change avait été un gain de 67,9 millions de dollars.

38. Bien que l'évolution cyclique ait été bénéfique pour le HCR en 2006, le risque de change demeure l'un des facteurs qui contribuent à sa vulnérabilité. Le HCR est exposé aux principaux facteurs de risque ci-après : délais entre la date d'annonce des contributions et la date de leur paiement; réévaluation mensuelle de ses actifs monétaires; conversion en devises aux fins du paiement des dépenses; écart entre les taux de change appliqués pour établir le budget et le taux de change mensuel pratiqué pour les opérations de l'ONU.

39. D'après l'appendice 2 des Directives et principes communs des Nations Unies en matière de placement, on peut avoir recours à des contrats de couverture afin de réduire le risque de change découlant en particulier des contributions à recevoir qui portent sur des périodes limitées à 12 mois et ce, uniquement à des fins non spéculatives. Pour se prémunir contre le risque de change, il faudrait tout d'abord que le HCR soit en mesure de déterminer à tout moment le montant de son actif et

de son passif, tant dans les bureaux décentralisés qu'au siège, globalement ainsi que de manière détaillée, par monnaie et par type d'opération. Il faudrait également qu'il soit doté d'instruments appropriés lui permettant de faire des prévisions de trésorerie, lesquels faisaient défaut, ainsi que l'avait relevé le Comité dans son précédent rapport (A/61/5/Add.5, chap. II, par. 66). Le HCR a entamé la mise en place d'un système intégré d'analyse et de prévision des liquidités qui vise à répondre à cette nécessité.

**40. Le Comité réitère sa précédente recommandation, à savoir que le HCR prenne des mesures d'ensemble pour se prémunir contre le risque de change.**

41. L'une des principales mesures à prendre pour réduire le risque de change consisterait à arrêter officiellement les dates de paiement dans les accords libellés en dollars. Bien que la perte de 17 millions de dollars subie par le HCR en 2005 du fait du retard intervenu dans le paiement des contributions soit principalement imputable à l'appréciation du dollar des États-Unis, elle était également liée au suivi inadéquat des contributions volontaires. Le HCR a mis en place un système mensuel de recensement et de suivi des contributions non acquittées. Toutefois, ce système ne comportait pas d'indicateur permettant d'évaluer l'amélioration des délais dans lesquels les contributions étaient reçues.

**42. Le Comité recommande que le HCR : a) incorpore dans son système de suivi des contributions un indicateur qui permettrait d'évaluer le laps de temps écoulé entre la date d'échéance et la date de paiement des contributions; et b) arrête officiellement dans les accords contractuels les dates auxquelles doivent être acquittées les contributions annoncées.**

### **3. Comptes bancaires et solde de trésorerie**

#### **Clôture des comptes bancaires**

43. Au 31 décembre 2006, le HCR comptait 499 comptes de caisse dans son grand livre général, 403 comptes bancaires (33 pour le siège et 370 pour les bureaux extérieurs) et 96 comptes de petite caisse. Le Comité a fait les observations ci-après en ce qui concerne la gestion des comptes bancaires :

a) L'un des comptes indiqués comme clos au 31 mars 2006 sur la liste des comptes était demeuré actif jusqu'en décembre 2006;

b) Six comptes bancaires détenus par des bureaux extérieurs étaient demeurés ouverts bien qu'ils n'aient donné lieu à aucune activité durant une période de six mois, ce qui n'était pas conforme au Manuel du HCR.

**44. Le HCR a souscrit à la recommandation du Comité visant à ce qu'il actualise périodiquement l'état des comptes bancaires.**

45. La clôture des comptes bancaires détenus par les bureaux extérieurs incombe à la Section de la trésorerie, tandis que le rapprochement de ces comptes relève du Département des finances, conformément au Manuel financier du HCR. Le Comité a relevé que la procédure de clôture des comptes bancaires détenus par les bureaux extérieurs n'était pas gérée correctement puisque certains comptes qui n'étaient pas utilisés ou d'autres comptes qui étaient en fait clos demeuraient actifs dans le système de comptabilisation du HCR. Cela semblait indiquer qu'il n'y avait pas de communication véritable entre le Département des finances et la Section de la trésorerie. Le Département des finances a indiqué que l'on réexaminerait la

répartition des tâches entre lui-même et la Section de la trésorerie lorsque le système de gestion de trésorerie entrerait en application.

**46. Le Comité recommande que le HCR améliore l'efficacité des communications entre le Département des finances et la Section de la trésorerie en ce qui concerne la clôture des comptes bancaires détenus par les bureaux extérieurs.**

#### **Rapprochement des comptes bancaires**

47. Le Comité a examiné le rapprochement de 4 des 33 comptes bancaires du siège. Deux rapprochements n'étaient pas assortis des justificatifs voulus. Le Comité a également relevé qu'une opération d'un montant de 77 000 dollars avait été effectuée dans un bureau extérieur en Inde en utilisant un code bancaire du siège.

48. Sur les 370 comptes détenus par les bureaux extérieurs, le Comité a examiné le rapprochement de 41 comptes (11 %). Trois comptes (7 % de ceux qui avaient été examinés) n'avaient pas fait l'objet d'un rapprochement. Le Comité s'est efforcé de procéder au rapprochement entre la balance préliminaire et les états bancaires. Dans un cas, l'entrée faisant l'objet du rapprochement était un montant de 151 000 dollars qui avait été comptabilisé deux fois dans le grand livre général. Dans les deux autres cas, du fait de problèmes liés au projet de renouvellement des systèmes de gestion touchant le module de rapprochement des comptes en fin d'exercice, la balance préliminaire avait été sous-évaluée de 38 356,87 dollars et 20 564,74 dollars, respectivement.

49. Le rapprochement de deux autres comptes (5 % de ceux qui avaient été examinés) laissait à désirer, dans la mesure où on y trouvait deux entrées non expliquées (un débit de 409,52 dollars dans un cas et un crédit de 382 dollars dans l'autre). Au total, 12 % des comptes bancaires détenus par les bureaux extérieurs ayant fait l'objet de cet examen n'avaient pas été correctement rapprochés avec la balance préliminaire.

50. Le Comité a relevé que d'après les indications données par le HCR, l'écart que faisait apparaître le module de rapprochement dans le cadre du projet de renouvellement des systèmes de gestion avait été rectifié en février 2007 et que le HCR procéderait à toutes les corrections voulues en 2007 après identification finale des montants considérés.

**51. Le Comité recommande que le HCR rapproche intégralement tous les comptes bancaires dans les délais voulus.**

#### **Comptes de petite caisse**

52. Au 31 décembre 2006, le HCR détenait 96 comptes de petite caisse dont les soldes étaient positifs, pour un total de 429 327,87 dollars. En 2003, il avait constitué 12 comptes de petite caisse pour les bureaux extérieurs situés en Iraq. Selon l'article 4.6 du chapitre 6 du Manuel financier du HCR, ces comptes avaient pour objet de compenser les insuffisances du système local bancaire. Ces comptes spéciaux de petite caisse détenaient des fonds d'un montant substantiel, qui atteignait jusqu'à 120 000 dollars pour le bureau extérieur de Bagdad.

53. Le Comité a noté que trois des principaux comptes de petite caisse, à Mossoul, Kirkouk et Dohouk (Iraq), faisaient apparaître un solde négatif d'un montant total

de 14 568 dollars. Le HCR a expliqué que, bien que ces soldes soient négatifs, les comptes auxiliaires de petite caisse correspondants faisaient apparaître des soldes positifs supérieurs au solde négatif. Toutefois, le Comité demeurait d'avis que les principaux comptes de petite caisse ne devaient pas faire apparaître un solde négatif.

**54. Le HCR a souscrit à la recommandation du Comité visant à instaurer des contrôles ayant pour objet d'éviter que les comptes de petite caisse ne fassent apparaître des soldes négatifs.**

#### **4. Dépenses des partenaires opérationnels**

##### **Rapports de suivi d'exécution des sous-projets**

55. Les fonds versés par le HCR à ses partenaires opérationnels ont diminué, pour passer de 324,4 millions de dollars en 2005 à 315,3 millions de dollars en 2006. Au 31 décembre 2006, les dépenses reconnues et justifiées par les partenaires opérationnels du HCR dans les rapports de suivi d'exécution des sous-projets se chiffraient à 204,8 millions de dollars, alors que leur montant était de 219 millions de dollars à la fin de l'exercice précédent. L'écart entre les sommes versées et les montants indiqués dans les rapports de suivi d'exécution des sous-projets était passé de 105,4 millions de dollars en 2005 à 110,5 millions de dollars en 2006. Alors que 31 % des fonds versés aux partenaires opérationnels n'avaient pas été reconnus ou justifiés lors de la clôture de l'exercice 2005, en 2006, ce pourcentage était passé à 33,9 %.

56. Le HCR a expliqué que, conformément à ses règles internes, les rapports finals sur le suivi d'exécution des sous-projets étaient reçus pour la plupart d'ici à la mi-février de l'exercice suivant et que leur vérification puis leur comptabilisation dans le système comptable des partenaires opérationnels prenaient du temps supplémentaire. Le HCR s'est engagé à faire en sorte que les soldes non justifiés pour 2006 soient notablement réduits dans les deux mois à venir. Au 22 juin 2007, le HCR avait indiqué que le montant des fonds versés en 2006 aux partenaires opérationnels qui avaient été justifiés par l'établissement de rapports de suivi d'exécution des sous-projets se chiffrait à 296,1 millions de dollars (93,9 % des fonds versés aux partenaires opérationnels, soit 98,4 % des fonds versés, compte non tenu des projets dont la durée avait été prolongée). L'écart de 19,2 millions de dollars correspondait aux dépenses comptabilisées dans les états financiers de 2006 qui n'avaient pas encore été justifiées par les partenaires opérationnels; il comprenait 14,2 millions de dollars représentant les soldes dus au titre de projets dont la durée avait été prolongée.

**57. Le Comité recommande que le HCR continue d'accélérer le rythme de présentation des rapports de suivi d'exécution des sous-projets.**

##### **Attestations de vérification**

58. Le HCR demande à ses partenaires opérationnels de fournir des attestations de vérification, délivrées par des sociétés d'audit externes, pour les opérations locales qu'il finance. Dans son précédent rapport, il avait souligné que les règles régissant les attestations de vérification des dépenses des partenaires ne suffisaient pas à donner l'assurance que les fonds avaient été utilisés de manière appropriée, car le HCR n'assurait pas un suivi centralisé des opinions assorties de réserves ou des refus de certifier exprimés par des auditeurs externes au sujet des états financiers des sous-

projets. En mars 2005, le HRC avait indiqué que des statistiques sur les opinions assorties de réserves seraient disponibles au niveau central en 2005. Le Comité avait recommandé au paragraphe 115 de son précédent rapport que le HCR améliore le contrôle des attestations de vérification concernant les dépenses engagées par ses partenaires opérationnels et veille à ce que tous les instruments nécessaires (projet de renouvellement des systèmes de gestion) soient élaborés sans tarder.

59. Des attestations de vérification devaient être communiquées d'ici au 31 juillet 2007 au titre des dépenses d'un montant de 276,2 millions de dollars engagées en 2006 par les partenaires opérationnels (certains partenaires opérationnels ne sont pas tenus de soumettre des attestations de vérification). Au 22 juin 2007, 24 attestations avaient été reçues, pour un montant de 8 millions de dollars, soit 3 % du montant total. À la même date, le HCR avait reçu des attestations de vérification pour des dépenses de 241,3 millions de dollars engagées en 2004 et pour des dépenses de 234,6 millions de dollars engagées en 2005, ce qui représentait dans chaque cas 76 % du montant au titre duquel des attestations devaient être présentées pour l'exercice considéré. Les attestations de vérification reçues faisaient l'objet d'opinions assorties de réserves en ce qui concernait 24,9 millions de dollars et 16,4 millions de dollars, soit 7,9 % et 5,3 % des dépenses effectuées par le HCR en 2004 et en 2005 pour lesquelles des attestations de vérification devaient être établies, respectivement. Les effets de ces réserves sur la situation financière du HCR variaient selon la nature exacte des constatations qui donnaient lieu à ces réserves. Bien que, par rapport à 2005, le HCR ait fait certains progrès dans la production de statistiques concernant l'état des attestations de vérification reçues, il lui restait à déterminer quelles étaient les raisons qui motivaient ces opinions assorties de réserves.

**60. Le Comité recommande que le HCR : a) augmente notablement la proportion des attestations de vérification reçues en ce qui concerne les dépenses engagées par ses partenaires opérationnels; b) raccourcisse les délais de soumission des attestations de vérification et continue d'améliorer leur suivi statistique; et c) détermine l'incidence globale sur sa situation financière des attestations de vérification assorties de réserves et en rende compte dans ses états financiers, selon que de besoin.**

61. Le Comité avait recommandé au paragraphe 118 de son précédent rapport que le HCR examine les mécanismes de vérification des dépenses engagées par ses partenaires opérationnels et évalue l'efficacité des nouvelles procédures mises en place en 2004, selon lesquelles les attestations de vérification doivent être présentées dans les six mois qui suivent la date limite du règlement des engagements. En janvier 2007, le HCR a distribué un mémorandum<sup>1</sup> visant à clarifier les règles applicables à toutes les parties concernées par la procédure d'attestation de vérification des dépenses des partenaires opérationnels ainsi que le rôle qui leur incombait, ainsi qu'à modifier le calendrier de présentation des attestations. Depuis cette date, les attestations de vérification et les lettres d'observations les accompagnant doivent être présentées dans les trois mois qui suivent la date limite du règlement des engagements, avec effet immédiat pour tous les sous-projets exécutés en 2007.

**62. Le Comité recommande que le HRC : a) prenne toutes les mesures voulues pour s'assurer que ses partenaires opérationnels présentent les rapports**

<sup>1</sup> IOM/FOM/004/2007.

**concernant l'utilisation des fonds avant la vérification finale de ses états financiers; et b) fasse part de toute préoccupation pertinente concernant cet usage dans les notes afférentes aux états financiers.**

63. Le suivi des attestations de vérification présentées par les partenaires opérationnels s'opère par le biais de deux programmes informatiques distincts. Une base de données créée dans le cadre du projet de renouvellement des systèmes de gestion permet de déterminer le nombre de sous-projets selon les catégories de partenaires (organismes des Nations Unies, partenaires gouvernementaux, organisations non gouvernementales internationales ou nationales); le nombre de sous-projets dont le montant dépasse le seuil de 300 000 dollars ou 100 000 dollars, selon qu'il est disposé dans les règles; le nombre d'attestations de vérification reçues et le montant des dépenses ayant fait l'objet d'une vérification; l'opinion émise sur les comptes vérifiés (assortie de réserves ou non assortie de réserves); et leurs montants respectifs. Un deuxième programme informatique (LiveLink) permet de transmettre les attestations de vérification aux bureaux du siège une fois qu'elles ont été reçues et scannées. Lorsque les données recueillies en ce qui concerne tous les sous-projets auront été intégrées, ces deux applications constitueront des outils extrêmement précieux pour permettre d'assurer le suivi des attestations de vérification.

64. Le Comité a relevé qu'à la fin de mars 2007, le niveau d'intégration des données dans les deux bases de données tenues par le HCR (LiveLink et projet de renouvellement des systèmes de gestion) était insuffisant pour permettre de procéder à une analyse fiable, complète et exacte des attestations de vérification. Sur les 1 427 sous-projets dont l'exécution avait été attribuée à des partenaires opérationnels en 2006, 685 seulement étaient intégrés à l'heure actuelle. En 2005 et 2004, 672 et 1 040 sous-projets étaient intégrés au projet de renouvellement des systèmes de gestion, respectivement.

**65. Le HCR a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il intègre tous les sous-projets dans la base de données relative au projet de renouvellement des systèmes de gestion dès que possible.**

66. Les données ci-après communiquées au Comité ont fait apparaître des écarts qui pourraient résulter du degré variable d'intégration des données dans les deux systèmes ou d'erreurs dans l'utilisation des documents ou des données intégrées. Dans le cas de l'application LiveLink, le nombre d'attestations reçues et scannées était, à la date de la vérification, de 681, pour un montant de 265,2 millions de dollars, en 2004; de 664, pour un montant de 241,5 millions de dollars, en 2005; et de 2, pour un montant de 406 950 dollars, en 2006. Dans le cas de l'application relative au projet de renouvellement des systèmes de gestion, le nombre d'attestations pour lesquelles les données avaient été intégrées était, à la fin de mars 2007, de 270, pour un montant de 133,8 millions de dollars, en 2004; de 157, pour un montant de 64,2 millions de dollars, en 2005; et de 6, pour un montant de 2,4 millions de dollars, en 2006.

**67. Le HCR a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il détermine et rectifie les causes qui engendrent des écarts entre le projet de renouvellement des systèmes de gestion et LiveLink.**

### **Relations avec les partenaires opérationnels gouvernementaux**

68. Le bureau du HCR en Ouganda a engagé, en 2006, 8 370 000 dollars de dépenses au niveau local. Le bureau gérait neuf projets exécutés avec 29 partenaires opérationnels, dont plusieurs étaient des organisations relevant du Gouvernement ougandais. Un montant de 672 437 dollars a été versé au Cabinet du Premier Ministre, ce qui représentait 8 % du montant total des fonds déboursés au titre des projets.

69. Le Cabinet du Premier Ministre, qui était chargé des questions relatives aux réfugiés, était le partenaire statutaire du HCR en Ouganda. Il était le cosignataire de tous les accords relatifs aux sous-projets et était lui-même un partenaire opérationnel. Le bureau du HCR en Ouganda octroyait des fonds au Cabinet du Premier Ministre, sous forme de rémunération de son personnel, pour deux types d'action : l'une spécifique et l'autre de caractère général, à savoir le maintien de l'ordre et de la sécurité dans les camps de réfugiés et l'élaboration d'une politique gouvernementale, d'une part, et la coordination et la supervision des mesures prises par d'autres administrations, d'autre part. En conséquence, le bureau du HCR en Ouganda finançait les opérations du Cabinet du Premier Ministre au titre de la rubrique « renforcement des capacités ». En 2006, les versements ci-après ont été effectués : les salaires de quelque 45 personnes et les prestations médicales, ainsi que les frais et débours divers (gratifications mensuelles) de quelque 59 personnes relevant du Cabinet du Premier Ministre (dont 30 sont affectées à Kampala), y compris les gratifications annuelles d'un montant brut, qui sont imputées à un sous-projet, versées au Secrétaire permanent, au Commissaire pour les réfugiés et au Commissaire adjoint au sein du Cabinet du Premier Ministre; et les dépenses d'exploitation engagées par le Cabinet du Premier Ministre telles que les dépenses de combustible (quelque 103 000 dollars, soit 16 % des dépenses engagées pour le compte du Cabinet du Premier Ministre), dont un pourcentage pour les véhicules qui n'étaient pas alloués par le HCR.

70. Les rapports descriptifs joints en annexe aux rapports de suivi des sous-projets n'étaient ni signés ni datés; le plus souvent, on se contentait d'en reprendre le texte dans les objectifs initiaux définis pour chaque sous-projet ou de décrire la stratégie et la situation générale touchant les réfugiés en Ouganda, et ils ne comportaient pas d'évaluation des mesures prises ni des résultats obtenus. La nature de ces dépenses et les lacunes que comportaient les rapports de fond donnaient à penser que les activités considérées n'étaient pas nécessairement conformes au mandat et aux pouvoirs qui étaient conférés au HCR par les organes délibérants.

**71. Le Comité recommande que le HCR revoie les dépenses qui correspondent à des versements faits au Cabinet du Premier Ministre de l'Ouganda, afin de déterminer si ces dépenses sont strictement conformes à son mandat et aux pouvoirs qui lui sont conférés par les organes délibérants.**

72. L'Administration a indiqué qu'elle était consciente des lacunes du système d'établissement des rapports du Cabinet du Premier Ministre. Il y serait remédié par un suivi plus rigoureux et la fourniture d'un appui technique, selon les besoins.

73. L'analyse des sous-projets dont l'exécution avait été confiée au Cabinet du Premier Ministre au bureau du HCR en Ouganda a fait apparaître plusieurs lacunes. Ainsi que l'avaient constaté les vérificateurs externes des comptes, qui avaient confirmé que les dépassements supérieurs à 15 % constatés dans le cas des sous-

projets relevant du Cabinet du Premier Ministre persistaient en 2006, en dépit des observations soumises à maintes reprises par les vérificateurs. Le Cabinet du Premier Ministre ne comptabilisait pas et n'évaluait pas la valeur des biens mis à disposition par le bureau du HCR en Ouganda et ne tenait pas de liste à jour des éléments d'actif.

**74. Le Comité recommande que le HCR a) renforce le suivi de ses sous-projets et b) veille à ce que tous les éléments d'actif affectés à des projets donnent lieu à l'établissement de documents comptables exacts.**

## **5. Engagements non réglés**

75. Les engagements non réglés se chiffraient à 84,1 millions de dollars au 31 décembre 2006, soit une augmentation de 3,3 % par rapport à l'exercice précédent, durant lequel ils étaient de 81,4 millions de dollars. Conformément aux décisions des organes délibérants, un engagement non réglé doit être fondé sur un contrat, un bon de commande, un accord ou un autre type d'obligation juridique contractée par l'ONU et doit être accompagné par les pièces justificatives appropriées.

76. Le Comité a examiné 60 % des engagements non réglés, lesquels représentaient un montant de 50,4 millions de dollars, et il a noté que des engagements se chiffant à 2,9 millions de dollars, soit 5,7 % de l'échantillon, ne satisfaisaient pas à tous les critères ci-dessus. Dans le bureau pour l'Indonésie, trois opérations comptabilisées en tant qu'engagements non réglés, pour un montant total de 392 112 dollars, n'étaient pas accompagnées de pièces justificatives. On comptait dans ce montant 2,9 millions de dollars correspondant à trois opérations comptabilisées en tant qu'engagements non réglés pour le bureau en Indonésie qui n'étaient assorties d'aucun justificatif, pour un montant total de 392 112 dollars, et à des bons de commande établis par la Section des achats et des marchés du siège qui ne pouvaient être rattachés à l'exercice 2006, dans la mesure où ils remontaient à février 2007.

77. Le Comité a examiné un autre échantillon d'engagements non réglés, se composant de 165 bons d'achat comptabilisés en tant qu'engagements non réglés en 2006, pour un montant total de 11,3 millions de dollars (c'est-à-dire 13,4 % des engagements non réglés). Le Comité a constaté que 2 % de ces bons d'achat, représentant 0,1 % de la valeur de l'échantillon, avaient été surévalués. En conséquence, les dépenses ainsi que les engagements non réglés figurant dans cet échantillon avaient été surévalués de 7 532 dollars dans les états financiers.

**78. Le HCR a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il revoie les dispositifs en place afin de s'assurer de la validité de tous les engagements non réglés.**

## **6. Biens durables**

79. Le Comité a noté que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, dans son rapport A/61/350, avait souligné qu'avec l'adoption prochaine des Normes comptables internationales pour le secteur public, les biens durables apparaîtraient désormais en tant qu'éléments d'actif dans les comptes du HCR et devraient être comptabilisés comme tels. Afin de prendre en compte les biens durables dans le système de comptabilité, il faudra enregistrer ces biens de

façon systématique et fiable au siège comme dans les bureaux extérieurs. Cette intégration présente de très sérieuses difficultés pour le HCR, où cette fonction n'est pas à l'heure actuelle exécutée par la Section des finances.

80. Dans la note 14 afférente aux états financiers pour 2005 et dans la version initiale de la note 15 pour 2006, le HCR a recensé parmi les biens durables des biens « non actifs » ayant une valeur d'achat de 487 millions de dollars pour 2005 et de 150,2 millions de dollars pour 2006, et une valeur après amortissement de 16,9 millions de dollars pour 2005 et de 5,5 millions de dollars pour 2006. Dans la note 15 relative à l'exercice 2006, l'Administration n'a pas défini cette catégorie de biens durables. Elle a toutefois indiqué au Comité qu'il s'agissait d'éléments d'actif qui avaient été liquidés et ne faisaient plus partie des biens du HCR. Sur la base de cette définition, le HCR a décidé de supprimer toute référence aux biens « non actifs » dans la note 15 afférente à ses états financiers pour 2006. Le Comité a réalisé une vérification par sondage des biens « non actifs » représentant 3,3 % des 35,5 millions d'éléments d'actif qui avaient été indiqués comme liquidés durant 2006 et il a constaté qu'il ne s'agissait pas en fait de biens qui avaient été liquidés et inscrits au compte de profits et pertes.

81. Entre 2004 et 2005, le HCR a réduit la valeur d'achat de ses biens « actifs » de 24,4 %, soit 120,4 millions de dollars, de sorte que cette valeur a été ramenée de 492,7 millions de dollars à 372,3 millions de dollars. Cette mesure résultait en partie d'une opération de nettoyage des données menée par suite du passage d'une base de données consistant à répertorier les éléments d'actif à un nouveau système progiciel de gestion intégrée et en partie des liquidations de biens qui avaient été effectuées en 2004. Le HCR n'a pas été en mesure d'indiquer la part respective de ces deux éléments. Cette opération a mis en relief les très graves lacunes que comportait le système antérieur, dont la saisie de données erronées; des valeurs artificiellement gonflées du fait que des opérations avaient été comptabilisées en monnaie locale et non pas en dollars des États-Unis; des erreurs dans le taux d'amortissement appliqué dans la base de données; et le double comptage de la liquidation des mêmes biens dans des bureaux différents. Bien que cet exercice n'ait porté que sur 63 lieux d'affectation sur 117 (53,9 %), il n'a pas été poursuivi en 2006 faute de ressources suffisantes. Le Comité craint que des lacunes analogues ne demeurent dans les données relatives aux pays n'ayant pas encore fait l'objet d'un examen.

**82. Le Comité recommande que le HCR achève l'opération de nettoyage des données figurant dans la base de données concernant ses actifs dont la mise en place remontait à 2005.**

83. Dans la note 15 afférente aux états financiers, la valeur après amortissement des biens durables était indiquée comme étant de 95,5 millions de dollars. Entre 2005 et 2006, le HCR a réduit la valeur d'achat indiquée pour ces biens de 8,5 millions de dollars (2,3 %), montant qui se ventilait comme suit :

a) L'écart de 9 millions de dollars entre les liquidations d'un montant de 34,2 millions de dollars et les achats d'un montant de 25,2 millions de dollars;

b) Un écart négatif non expliqué de 500 000 dollars entre les bases consolidées de données relatives aux éléments d'actif et les écritures comptables.

84. Le Comité a comparé le montant des biens durables achetés en 2006 (25,2 millions de dollars) avec le montant comptabilisé dans la base de données répertoriant les éléments d'actif en 2006 (20,2 millions de dollars). Cette

comparaison a fait apparaître un écart de 5 millions de dollars, se répartissant comme suit : 3,9 millions de dollars correspondaient à des achats effectués en 2006 qui avaient été comptabilisés dans le système antérieur, puis convertis sur la base du nouveau système, mais qui avaient été omis des rapports publiés à partir de la base de données lors du regroupement; 500 000 dollars correspondaient à des éléments d'actif achetés en 2006 et comptabilisés directement par les bureaux extérieurs sans avoir été répertoriés dans la base de données; et 700 000 dollars restaient sans explication. Le montant indiqué dans le nouveau système concernant le projet de renouvellement des systèmes de gestion (17 millions de dollars) correspondait au montant qui figurait dans la balance préliminaire.

**85. Le HCR a souscrit à la recommandation du Comité, à savoir qu'il procède périodiquement au rapprochement du montant des achats comptabilisés et de ceux qui sont répertoriés dans la base de données.**

86. Dans son rapport sur l'exercice 2005, le Comité avait recommandé que le HCR établisse un inventaire précis et procède à des vérifications physiques annuelles. Des efforts ont été faits en 2005 pour améliorer la fiabilité de la base de données, mais ils n'ont pas été poursuivis au même rythme en 2006 en raison des problèmes techniques liés à la nouvelle base de données constituée dans le cadre du projet de renouvellement des systèmes de gestion.

**87. Le HCR a souscrit à la recommandation du Comité selon laquelle il fallait rapprocher les données tirées de l'inventaire physique avec les données provenant de l'une et l'autre bases de données de manière que l'analyse, le rapprochement et la mise à jour des données puissent être reflétés dans la note afférente aux états financiers de l'exercice sur lequel portait l'inventaire.**

88. Un inventaire physique a été achevé en décembre 2006 au siège du HCR, mais il n'a pas été établi de rapport d'inventaire, et l'un des principaux domaines du réseau de stockage (matériel de télécommunication) n'a pas été couvert par la vérification. Au 31 décembre 2006, d'après les données figurant dans la base de données répertoriant les éléments d'actif, le matériel non localisé représentait 2 196 articles, pour une valeur d'achat de 1 890 000 dollars et une valeur comptable de 200 701 dollars. Toutefois, le HCR a achevé l'inventaire au 16 juillet 2007 et en a communiqué un exemplaire au Comité.

**89. Le HCR a souscrit à la recommandation réitérée par le Comité, à savoir qu'il poursuive ses efforts en vue d'effectuer les vérifications physiques annuelles dans les délais voulus.**

90. Pour s'assurer de l'existence physique du matériel figurant dans l'inventaire, le Comité a mené une enquête sur l'« entrepôt d'ordinateurs » situé dans le bâtiment VNG. D'après la liste établie au 31 décembre 2006, le matériel répertorié dans cet inventaire représentait au total 1 140 articles d'une valeur de 1 520 000 dollars, soit 7,8 % de l'ensemble des éléments d'actif du siège.

91. L'examen a montré que la plupart des articles inclus dans la liste n'étaient pas indiqués dans l'inventaire. Pour les 70 articles inclus dans l'échantillon, la valeur d'achat représentait un montant total de 149 857 dollars, et quelque 51 articles évalués à 118 084 dollars n'avaient pu être localisés. Huit articles représentant un montant total de 7 578 dollars figuraient dans l'inventaire mais n'étaient pas répertoriés dans la base de données. Enfin, 11 articles avaient fait l'objet d'un double comptage dans la base de données, pour un total de 11 407 dollars. Après

avoir mené une enquête, le Comité a constaté par la suite que 28 des articles manquants (55 %) correspondaient à du matériel informatique qui avait été expédié dans les bureaux extérieurs, qui ne pouvait plus être localisé et qui était désormais vétuste (leurs dates d'achat se situaient entre 1995 et 2001). Ces articles n'avaient pas encore été passés par profits et pertes. Cinq autres articles (10 %) avaient été volés en 2004, mais les documents nécessaires pour les passer par profits et pertes n'avaient pas encore été présentés. Le HCR a informé le Comité qu'il avait pris des mesures pour passer ces articles par profits et pertes en 2007.

**92. Le Comité recommande que le HCR revoie sa procédure de gestion des éléments d'actif afin de s'assurer que les articles qui ont été liquidés ou volés soient passés par profits et pertes dans les délais voulus.**

#### **Inscription de biens au compte de profits et pertes**

93. Dans le document A/61/5/Add.5, le Comité a recommandé que le HCR améliore ses procédures afin d'obtenir des informations exactes concernant les inscriptions de biens au compte de profits et pertes. Le HCR a indiqué qu'il avait pris des mesures pour demander à tous ses bureaux extérieurs de le tenir périodiquement informé des décisions prises par le comité local de gestion des biens. La procédure a été améliorée en permettant aux usagers de présenter des demandes et en produisant automatiquement des informations concernant les biens qui avaient été inscrits au compte de profits et pertes dans le cadre du projet de renouvellement des systèmes de gestion. Toutefois, le Comité n'a pas été en mesure de déterminer si tous les bureaux se conformaient au nouveau système, en particulier en ce qui concernait les 33 bureaux qui n'y étaient pas reliés.

**94. Le HCR a souscrit à la recommandation réitérée par le Comité mixte tendant à ce qu'il a) actualise la base de données répertoriant ses actifs et b) fasse rapport dans les délais voulus sur les décisions prises par les comités locaux de gestion des actifs.**

#### **7. Inscription des pertes de numéraire au compte de profits et pertes**

95. La note 7 afférente aux états financiers pour 2006 fait apparaître la valeur aux prix courants des biens durables et des actifs répertoriés dans l'inventaire inscrits au compte de profits et pertes, dont le montant se chiffrait à 755 004 dollars, et celui des pertes d'actifs liquides, à savoir 275 989 dollars. Les décisions d'inscription au compte de profits et pertes des actifs financiers donnent lieu à la production d'un document approuvé et signé soit par le Directeur de la Division des finances du HCR soit par le Haut-Commissaire, dans le cas des sommes dépassant 10 000 dollars. En 2006, le Comité de contrôle du matériel a inscrit au compte de profits et pertes six articles dont la valeur dépassait 10 000 dollars. Deux de ces six décisions n'ont pas été approuvées et signées par le Haut-Commissaire suffisamment tôt pour pouvoir être reflétées dans les comptes clos le 31 décembre 2006. En 2006, le laps de temps s'écoulant entre la réunion du Comité de contrôle du matériel et la signature des décisions approuvées par le Haut-Commissaire variait de trois semaines à neuf mois. Le HCR a souligné que cette situation était imputable à l'insuffisance des effectifs en 2006.

**96. Le HCR souscrit à la recommandation du Comité d'abrèger les délais dans lesquels l'inscription de biens au compte de profits et pertes est approuvée officiellement.**

## 8. Placements

### Intérêts courus

97. Les intérêts courus sur les placements, qui sont crédités sous « intérêts créditeurs », totalisaient 110 133 dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006. À la même date, ces intérêts avaient été débités au compte « encaisse et disponible en banque », alors qu'ils n'étaient pas disponibles avant la date d'échéance. Le mode de comptabilisation des intérêts courus a entraîné une surestimation de l'encaisse et des dépôts à terme.

**98. Le HCR a accepté la recommandation du Comité selon laquelle il devait comptabiliser les intérêts acquis et non échus dans le compte voulu, à la fin de chaque exercice.**

### Dépassement de la limite applicable aux placements

99. Au 31 décembre 2006, un montant total de 108,6 millions de dollars avait été confié à une même banque (20 millions de dollars de placements et 88,6 millions de dollars en comptes courants). Ce total était supérieur à la limite de 70 millions prescrite par le guide du HCR relatif à la gestion de l'encaisse et des placements.

100. L'administration a expliqué que cette situation était due à la position de trésorerie du HCR, qui avait augmenté de 69 %. Elle était en effet passée de 133,3 millions de dollars en 2005 à 225,3 millions de dollars en 2006, principalement du fait que le Haut-Commissariat avait recueilli 98,8 millions de dollars de contributions en décembre 2006. Cette situation n'était toutefois pas compatible avec la raison d'être de la limite qui avait été fixée aux montants placés dans les établissements bancaires, à savoir diversifier les placements et, partant, éviter le risque lié à une concentration des fonds dans un seul établissement ou dans quelques-uns seulement.

**101. Le HCR a accepté la recommandation du Comité selon laquelle il devait respecter les règles qu'il s'était fixées concernant la gestion des disponibilités, en ce qui concerne le montant maximum des actifs pouvant être détenus par une même banque.**

## 9. Bureau exécutif du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

102. Le Bureau exécutif comprend le Haut-Commissaire, le Haut-Commissaire adjoint, le Haut-Commissaire assistant et le Chef de cabinet. Ses principales fonctions sont les suivantes : a) tenir le Haut-Commissaire informé des questions appelant son attention; b) transmettre aux services extérieurs au Bureau exécutif les décisions prises par le Haut-Commissaire et autres informations pertinentes émanant du Haut-Commissaire; c) assurer le service du Comité supérieur de gestion; d) préparer les discours du Haut-Commissaire; e) tenir la correspondance du Haut-Commissaire.

### Secrétariat du Comité supérieur de gestion

#### *Dossiers d'information*

103. Le Comité a examiné un échantillon de 15 dossiers d'information établis à l'intention du Haut-Commissaire pour autant de missions effectuées par lui en 2005

et 2006. Dans six cas, le Bureau exécutif n'avait pas conservé le dossier complet et avait dû vérifier des documents électroniques obtenus auprès de bureaux extérieurs. Le Bureau exécutif ne conservait pas tous les dossiers d'information dans un même lieu et de ce fait il n'était pas en mesure de rendre compte de toutes les missions et de toutes les réunions du Haut-Commissaire.

104. En ce qui concerne les dossiers fournis au complet, les directives établies par le Bureau exécutif n'étaient pas respectées. Les dossiers n'étaient pas harmonisés, si bien que la recherche des informations demandées prenait beaucoup trop de temps. En outre, ils n'étaient pas toujours organisés de façon claire. Certains ne comportaient pas de séparations nettes entre les sections; les notes de synthèse étaient tantôt jointes aux aide-mémoire préparés en vue des entretiens, tantôt à part, et ne comportaient pas toujours de renseignements pratiques comme la date, l'horaire ou encore le nom de l'interlocuteur. La plupart des dossiers étaient complets; dans un dossier seulement de nombreux documents manquaient, notamment le programme et l'aide-mémoire, et trois dossiers ne comportaient pas le curriculum vitae de l'interlocuteur.

105. La plupart des aide-mémoire et des notes de synthèse n'étaient pas rédigés de façon concise. Pour deux missions seulement (14 % de l'échantillon), les aide-mémoire étaient conformes aux directives, à savoir qu'ils comportaient seulement cinq points par page et un bref historique. Certains aide-mémoire comptaient jusqu'à huit pages et comportaient au moins 15 points pour des réunions d'une heure tout au plus. Les notes de synthèse étaient généralement présentées dans un format tel qu'elles exigeaient une lecture attentive.

**106. Le HCR a accepté la recommandation du Comité selon laquelle il convenait d'améliorer les dossiers d'information en harmonisant leur présentation et en les établissant conformément aux directives.**

#### *Recrutement et gestion du personnel*

107. On constatait, d'après les documents relatifs au recrutement et à la nomination du personnel du Bureau exécutif pour 2004, 2005 et 2006, qu'une procédure spéciale s'appliquait au recrutement de certains fonctionnaires de haut rang, à savoir le Haut-Commissaire, le Haut-Commissaire adjoint et les deux Hauts-Commissaires assistants. Le Haut-Commissaire est élu par l'Assemblée générale des Nations Unies sur proposition du Secrétaire général. Le Haut-Commissaire à son tour sélectionne des candidats pour les postes de haut-commissaire adjoint et de haut-commissaire assistant et la nomination à ces postes se fait avec l'accord du Secrétaire général. Le statut du Haut-Commissariat [résolution 428 (V)] de l'Assemblée générale ne prévoit pas une procédure de mise en concurrence en tant que telle, mais l'article 4.3 du Statut du personnel de l'ONU stipule que le choix des fonctionnaires s'effectue après mise en concurrence. L'administration a précisé que le Haut-Commissaire adjoint et les Hauts-Commissaires assistants étaient choisis sur une liste de candidats présélectionnés et à la suite d'un appel à candidatures qui faisait l'objet d'une large publicité et que, dans chaque cas, les candidatures étaient examinées de près et les candidats interrogés par un groupe d'examen. Le Comité a noté qu'il n'y avait pas de règles écrites concernant spécifiquement le recrutement du Haut-Commissaire adjoint et des Hauts-Commissaires assistants, et qu'il y avait de ce fait un risque que le recrutement à ces postes ne soit pas conforme à l'article 4.3 du Statut du personnel.

**108. Le Comité recommande que le HCR établisse des procédures écrites pour le recrutement du Haut-Commissaire adjoint et des Hauts-Commissaires assistants.**

109. Le Comité a examiné les rapports d'évaluation de tous les membres du personnel du bureau exécutif pour les années 2004 à 2006. Ceux du Haut-Commissaire adjoint et des Hauts-Commissaires assistants n'avaient pas été établis. Le Bureau exécutif a expliqué que le régime de gestion des carrières s'appliquait aux fonctionnaires jusqu'à la classe D-2 et pas aux postes de sous-secrétaire général et de secrétaire général adjoint, si bien que le Haut-Commissaire adjoint et les Hauts-Commissaires assistants s'en trouvaient exclus. Ceci n'était pas conforme à la disposition 101.3 c) du Règlement du personnel de l'ONU, qui stipule que des rapports de notation sont établis à intervalles réguliers pour tous les fonctionnaires, y compris les Sous-Secrétaires généraux et les fonctionnaires de rang plus élevé.

**110. Le Comité recommande que le HCR établisse des rapports d'évaluation pour tous les fonctionnaires du Bureau exécutif.**

#### **10. Service d'urgence et de sécurité**

111. Le Service d'urgence et de sécurité a été créé en janvier 2001 pour permettre au HCR d'être mieux préparé aux situations d'urgence et disposer d'une plus grande capacité d'intervention et pour accroître la sûreté et la sécurité du personnel. Le Service regroupe la Section de préparation et de réponse aux situations d'urgence et la Section de la sûreté sur le terrain. En avril 2006, il a été incorporé à la Division de l'appui opérationnel en tant que Service de l'appui technique et des urgences. Celui-ci rassemble les groupes et sections chargés des tâches suivantes : préparation et réponse aux situations d'urgence, sûreté sur le terrain, appui technique, VIH/sida, et gestion de la formation et des ressources. Les dépenses au titre des secours d'urgence se sont montées à 39,9 millions de dollars en 2006, soit 5,2 % du montant total des dépenses du HCR. L'évolution de ces dépenses est indiquée au tableau 7 ci-après :

Tableau 7  
**Dépenses au titre des secours d'urgence**

	<i>Dépenses au titre des secours d'urgence (en millions de dollars des États-Unis)</i>	<i>Pourcentage du montant total des dépenses du HCR</i>
2004	39,2	3,7
2005	52,1	4,6
2006	39,9	5,2

Source : HCR.

#### **Postes vacants**

112. Le Comité a noté que le taux de renouvellement du personnel était très élevé. En l'espace de 18 mois, le Service d'urgence et de sécurité, la Section de préparation et de réponse aux situations d'urgence et la Section de la sûreté sur le terrain avaient perdu au total 16 personnes, soit la moitié environ de leur effectif. Il a aussi noté que les changements d'affectation au sein de la Section étaient fréquents. Sur un total de 23 personnes affectées à la Section de préparation et de

réponse aux situations d'urgence au 30 juin 2006, 10 seulement (43 %) avaient toujours les mêmes fonctions qu'au 31 décembre 2004, et dans la Section de la sûreté sur le terrain, sur les 11 personnes qui constituaient l'effectif au 30 juin 2006, 6 seulement (55 %) avaient toujours les mêmes fonctions que 18 mois plus tôt. En ce qui concerne les conseillers spécialistes de la sécurité déployés sur le terrain, sur les 35 conseillers en poste au 18 août 2006, 24 (69 %) avaient déjà les mêmes fonctions à la fin de 2004, mais 12 seulement (34 %) étaient toujours en poste dans le même lieu d'affectation.

113. Le poste de chef de la Section de la sûreté sur le terrain est devenu vacant le 31 août 2004. La procédure de recrutement a été mise en route en septembre 2004 pour s'achever le 1<sup>er</sup> août 2005, date à laquelle le candidat retenu a pris ses fonctions. Le départ de l'ancienne titulaire n'avait pas été prévu par le HCR, qui n'avait pas pris de dispositions avant son départ en vue de sélectionner et recruter un successeur. La procédure de sélection et de nomination a pris en tout 11 mois.

114. Le 15 octobre 2005, le poste de chef du Service d'urgence et de sécurité est devenu vacant, son titulaire ayant été nommé directeur de la Division de l'appui opérationnel. La procédure de sélection a été retardée de plusieurs mois et l'avis de vacance de poste n'a été publié qu'en septembre 2006, alors que le poste était vacant depuis près d'un an. Le HCR a expliqué ces retards par la succession de restructurations – d'abord au sein de la Division de la protection interne puis dans l'ensemble du HCR – qui n'a pas permis de fixer définitivement la définition du poste avant le milieu de 2006. Finalement, c'est le Directeur adjoint du Service de l'appui technique et des urgences qui a été nommé Chef du Service d'urgence et de sécurité, en décembre 2006.

**115. Le Comité recommande que le HCR fasse en sorte de pourvoir les postes vacants dans des délais raisonnables et accélère les procédures de recrutement.**

#### **Arrangements prévisionnels externes**

116. En 2004, 144 fonctionnaires environ ont été affectés à des opérations de secours d'urgence; ce chiffre était de 212 en 2005 et de 199 en 2006 (janvier à octobre seulement). Le HCR compte de plus en plus sur des partenaires extérieurs pour doter en personnel ses opérations de secours d'urgence. En 2004, sur les 144 fonctionnaires déployés par le HCR dans le cadre de ces opérations, 37 % (53 personnes) l'avaient été au titre d'arrangements prévisionnels externes. De janvier à octobre 2006, 46 % des personnes déployées (91 personnes) ne faisaient pas partie du personnel du HCR.

117. La proportion de fonctionnaires du HCR dans le personnel affecté aux opérations de secours d'urgence, sur le terrain, est passée de 41 % en 2004 à moins de 30 % in 2006, alors que dans le même temps les ressources provenant de la Section de préparation et de réponse aux situations d'urgence ont presque triplé.

118. En ce qui concerne les ressources extérieures, le HCR a mobilisé peu de partenaires. Il a passé des accords concernant des arrangements prévisionnels externes avec quelque 11 partenaires différents mais le Conseil danois et le Conseil norvégien pour les réfugiés ont fourni 90 % des ressources extérieures utilisées en 2006 (contre 51 % en 2004) et la même année, le HCR n'a fait appel qu'à deux autres partenaires. La principale raison pour laquelle le HCR a surtout compté sur le Conseil danois et le Conseil norvégien pour les situations d'urgence, c'est qu'ils

sont en mesure de mobiliser le personnel qualifié voulu dans de brefs délais. En outre, leurs services sont gratuits.

119. En 2004, la Section de préparation et de réponse aux situations d'urgence a publié un catalogue des ressources auxquelles le HCR peut faire appel pour les opérations d'urgence (*Catalogue of Emergency Response Resources*), qui fait l'inventaire de l'ensemble des arrangements (internes et externes) relatifs au personnel auxquels le HCR peut faire appel et des services qu'il peut déployer partout dans le monde en cas de situation d'urgence concernant des réfugiés. La nouvelle édition du catalogue a pour but de renseigner sur les différentes options disponibles et sur les moyens par lesquels elles peuvent être demandées. Parmi les ressources inventoriées figurent les arrangements prévisionnels avec des partenaires extérieurs. Toutefois, il se peut que le catalogue ne soit pas complètement à jour puisque plusieurs accords en vigueur n'y sont pas mentionnés. Par ailleurs, le Comité a demandé des copies de tous les accords et mémorandums d'accord en vigueur mais tous les documents pertinents ne lui ont pas été remis.

**120. Le HCR a accepté la recommandation du Comité selon laquelle il devait vérifier la validité de tous les arrangements prévisionnels externes prévus pour les cas de situation d'urgence, et sur cette base, faire le point des ressources pouvant être mobilisées en cas d'urgence et mettre à jour son catalogue.**

121. D'après le rapport du Comité exécutif publié sous la cote EC/SC.2/1991/CRP.14, l'objet des arrangements prévisionnels est d'offrir au HCR un complément d'effectif d'un bon rapport coût-efficacité. Toutefois, le HCR n'a pas envisagé jusqu'à présent de déterminer, au moyen d'une évaluation officielle, la rentabilité et l'efficacité des procédures actuelles de déploiement en cas d'urgence et des arrangements prévisionnels.

**122. Le Comité recommande que le HCR évalue l'efficacité et l'efficience des procédures de déploiement en cas d'urgence.**

123. D'après le mémorandum intérieur IOM/81/2001-FOM/79/2001 daté du 28 septembre 2001, l'expression « personnel de projet » désigne les personnes – autres que les Volontaires des Nations Unies ou les personnes ayant un contrat avec le Programme des Nations Unies pour le développement – qui sont employées par une autre organisation [en général une organisation non gouvernementale (ONG)], dont le poste est imputé sur le budget d'un sous-projet du HCR, qui n'ont pas de contrat de travail avec le HCR mais remplissent des fonctions analogues à celles de membres du personnel du HCR, et qui travaillent sous la supervision et le contrôle directs de membres du personnel du HCR. Le même document précise qu'il doit être mis fin à tous les arrangements relatifs au personnel de projet le 31 décembre 2004 au plus tard. Or, le personnel de projet, tel qu'il est défini dans ce mémorandum intérieur, présente les mêmes caractéristiques que le personnel déployé dans le cadre des arrangements prévisionnels externes conclus avec des ONG internationales : excepté dans deux cas où des personnes ont été déployées sur la base de contrats de consultant du HCR qui excluaient explicitement le versement d'un traitement et d'une indemnité journalière de subsistance, tous les accords stipulaient que le personnel était employé (sur la base d'un contrat) et rémunéré par le partenaire du HCR mais travaillait sous la responsabilité des cadres du HCR chargés de l'exécution de l'opération d'urgence et suivant leurs instructions.

124. Dans le rapport publié sous la cote A/AC.96/1010 daté du 27 juillet 2005, le Bureau exécutif s'était déjà penché sur la question du personnel de projet employé dans le cadre d'opérations de déploiement à des fins de protection, qui sont très proches par leur nature des opérations de déploiement à des fins d'intervention d'urgence, et avait recommandé que le HCR examine la question des arrangements relatifs au personnel de projet et publie une circulaire afin d'assurer la conformité des opérations de déploiement avec le mémorandum intérieur susmentionné (IOM/81/2001-FOM/79/2001) concernant le recrutement du personnel.

125. L'introduction de contrats sans traitement ni indemnité journalière de subsistance, en vertu desquels le personnel est employé à la fois par le HCR et l'ONG partenaire, ne résout pas le problème. Le HCR doit tout de même apporter des éclaircissements au sujet du statut du personnel déployé dans le cadre des arrangements prévisionnels externes, conformément à la recommandation du Comité.

**126. Le Comité recommande que le HCR apporte des éclaircissements sur la question des arrangements relatifs au personnel de projet et veille à respecter l'instruction publiée en 2004 par le Bureau exécutif par laquelle celui-ci a demandé qu'il soit mis fin à ces arrangements.**

#### **Système d'alerte**

127. Le HCR a mis au point un mécanisme d'alerte avancée qui lui permet d'évaluer la situation d'un pays et de disposer d'une liste des pays où des ressources d'urgence pourraient avoir à être déployées ou accrues, compte tenu de l'évolution de la situation telle que déterminée par l'administrateur de secteur. Ce système a été mis en place pour permettre au HCR de réagir plus efficacement en cas de situation d'urgence et de disposer d'une procédure officielle pour faire démarrer les activités de préparation. Le système d'alerte permet de définir le point de déclenchement de l'action et de mobiliser rapidement les ressources du HCR.

128. Chaque pays doit être examiné sur une base mensuelle et classé dans une catégorie prédéfinie. À chaque catégorie correspond une liste d'activités. Celles-ci sont mises en place dès l'instant où un pays est classé dans une catégorie. La situation de chaque pays est évaluée par les bureaux, par l'intermédiaire de l'administrateur de secteur, après consultation du bureau sur le terrain et d'autres interlocuteurs nationaux et internationaux.

129. Lors de son examen, le Comité a constaté des lenteurs dans la phase d'approbation, une fois effectuée l'évaluation de l'administrateur de secteur. Comme on le voit d'après le tableau 8 ci-après, il avait fallu plus de 70 jours, dans le cas des situations d'urgence en République démocratique du Congo, en Somalie et au Kurdistan, pour évaluer et approuver le rapport de situation initial établi dans le cadre du système d'alerte.

Tableau 8  
Délais d'approbation

<i>Pays</i>	<i>Évaluation</i>	<i>Approbation</i>	<i>Délai (nombre de jours)</i>
Érythrée	1 <sup>er</sup> septembre 2006	2 octobre 2006	31
Éthiopie	1 <sup>er</sup> septembre 2006	2 octobre 2006	31
Iraq	7 avril 2006	10 avril 2006	3
Kurdistan	6 juin 2006	4 septembre 2006	90
République démocratique du Congo	7 juillet 2006	2 octobre 2006	87
Somalie	18 juillet 2006	2 octobre 2006	76
Tchad	20 juin 2006	30 juin 2006	10
Timor-Leste	2 juin 2006	6 juin 2006	4

Source : HCR.

130. Le Comité recommande que le HCR réduise le délai qui s'écoule entre la date où les évaluations de la situation des pays sont modifiées et celle où ces modifications sont approuvées.

#### Stocks centraux de secours d'urgence de Doubaï

131. Le HCR possède des stocks qui doivent lui permettre de faire face aux situations d'urgence. Ces stocks sont centralisés à Doubaï et Copenhague. Le Comité a constaté que les articles stockés à Doubaï n'étaient pas gérés électroniquement au moyen de codes à barres ou d'autres systèmes de suivi électronique.

132. Le Comité recommande que le HCR mette en place un outil de contrôle qualitatif et quantitatif des articles stockés à Doubaï.

133. Initialement, les stocks centraux de secours d'urgence devaient permettre de répondre aux besoins de 250 000 personnes. Le HCR a progressivement relevé cet objectif, qui a été fixé à 500 000 en février 2006. D'après l'inventaire communiqué par le Service de la gestion de l'approvisionnement, l'objectif n'avait pas été atteint, et pour tous les articles les stocks se situaient au moins 25 % en deçà de l'objectif. La Section de préparation et de réponse aux situations d'urgence était consciente du problème. L'objectif de 500 000 ne serait pas facile à atteindre et supposait des dépenses importantes, estimées à 10,3 millions de dollars. La valeur actuelle des stocks se montait en effet à 9,4 millions de dollars, alors que le coût total des stocks centraux nécessaires pour répondre aux besoins de 500 000 réfugiés était de 19,7 millions de dollars.

134. Le Comité recommande que le HCR augmente ses stocks de manière à pouvoir répondre aux besoins de 500 000 réfugiés, conformément à l'objectif qu'il s'est fixé.

#### Sécurité

135. Le Comité a noté, d'après les conclusions d'une étude du service chargé de la sécurité sur le terrain, que pour l'ensemble du HCR, les normes minimales de sécurité opérationnelle étaient respectées à 68 % et que les normes minimales de

sécurité opérationnelle applicables au domicile l'étaient à 63 %, comme indiqué dans le tableau 9.

Tableau 9  
**Respect des normes de sécurité**

<i>Bureau</i>	<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Pourcentage de conformité aux normes minimales de sécurité opérationnelle</i>	<i>Pourcentage de conformité aux normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile</i>
Europe	33	94	93
Afrique	33	42	48
Amériques	11	78	67
Asie et Pacifique	17	88	75
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	23	50	32
<b>Total</b>	<b>117</b>	<b>68</b>	<b>63</b>

Source : HCR.

136. Le taux de conformité était plus élevé en Europe et dans la région de l'Asie et du Pacifique et plus faible en Asie centrale, en Asie du Sud-Ouest, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, ainsi qu'en Afrique et en Amérique.

137. Le Comité était préoccupé par le fait qu'un certain nombre de lieux de la phase III ou au-dessus n'étaient pas en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle. C'était le cas d'Abidjan, de Bagdad, de Bangui, de Freetown, de Khartoum, de Kinshasa et de Mogadiscio. Le HCR a expliqué que l'ONU ayant une présence limitée à Bagdad et à Mogadiscio, il lui était difficile de respecter ces normes et que dans ces lieux d'affectation les membres du personnel recrutés sur le plan national travaillaient pour l'essentiel depuis chez eux. Le HCR a en outre indiqué qu'Abidjan, Bangui, Freetown et Kinshasa étaient parvenus à respecter les normes à divers degrés.

**138. Le Comité recommande que le HCR veille à ce que les normes minimales de sécurité opérationnelle et les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile soient intégralement respectées, en particulier dans les lieux d'affectation de la phase III.**

## 11. Estimations relatives au nombre de réfugiés

139. Pour des raisons de confidentialité, certains bureaux extérieurs du HCR ont pris sur eux de recueillir des données statistiques sur la population à laquelle ils viennent en aide plutôt que de déléguer cette tâche à un partenaire opérationnel ou aux autorités locales. En Ouganda, ce travail a été difficile du fait que les résidents étrangers et les citoyens ne possèdent pas tous des papiers d'identité. Les statistiques fournies par le HCR et utilisées dans ses différents rapports donnent des indications détaillées sur les réfugiés, ventilées par lieu d'installation, nationalité d'origine et âge. Ces données font apparaître des variations annuelles résultant des changements démographiques (naissances et décès) et des déplacements (arrivées et départs).

140. Le Comité a noté que les estimations relatives à la population de réfugiés en Ouganda, à la date du 31 décembre 2006, n'étaient pas cohérentes. D'après le rapport des autorités, les réfugiés étaient au nombre de 216 484 (dont 165 823 Soudanais). Le HCR pour sa part annonçait 272 006 réfugiés (dont 215 675 Soudanais) dans la version finale de son rapport statistique annuel pour 2006, remis au siège en mars 2007. Du fait de cet écart de plus de 55 000 personnes, il était difficile de mesurer l'efficacité (rapport coût/avantage) de l'action du HCR en Ouganda.

141. La méthode utilisée en Ouganda par le HCR pour dénombrer la population de réfugiés n'était pas suffisamment fiable. Le HCR se fondait essentiellement sur les cartes de rations distribuées dans le cadre du programme d'assistance du Programme alimentaire mondial, au lieu d'utiliser des données biométriques. De ce fait, les chiffres recueillis étaient sujets à caution et comportaient des incohérences importantes. D'après les tableaux du HCR publiés dans la version finale de son rapport statistique annuel pour 2006, pour toute la population contrôlée (257 256 réfugiés), il n'y aurait eu que deux décès mais 4 000 naissances, ce qui est irréaliste.

**142. Le HCR a accepté la recommandation du Comité selon laquelle il devait améliorer ses estimations démographiques de manière qu'elles soient plus exactes et effectuer des vérifications pour s'assurer que ces chiffres sont raisonnables.**

## 12. Audit interne

143. En 2006, le Bureau des Services de contrôle interne (BSCI) a audité les activités du HCR au Sahara occidental, au Congo, en Algérie, en Zambie, en Belgique, en Bulgarie, à Djibouti, en République islamique d'Iran, en Mauritanie, en Égypte, au Népal, dans le Sud-Soudan, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, en Sierra Leone, au Darfour, au Libéria et en Turquie. Le BSCI a également audité les activités du centre d'appui régional en Afrique (Ghana et Kenya), la gestion des systèmes informatiques et télématiques du HCR, les primes d'affectation et les primes de réinstallation, le système électronique de gestion de la documentation, et les profils de projets. Ses principales constatations étaient les suivantes :

a) Dans le cas de la plupart des partenaires examinés, le BSCI a pu obtenir l'assurance raisonnable que la comptabilisation des fonds du HCR et les décaissements étaient effectués convenablement et étaient conformes aux accords relatifs aux sous-projets;

b) Le contrôle de l'exécution des projets était effectué de façon compétente, mais en revanche le contrôle de l'exécution du budget des projets demandait à être renforcé. Des visites n'étaient pas effectuées régulièrement auprès des partenaires du HCR et les rapports qui étaient établis n'étaient pas suffisamment détaillés. Le taux d'exécution des programmes était parfois faible;

c) Les procédures et le système de gestion des approvisionnements avaient besoin d'être améliorés. Malgré leur caractère essentiel au regard du mandat du HCR, la gestion des biens et les activités intervenant dans la chaîne d'approvisionnement présentaient des déficiences qui exigeaient un examen urgent. La gestion et le stockage du carburant appelaient aussi des améliorations;

d) Dans les domaines de l'administration et des finances, les déclarations du HCR étaient généralement conformes à ses règles, règlement, politiques et procédures; pendant la période à l'examen, les contrôles avaient bien fonctionné. Les baux de certains locaux à usage de bureau occupés par le HCR ne présentaient pas un bon rapport coût-efficacité;

e) Dans plusieurs régions, des considérations relatives à la sécurité avaient entravé les activités du HCR. Une montée des tensions avait créé une situation d'insécurité pour le personnel et les partenaires du HCR mais un effort était fait pour que les normes minimales de sécurité opérationnelle et les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile soient davantage respectées.

144. Le Comité s'est servi de ces constatations pour mieux comprendre le système d'organisation du contrôle interne du HCR, mettre à jour son appréciation des risques et décider de sa stratégie d'audit, ainsi que pour obtenir indirectement des assurances.

### 13. Règles de déontologie

145. Le Statut du personnel de l'Organisation des Nations Unies stipule, dans la disposition relative aux conflits d'intérêts, que les fonctionnaires ne peuvent être associés à une entreprise à but lucratif ni avoir des intérêts financiers dans une entreprise de cette nature s'il doit en découler pour eux-mêmes ou l'entreprise considérée des avantages résultant de l'emploi qu'ils occupent à l'Organisation. Le code de conduite, qui est signé par tous les cadres du HCR, stipule, dans sa règle n° 3, que les membres du personnel doivent s'abstenir d'aider des particuliers ou des entreprises dans leurs relations avec le HCR si cette aide peut aboutir à les faire bénéficier d'un traitement préférentiel, que ce traitement soit effectivement préférentiel ou qu'il puisse être considéré comme tel, et qu'ils ne doivent pas participer à des activités liées à l'achat de biens ou de services ou à l'engagement de personnel s'il risque d'y avoir conflit d'intérêts. Le paragraphe 10 du code de conduite précise que le personnel de direction doit montrer l'exemple. En vertu de la déclaration de situation financière et de la formule de déclaration d'intérêts pour 2006, tous les membres du personnel qui, dans le cadre de leurs responsabilités principales, utilisent des fonds de l'ONU doivent obligatoirement remplir chaque année une déclaration de situation financière. Dans celle-ci, les fonctionnaires indiquent les revenus qu'eux-mêmes ainsi que leur conjoint et leurs enfants perçoivent en provenance de sources autres que l'ONU.

146. Le personnel du HCR en Ouganda n'était pas tenu de remplir une formule de déclaration d'intérêts. Le Comité a examiné les dossiers de certains membres du personnel et de certains consultants et relevé des cas où des conflits d'intérêts pouvaient se produire. Le mari d'une fonctionnaire de rang supérieur en poste depuis janvier 2005 avait bénéficié en 2005 de trois contrats de « consultant informatique » et avait touché pour ses services un montant total de 16 499 dollars. Cette situation n'avait pas été signalée par la fonctionnaire. En outre, les conjoints de plusieurs fonctionnaires occupaient des postes de responsabilité dans une ONG qui était un partenaire opérationnel du HCR. Dans le cas de certains de ces fonctionnaires, qui étaient chargés de superviser des projets exécutés par les employeurs de leurs conjoints, cette situation n'était pas officiellement déclarée.

147. Le HCR a expliqué que l'ONU avait constaté que les organismes des Nations Unies avaient beaucoup de mal à recruter et à retenir les spécialistes les plus

qualifiés, en particulier les femmes, du fait qu'il était difficile pour les conjoints d'expatriés de trouver un emploi. C'est pourquoi l'ONU encourage l'emploi des conjoints de ses fonctionnaires, en particulier dans le cas des expatriés, aussi bien dans le système des Nations Unies qu'à l'extérieur du système. De plus, la question des conflits d'intérêts est abordée dans la note d'orientation commune de l'ONU sur l'emploi des conjoints expatriés et le bureau du HCR en Ouganda suit les règles qui y sont énoncés.

148. Le Comité est néanmoins d'avis que les règles et politiques actuelles ne traitent pas comme il convient les risques liés à des situations de conflit d'intérêts.

**149. Le Comité recommande que le HCR, en consultation avec le Bureau de la déontologie de l'ONU, demande au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination de régler les lacunes que présentent actuellement les règles applicables aux conflits d'intérêts.**

#### **14. Fraude et présomption de fraude**

150. Conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU, l'Administration a saisi le Comité de 14 affaires de fraude avérée ou présumée pour l'exercice clos le 31 décembre 2006. Ces affaires ont donné lieu à des enquêtes menées par le Bureau de l'Inspecteur général du HCR. En ce qui concerne 2005, le Haut-Commissariat avait signalé 14 affaires de fraude ou de présomption de fraude.

151. Dans deux affaires, il avait été procédé à des recrutements sur la base de faux diplômes :

- a) En Russie, un fonctionnaire a reconnu avoir présenté de faux diplômes et a été rétrogradé pour deux ans;
- b) En Suisse, un fonctionnaire a donné sa démission durant la procédure disciplinaire qui avait été engagée.

152. Trois affaires portaient sur des demandes de pots-de-vin s'adressant soit à des réfugiés afin de les aider à se réinstaller soit à des partenaires pour permettre à ces derniers d'obtenir plus facilement l'octroi de marchés :

- a) Au Malawi, un fonctionnaire qui avait réclamé une somme de 1 969 dollars au directeur d'une société qui avait obtenu un marché d'un partenaire opérationnel du HCR a été renvoyé sans préavis;
- b) En République-Unie de Tanzanie, un fonctionnaire avait demandé un pot-de-vin de 305 dollars au gardien de deux enfants de réfugiés rwandais pour faciliter leur réunification avec leur mère qui se trouvait en Europe. Le fonctionnaire concerné a démissionné durant la procédure disciplinaire qui avait été engagée à son égard;
- c) En Côte d'Ivoire, un Volontaire des Nations Unies aurait tenté d'offrir des pots-de-vin à des fonctionnaires du HCR en échange de sa réinstallation. Il n'a pas été engagé d'action disciplinaire, dans la mesure où l'intéressé n'avait pas la qualité de fonctionnaire du HCR, mais il a néanmoins été recommandé que l'affaire soit portée à l'attention du programme des Volontaires des Nations Unies.

153. Trois affaires portaient sur la contrefaçon et/ou le vol de biens détenus par le HCR :

a) En Sierra Leone, un fonctionnaire a effectué quatre retraits frauduleux d'un compte bancaire détenu par le HCR, pour un montant total de 26 500 dollars. Le montant considéré a été remboursé par la Banque; le fonctionnaire a été licencié pour abandon de poste;

b) En Sierra Leone, un fonctionnaire était accusé d'avoir volé des biens et il a démissionné avant qu'une procédure disciplinaire n'ait été engagée; les biens en question ont été recouvrés;

c) En Colombie, un fonctionnaire était accusé d'avoir présenté de fausses factures à l'appui d'une demande de remboursement de dépenses, mais ces allégations n'ont pas été confirmées par la suite.

154. Au Kenya, un fonctionnaire aurait demandé à l'un de ses collègues de détruire un dossier concernant des réfugiés. Cet incident a été pris en considération dans le rapport d'évaluation du fonctionnaire concerné.

155. Une enquête était en cours en ce qui concernait un fonctionnaire qui aurait présenté des reçus falsifiés dans le dessein d'obtenir indûment le versement d'une indemnité journalière de subsistance (4 675 dollars).

#### D. Remerciements

156. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et les membres de son personnel de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Premier président de la Cour des comptes de la France,  
Président du Comité des commissaires aux comptes  
de l'Organisation des Nations Unies  
(Vérificateur principal)  
(*Signé*) Philippe **Séguin**

Le Vérificateur général des comptes  
de la République sud-africaine  
(*Signé*) Terence **Nombembe**

Le Président de la Commission de vérification  
des comptes des Philippines  
(*Signé*) Guillermo N. **Carague**

*Note* : Les commissaires philippin et sud-africain n'ont signé que la version originale anglaise du rapport; le commissaire français a signé les versions anglaise et française.

## Annexe

**État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations  
formulées par le Comité dans son rapport relatif  
à l'exercice clos le 31 décembre 2005<sup>a</sup>**

<i>Objet</i>	<i>Exercice au cours duquel la question a été signalée pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<b>Total</b>	<i>Paragraphes correspondants du présent rapport</i>
Stratégie d'augmentation des réserves	2005		Par. 40		<b>1</b>	
Cycle comptable annuel	2005		Par. 15		<b>1</b>	
Fonctionnaires en attente d'affectation	2002			Par. 23	<b>1</b>	Par. 14
Prestations dues après la cessation de service	2000		Par. 42		<b>1</b>	
Gestion de trésorerie	2003		Par. 51, 53, 58, 61, 65, 69, 74, 77, 82, 85 et 89		<b>11</b>	Par. 35
Engagements non réglés	2005	Par. 92 et 95			<b>2</b>	Par. 78
Gestion des biens	1996			Par. 98	<b>1</b>	Par. 74, 83, 85, 87, 89 et 94
Passations par profits et pertes	2005	Par. 102	Par. 104		<b>2</b>	Par. 92 et 96
Partenaires opérationnels	2003	Par. 115 et 118	Par. 110		<b>3</b>	Par. 57, 60, 62, 65, 67, 71 et 74
Personnel de projet	2004		Par. 123		<b>1</b>	Par. 126
Division des relations extérieures	2005		Par. 131, 134, 138, 144, 148, 152, 155, 158, 163, 168 et 174		<b>11</b>	
Service d'audit interne	2005		Par. 178, 183, 188, 194, 200, 203, 206, 209, 211, 214, 216, 220 et 222		<b>13</b>	
Opérations engagées après le tsunami	2005		Par. 225, 233, 238, 241, 248, 252 et 256		<b>7</b>	
Achats	2003		Par. 260, 263, 268, 271, 274, 276, 278 et 280		<b>8</b>	
Fraude			Par. 284		<b>1</b>	
<b>Total</b>		<b>5</b>	<b>57</b>	<b>2</b>	<b>64</b>	
<b>Pourcentage</b>		<b>8</b>	<b>89</b>	<b>3</b>		

<sup>a</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 5E (A/61/5/Add.5)*, chap. II.

## Chapitre III

### Opinion des commissaires aux comptes

Nous avons examiné les états financiers du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, numérotés de I à III, ainsi que les tableaux, numérotés de 1 à 5, et les notes y relatives, qui figurent dans le présent document. Ces états financiers ont été établis sous la responsabilité du Haut-Commissaire. Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes communes du Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et aux normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nos travaux soient organisés et exécutés de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude significative. Une vérification consiste notamment à examiner, par sondage et dans la mesure jugée nécessaire par le vérificateur compte tenu des circonstances, les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Elle consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Haut-Commissaire, et à évaluer la présentation générale des états financiers. Nous estimons que la vérification que nous avons effectuée constitue une base raisonnable sur laquelle fonder la présente opinion.

Notre opinion est que les états financiers donnent pour tous les éléments de caractère significatif une image fidèle de la situation financière du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés au 31 décembre 2006 ainsi que du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, et qu'ils ont été établis conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.

En outre, nous estimons que les opérations relatives aux contributions gérées par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et aux règles de gestion financière applicables aux contributions volontaires gérées par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

Sans pour autant assortir d'une réserve les opinions qui précèdent, nous appelons l'attention sur les constatations suivantes :

a) Le HCR fait appel à des partenaires opérationnels pour exécuter certaines activités. Il demande à des auditeurs externes indépendants opérant sur place de lui fournir des rapports d'audit pour justifier les dépenses effectuées. Le HCR a toujours eu du mal à obtenir et à examiner ces rapports d'audit en temps voulu. À la date du 22 juin 2007, le HCR avait reçu des attestations de vérification correspondant à seulement 3 % du montant de 276,2 millions de dollars de dépenses engagées en 2006 par ses partenaires opérationnels, montant pour lequel des attestations devaient être communiquées le 31 juillet 2007 au plus tard. À la même date, le HCR avait reçu des attestations de vérification pour 76 % seulement des dépenses pour lesquelles des attestations devaient être présentées pour 2004 et 2005. Les attestations de vérification reçues faisaient l'objet d'opinions assorties de

réserves en ce qui concernait 7,9 % et 5,3 % respectivement des dépenses effectuées en 2004 et 2005 pour lesquelles des attestations devaient être établies. Le Comité craint qu'il n'y ait des problèmes analogues concernant les données relatives aux pays qui n'ont pas encore fait l'objet d'un examen et est préoccupé par la nature et l'étendue des réserves exprimées dans les opinions;

b) La note 15 relative aux états financiers indique la valeur des biens durables. Le passage à un nouveau système de gestion des biens a mis en évidence les graves lacunes que comportait le système antérieur de suivi des actifs, à savoir notamment la saisie de données erronées, des valeurs artificiellement gonflées du fait que des opérations avaient été comptabilisées en monnaie locale et non pas en dollars des États-Unis, des erreurs dans le taux d'amortissement appliqué dans la base de données, et le double comptage de la liquidation des mêmes biens dans des bureaux différents. Le Comité s'interroge sur les incidences qu'ont ces lacunes sur l'exactitude de l'information relative aux biens durables;

c) Les engagements non réglés se montaient à 84,1 millions de dollars au 31 décembre 2006. Sur ce montant, 2,9 millions de dollars (3,4 %) n'étaient pas assortis des justificatifs voulus et n'étaient pas rattachés à 2006.

Conformément à l'article VII du Règlement financier, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit des états financiers du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Le Premier président de la Cour des comptes de la France,  
Président du Comité des commissaires aux comptes  
de l'Organisation des Nations Unies  
(Vérificateur principal)  
(*Signé*) Philippe **Séguin**

Le Vérificateur général des comptes  
de la République sud-africaine  
(*Signé*) Terence **Nombembe**

Le Président de la Commission de vérification  
des comptes des Philippines  
(*Signé*) Guillermo N. **Carague**

Septembre 2007

*Note* : Les commissaires philippin et sud-africain n'ont signé que la version anglaise du rapport; le commissaire français a signé la version anglaise et la version française.

## Chapitre IV

### Exposé des responsabilités du Haut-Commissaire et approbation des états financiers

Le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés est responsable en dernier ressort du contenu et de l'intégrité des états financiers se rapportant aux contributions volontaires dont il assure la gestion, qui sont soumis au Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire et à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Dans l'exercice de cette responsabilité, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés opère sur la base des méthodes et des normes comptables prescrites et applique des systèmes de contrôle comptable interne et des procédures permettant d'assurer la fiabilité de l'information financière et la protection des actifs. Les systèmes de contrôle interne et les documents comptables font l'objet de vérifications de la part du Bureau des services de contrôle interne et du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies.

Dans ce contexte, les états financiers figurant dans le chapitre V ci-après, qui se composent des états numérotés de I à III, des tableaux numérotés de 1 à 5, des annexes I et II aux états financiers, de l'appendice et des notes, ont été établis conformément au Règlement financier du Haut-Commissariat (A/AC.96/503/Rev.7) et aux normes comptables du système des Nations Unies. De l'avis de la direction, lesdits états financiers donnent une image fidèle de la situation financière du Haut-Commissariat au 31 décembre 2006, ainsi que du résultat des opérations et des flux de trésorerie de chacun des programmes, fonds et comptes pour l'exercice clos à cette date.

Les états financiers sont par les présentes :

Approuvés :

Le Haut-Commissaire  
des Nations Unies pour les réfugiés  
(*Signé*) António **Guterres**

Certifiés :

Le Contrôleur et Directeur  
de la Division de la gestion financière  
et administrative  
(*Signé*) Colin G. **Mitchell**

Genève, le 2 mars 2007

## Chapitre V

### États financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2006

#### État des recettes et dépenses de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et de la variation des réserves et des soldes des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

État I

	<i>Renvoi à une note ou à un tableau</i>	Fonds de roulement et de garantie	Fonds pour le programme annuel – Fonds général	Fonds alimenté par le budget ordinaire de l'ONU	Fonds pour les programmes supplémentaire s – Fonds général	Fonds pour les administrateur s auxiliaires <i>Note 2 d)</i>	Plan d'assurance maladie <i>Note 2 d)</i>	2006	2005
<b>RECETTES</b>									
Contributions volontaires	<i>Note 2 f), tableau 1</i>	0	866 420	30 721	203 476	10 264	0	1 110 881	1 134 885
Autres recettes/recettes accessoires									
Intérêts créditeurs	<i>Note 2 g)</i>	4 192	0	0	0	0	1 040	5 232	2 686
Ajustements de change	<i>Note 2 h)</i>	23 703	0	0	0	0	0	23 703	(35 995)
Autres recettes/recettes accessoires	<i>Note 2 i)</i>	373	6 433	0		0	4 650	11 456	10 803
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>28 268</b>	<b>872 853</b>	<b>30 721</b>	<b>203 476</b>	<b>10 264</b>	<b>5 690</b>	<b>1 151 272</b>	<b>1 112 378</b>
<b>DÉPENSES</b>									
Dépenses	<i>Notes 2 j), 5</i>	1 134	863 429	31 458	196 003	9 837	2 423	1 104 284	1 144 688
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>		<b>1 134</b>	<b>863 429</b>	<b>31 458</b>	<b>196 003</b>	<b>9 837</b>	<b>2 423</b>	<b>1 104 284</b>	<b>1 144 688</b>
<b>EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES (OU DÉFICIT)</b>		<b>27 134</b>	<b>9 424</b>	<b>(738)</b>	<b>7 473</b>	<b>427</b>	<b>3 266</b>	<b>46 988</b>	<b>(32 310)</b>
Ajustements des contributions afférentes à des exercices antérieurs		0	(6 622)	0	0	(152)	0	(6 774)	(2 418)
Ajustements des dépenses afférentes à des exercices antérieurs		0	2 349	0	4 497	80	0	6 926	11 237
<b>EXCÉDENT NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES (OU DÉFICIT NET)</b>		<b>27 134</b>	<b>5 151</b>	<b>(738)</b>	<b>11 970</b>	<b>356</b>	<b>3 266</b>	<b>47 139</b>	<b>(23 490)</b>
Annulation d'engagements afférents à des exercices antérieurs	<i>Tableau 5</i>	0	7 179	2	7 548	0	0	14 729	15 060
Virements d'un programme supplémentaire au programme annuel	<i>Notes 2 d), 4 a)</i>	0	16 934	0	(16 934)	0	0	0	0
Virements sur/à partir d'autres fonds	<i>Notes 2 b), 4 b), c), d)</i>	(14 889)	21 802	0	(5 913)	(1 000)	0	0	0
<b>RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS EN DÉBUT D'EXERCICE</b>		<b>37 755</b>	<b>7 774</b>	<b>736</b>	<b>58 731</b>	<b>7 422</b>	<b>20 893</b>	<b>133 310</b>	<b>141 740</b>
<b>RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS EN FIN D'EXERCICE</b>		<b>50 000</b>	<b>58 840</b>	<b>0</b>	<b>55 402</b>	<b>6 777</b>	<b>24 160</b>	<b>195 178</b>	<b>133 310</b>

## Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2006

(En milliers de dollars des États-Unis)

État II

	<i>Renvoi à une note ou à un tableau</i>	Fonds de roulement et de garantie	Fonds pour le programme annuel – Fonds général	Fonds alimenté par le budget ordinaire de l'ONU	Fonds pour les programmes supplémentaires – Fonds général	Fonds pour les administrateurs auxiliaires <i>Note 2 d)</i>	Plan d'assurance maladie <i>Note 2 d)</i>	2006	2005
<b>ACTIF</b>									
Dépôts à vue et à terme	<i>Note 9</i>	49 225	89 748	0	55 548	6 605	24 160	225 286	133 335
Comptes débiteurs									
Contributions volontaires à recevoir	<i>Tableaux 1, 2, note 10</i>	0	49 898	775	15 718	172	0	66 563	79 842
Sommes dues par des organismes des Nations Unies	<i>Note 12</i>	0	1 139	0	0	0	0	1 139	2 103
Sommes dues par des agents d'exécution, net	<i>Notes 2 n), 6</i>	0	783	0	0	0	0	783	654
Autres sommes à recevoir	<i>Note 13</i>	775	21 877	0	0	0	0	22 652	22 871
Autres éléments d'actif		0	13 122	0	0	0	0	13 122	4 719
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>50 000</b>	<b>176 566</b>	<b>775</b>	<b>71 266</b>	<b>6 777</b>	<b>24 160</b>	<b>329 544</b>	<b>243 525</b>
<b>PASSIF</b>									
Contributions reçues d'avance		0	33 352	0	0	0	0	33 352	10 097
Engagements non réglés	<i>Tableaux 3, 4, 5</i>	0	68 334	0	15 819	0	0	84 154	81 459
Comptes créditeurs	<i>Note 15</i>	0	16 040	775	45	0	0	16 860	18 658
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>0</b>	<b>117 726</b>	<b>775</b>	<b>15 864</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>134 365</b>	<b>110 214</b>
<b>RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS</b>		<b>50 000</b>	<b>58 840</b>	<b>0</b>	<b>55 402</b>	<b>6 777</b>	<b>24 160</b>	<b>195 178</b>	<b>133 310</b>
<b>TOTAL DU PASSIF, DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS</b>		<b>50 000</b>	<b>176 566</b>	<b>775</b>	<b>71 266</b>	<b>6 777</b>	<b>24 160</b>	<b>329 544</b>	<b>243 525</b>

## État des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2006

(En milliers de dollars des États-Unis)

État III

	Fonds de roulement et de garantie	Fonds pour le programme annuel – Fonds général	Fonds alimenté par le budget ordinaire de l'ONU	Fonds pour les programmes supplémentaires – Fonds général	Fonds pour les administrateurs auxiliaires	Plan d'assurance maladie	TOTAL	
							2006	2005
<b><u>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</u></b>								
Excédent net des recettes sur les dépenses (ou déficit net) (état I)	27 134	5 151	(738)	11 970	356	3 266	47 139	(23 490)
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir		(2 805)		16 158	(74)		13 279	4 330
(Augmentation) diminution des autres comptes débiteurs	(775)	1 826		5			1 055	4 214
(Augmentation) diminution des autres éléments d'actif		(8 404)					(8 404)	(244)
Augmentation (diminution) des contributions reçues d'avance		23 254					23 254	(2 967)
Augmentation (diminution) des engagements non réglés		20 789	(3 152)	(14 943)			2 694	(10 056)
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs		(2 573)	775				(1 797)	(688)
À déduire : intérêts créditeurs	(4 192)					(1 040)	(5 232)	(2 686)
Ajustements de change	(23 703)						(23 703)	35 995
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>	<b>(1 536)</b>	<b>37 238</b>	<b>(3 114)</b>	<b>13 190</b>	<b>282</b>	<b>2 226</b>	<b>48 287</b>	<b>4 408</b>
<b><u>Flux de trésorerie provenant des activités de placement et de financement</u></b>								
Intérêts créditeurs	4 192					1 040	5 232	2 686
Ajustements de change	23 703						23 703	(35 995)
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE PLACEMENT ET DE FINANCEMENT</b>	<b>27 895</b>					<b>1 040</b>	<b>28 935</b>	<b>(33 309)</b>
<b><u>Flux de trésorerie provenant d'autres sources</u></b>								
Annulation d'engagements afférents à des exercices antérieurs		7 179	2	7 548			14 729	15 060
Virements sur/à partir d'autres fonds	(14 889)	38 736		(22 847)	(1 000)			
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE PROVENANT D'AUTRES SOURCES</b>	<b>(14 889)</b>	<b>45 915</b>	<b>2</b>	<b>(15 299)</b>	<b>(1 000)</b>		<b>14 729</b>	<b>15 060</b>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et des dépôts à terme	11 470	83 153	(3 112)	(2 109)	(718)	3 266	91 951	(13 841)
<b>Dépôts à vue et à terme, en début d'exercice</b>	<b>37 755</b>	<b>6 595</b>	<b>3 112</b>	<b>57 657</b>	<b>7 323</b>	<b>20 893</b>	<b>133 335</b>	<b>147 176</b>
<b>DÉPÔTS À VUE ET À TERME, EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>49 225</b>	<b>89 748</b>		<b>55 548</b>	<b>6 605</b>	<b>24 160</b>	<b>225 286</b>	<b>133 335</b>

## État au 31 décembre 2006 des contributions à l'ensemble des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

### Contributions par programme

**Tableau 1 – Rapport 1**

FONDS POUR LE PROGRAMME ANNUEL	Contributions en espèces		Contributions en nature	Total
	Annoncées, non acquittées	Acquittées		
<b><u>OPÉRATIONS SUR LE TERRAIN</u></b>				
<b><u>AFRIQUE</u></b>				
<b><u>ENSEMBLE DE L'AFRIQUE</u></b>				
ENSEMBLE DE L'AFRIQUE	0	63 470	0	63 470
<b>TOTAL, ENSEMBLE DE L'AFRIQUE</b>	<b>0</b>	<b>63 470</b>	<b>0</b>	<b>63 470</b>
<b><u>AFRIQUE DE L'OUEST</u></b>				
ENSEMBLE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST	809	15 967	0	16 776
BÉNIN	0	250	0	250
CAMEROUN	0	186	0	186
GAMBIE	0	20	0	20
GHANA	0	2 319	0	2 319
GUINÉE	311	3 803	207	4 321
CÔTE D'IVOIRE	0	2 885	94	2 979
LIBÉRIA	978	22 598	658	24 234
NIGÉRIA	0	214	0	214
SÉNÉGAL	0	35	0	35
SIERRA LEONE	246	5 120	185	5 551
<b>TOTAL, AFRIQUE DE L'OUEST</b>	<b>2 344</b>	<b>53 397</b>	<b>1 144</b>	<b>56 885</b>
<b><u>AFRIQUE DE L'EST ET CORNE DE L'AFRIQUE</u></b>				
ENSEMBLE DE L'AFRIQUE DE L'EST ET CORNE DE L'AFRIQUE	0	14 917	0	14 917
ÉRYTHRÉE	0	2 645	0	2 645
ÉTHIOPIE	0	4 962	0	4 962
KENYA	1 317	18 730	807	20 853
SOMALIE	659	4 152	0	4 810
SOUDAN	1 318	8 534	0	9 852
OUGANDA	0	6 326	209	6 534
<b>TOTAL, AFRIQUE DE L'EST ET CORNE DE L'AFRIQUE</b>	<b>3 293</b>	<b>60 265</b>	<b>1 016</b>	<b>64 574</b>
<b><u>AFRIQUE CENTRALE ET GRANDS LACS</u></b>				
AFRIQUE CENTRALE ET GRANDS LACS	1 318	24 431	0	25 749
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	0	1 910	0	1 910
PAYS D'AFRIQUE CENTRALE	0	5 534	0	5 534
GABON	0	258	0	258
BURUNDI	577	24 972	628	26 176
TCHAD	3 971	59 789	495	64 255
CONGO	0	1 994	0	1 994
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	1 562	6 880	0	8 442
RWANDA	0	1 342	126	1 468
RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE	1 753	17 918	258	19 929
<b>TOTAL, AFRIQUE CENTRALE ET GRANDS LACS</b>	<b>9 180</b>	<b>145 028</b>	<b>1 507</b>	<b>155 716</b>
<b><u>AFRIQUE AUSTRALE</u></b>				
ENSEMBLE DE L'AFRIQUE AUSTRALE	0	7 473	0	7 473
ANGOLA	1 060	6 656	0	7 716
BOTSWANA	0	330	0	330
MALAWI	0	36	0	36
MOZAMBIQUE	0	38	0	38
AFRIQUE DU SUD	0	49	0	49
ZAMBIE	0	3 699	0	3 699
<b>TOTAL, AFRIQUE AUSTRALE</b>	<b>1 060</b>	<b>18 281</b>	<b>0</b>	<b>19 341</b>
<b>TOTAL, AFRIQUE</b>	<b>15 877</b>	<b>340 440</b>	<b>3 667</b>	<b>359 985</b>

Tableau 1 – Rapport 1 (suite)

FONDS POUR LE PROGRAMME ANNUEL	Contributions en espèces		Contributions en nature	Total
	Annoncées, non acquittées	Acquittées		
<b><u>CASWANAME</u></b>				
<b><u>ENSEMBLE CASWANAME</u></b>				
CASWANAME	0	1	0	1
TOTAL, ENSEMBLE CASWANAME	0	1	0	1
<b><u>AFRIQUE DU NORD</u></b>				
ENSEMBLE DE L'AFRIQUE DU NORD	250	1 877	0	2 127
ALGÉRIE	491	3 647	0	4 138
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE	38	0	0	38
MAURITANIE	25	380	0	405
MAROC	125	373	0	498
TUNISIE	25	0	0	25
SAHARA OCCIDENTAL (mesures de confiance)	0	0	0	0
TOTAL, AFRIQUE DU NORD	953	6 277	0	7 230
<b><u>MOYEN-ORIENT</u></b>				
ENSEMBLE DU MOYEN-ORIENT	0	6 100	0	6 100
ÉGYPTE	132	1 917	0	2 049
JORDANIE	566	366	0	931
LIBAN	0	696	0	696
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE	566	372	0	938
YÉMEN	107	367	0	474
TOTAL, MOYEN-ORIENT	1 370	9 818	0	11 188
<b><u>ASIE DU SUD-OUEST</u></b>				
ENSEMBLE DE L'ASIE DU SUD-OUEST	50	30 689	0	30 739
AFGHANISTAN	2 401	22 600	367	25 368
IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')	181	2 511	0	2 693
PAKISTAN	1 375	8 440	0	9 815
TOTAL, ASIE DU SUD-OUEST	4 007	64 241	367	68 615
<b><u>ASIE CENTRALE</u></b>				
ENSEMBLE DE L'ASIE CENTRALE	0	2 526	0	2 526
KAZAKHSTAN	0	17	0	17
KIRGHIZISTAN	0	50	0	50
TURKMÉNISTAN	0	7	0	7
OUZBÉKISTAN	0	2	0	2
TOTAL, ASIE CENTRALE	0	2 603	0	2 603
<b>TOTAL, CASWANAME</b>	<b>6 331</b>	<b>82 939</b>	<b>367</b>	<b>89 637</b>
<b><u>ASIE ET PACIFIQUE</u></b>				
<b><u>ENSEMBLE DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE</u></b>				
ENSEMBLE DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE	0	6 632	0	6 632
TOTAL, ENSEMBLE DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE	0	6 632	0	6 632
<b><u>ASIE DU SUD</u></b>				
ENSEMBLE DE L'ASIE DU SUD	0	1 599	0	1 599
BANGLADESH	0	1 004	0	1 004
INDE	0	2 215	0	2 215
SRI LANKA	438	9 818	0	10 256
NÉPAL	1 515	3 854	0	5 369
TOTAL, ASIE DU SUD	1 953	18 489	0	20 443
<b><u>ASIE DE L'EST ET PACIFIQUE</u></b>				
ENSEMBLE DE L'ASIE DE L'EST ET DU PACIFIQUE	0	11 161	0	11 161
CHINE	118	976	0	1 095
INDONÉSIE	0	24	0	24
CAMBODGE	0	1 001	0	1 001
RÉPUBLIQUE DE CORÉE	0	6	0	6
MALAISIE	0	642	0	642
MONGOLIE	0	39	0	39

Tableau 1 – Rapport 1 (suite)

FONDS POUR LE PROGRAMME ANNUEL	Contributions en espèces		Contributions en nature	Total
	Annoncées, non acquittées	Acquittées		
MYANMAR	510	2 200	0	2 709
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE	0	9	0	9
THAÏLANDE	329	6 299	0	6 629
TIMOR-LESTE	0	161	0	161
VIET NAM	82	51	0	133
TOTAL, ASIE DE L'EST ET PACIFIQUE	1 039	22 569	0	23 609
<b>TOTAL, ASIE ET PACIFIQUE</b>	<b>2 993</b>	<b>47 691</b>	<b>0</b>	<b>50 684</b>
<b><u>EUROPE</u></b>				
<b><u>EUROPE ORIENTALE</u></b>				
ENSEMBLE DE L'EUROPE ORIENTALE	39	7 249	0	7 288
ARMÉNIE	0	513	0	513
AZERBAÏDJAN	129	1 448	0	1 576
BÉLARUS	0	27	0	27
GÉORGIE	58	1 949	0	2 007
MOLDOVA	0	58	0	58
FÉDÉRATION DE RUSSIE	312	7 509	0	7 821
UKRAINE	9	421	0	430
TOTAL, EUROPE ORIENTALE	546	19 174	0	19 719
<b><u>EUROPE CENTRALE</u></b>				
AUTRES PAYS D'EUROPE CENTRALE	0	250	0	250
EUROPE CENTRALE ET ÉTATS BALTES	0	2 551	0	2 551
CHYPRE	0	28	0	28
TURQUIE	377	52	0	429
TOTAL, EUROPE CENTRALE	377	2 881	0	3 259
<b><u>EUROPE OCCIDENTALE</u></b>				
AUTRICHE	0	52	0	52
BELGIQUE	71	177	1	249
FRANCE	0	528	0	528
ROYAUME-UNI	0	428	0	428
ALLEMAGNE	0	484	0	484
IRLANDE	26	58	0	83
ITALIE	154	363	0	517
ESPAGNE	0	371	0	371
SUÈDE	0	120	0	120
SUISSE	0	75	0	75
TOTAL, EUROPE OCCIDENTALE	251	2 655	1	2 906
<b><u>EUROPE DU SUD-EST</u></b>				
ENSEMBLE DE L'EUROPE DU SUD-EST	0	16 402	0	16 402
ALBANIE	169	0	0	169
BOSNIE-HERZÉGOVINE	205	1 149	0	1 354
CROATIE	374	608	0	981
EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE	0	1 172	0	1 172
MONTÉNÉGRE	0	5	0	5
SERBIE	0	4 111	0	4 111
TOTAL, EUROPE DU SUD-EST	748	23 447	0	24 195
<b>TOTAL, EUROPE</b>	<b>1 922</b>	<b>48 157</b>	<b>1</b>	<b>50 079</b>
<b><u>AMÉRIQUES</u></b>				
<b><u>ENSEMBLE DE L'AMÉRIQUE DU SUD</u></b>				
ENSEMBLE DE L'AMÉRIQUE DU SUD	0	3 144	0	3 144
TOTAL, ENSEMBLE DE L'AMÉRIQUE DU SUD	0	3 144	0	3 144
<b><u>AMÉRIQUE DU SUD (NORD)</u></b>				
ENSEMBLE DE L'AMÉRIQUE DU SUD (NORD)	769	1 240	0	2 008
VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU)	48	345	0	393
ÉQUATEUR	392	3 750	0	4 142

Tableau 1 – Rapport 1 (suite)

FONDS POUR LE PROGRAMME ANNUEL	Contributions en espèces		Contributions en nature	Total
COLOMBIE	210	6 011	0	6 222
COSTA RICA	0	237	0	237
PANAMA	19	335	0	354
<b>TOTAL, AMÉRIQUE DU SUD (NORD)</b>	<b>1 439</b>	<b>11 917</b>	<b>0</b>	<b>13 356</b>
<i>AMÉRIQUE DU SUD (SUD)</i>				
ENSEMBLE DE L'AMÉRIQUE DU SUD (SUD)	0	1 087	0	1 087
BRÉSIL	0	212	0	212
<b>TOTAL, AMÉRIQUE DU SUD (SUD)</b>	<b>0</b>	<b>1 300</b>	<b>0</b>	<b>1 300</b>
<i>AMÉRIQUE DU NORD ET CARAÏBES</i>				
AMÉRIQUE DU NORD ET CARAÏBES	0	2 040	0	2 040
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	0	251	0	251
<b>TOTAL, AMÉRIQUE DU NORD ET CARAÏBES</b>	<b>0</b>	<b>2 291</b>	<b>0</b>	<b>2 291</b>
<i>AMÉRIQUE CENTRALE ET MEXIQUE</i>				
ENSEMBLE DE L'AMÉRIQUE CENTRALE	8	911	0	919
MEXIQUE, BUREAU RÉGIONAL	0	2	0	2
<b>TOTAL, AMÉRIQUE CENTRALE ET MEXIQUE</b>	<b>8</b>	<b>913</b>	<b>0</b>	<b>921</b>
<b>TOTAL, AMÉRIQUES</b>	<b>1 446</b>	<b>19 565</b>	<b>0</b>	<b>21 012</b>
<b>TOTAL, OPÉRATIONS SUR LE TERRAIN</b>	<b>28 568</b>	<b>538 793</b>	<b>4 035</b>	<b>571 396</b>
<i>PROGRAMMES GLOBAUX</i>				
DIVISION DES SERVICES DE LA PROTECTION INTERNATIONALE	0	6 367	0	6 367
DIVISION DES RELATIONS EXTÉRIEURES	0	421	0	421
DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS	56	15 123	1 873	17 051
DIVISION DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	0	455	0	455
ENSEMBLE DES PROGRAMMES GLOBAUX	0	17 731	0	17 731
<b>TOTAL, PROGRAMMES GLOBAUX</b>	<b>56</b>	<b>40 097</b>	<b>1 873</b>	<b>42 025</b>
<i>SIÈGE</i>				
BUREAU EXÉCUTIF	0	1 860	0	1 860
DIVISION DES SERVICES DE LA PROTECTION INTERNATIONALE	0	50	0	50
DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS	0	1 346	0	1 346
ENSEMBLE DU SIÈGE	0	26 683	0	26 683
<b>TOTAL, SIÈGE</b>	<b>0</b>	<b>29 939</b>	<b>0</b>	<b>29 939</b>
<b>RÉSERVE DES OPÉRATIONS</b>	<b>0</b>	<b>7 384</b>	<b>0</b>	<b>7 384</b>
<b>FONDS NON AFFECTÉS</b>	<b>8 663</b>	<b>207 013</b>	<b>0</b>	<b>215 676</b>
<b>TOTAL, FONDS POUR LE PROGRAMME ANNUEL</b>	<b>37 287</b>	<b>823 225</b>	<b>5 908</b>	<b>866 420</b>

**État au 31 décembre 2006 des contributions à l'ensemble des fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

**Contributions par programme**

**Tableau 1 – Rapport 1 (suite)**

FONDS ALIMENTÉ PAR LE BUDGET ORDINAIRE DE L'ONU	Contributions en espèces		Contributions en nature	Total
	Annoncées, non acquittées	Acquittées		
<b><u>SIÈGE</u></b>				
ENSEMBLE DU SIÈGE	0	30 681	0	30 681
<b>TOTAL, SIÈGE</b>	<b>0</b>	<b>30 681</b>	<b>0</b>	<b>30 681</b>
<b>ENSEMBLE</b>	<b>0</b>	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>40</b>
<b>TOTAL, FONDS ALIMENTÉ PAR LE BUDGET ORDINAIRE DE L'ONU</b>	<b>0</b>	<b>30 721</b>	<b>0</b>	<b>30 721</b>

## État au 31 décembre 2006 des contributions à l'ensemble des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

### Contributions par programme

**Tableau 1 – Rapport 1 (suite)**

FONDS POUR LES PROGRAMMES SUPPLÉMENTAIRES	Contributions en espèces		Contributions en nature	Total
	Annoncées, non acquittées	Acquittées		
<b><u>OPÉRATIONS SUR LE TERRAIN</u></b>				
<b><u>AFRIQUE</u></b>				
<b><u>ENSEMBLE DE L'AFRIQUE</u></b>				
ENSEMBLE DE L'AFRIQUE	0	13 242	0	13 242
TOTAL, ENSEMBLE DE L'AFRIQUE	0	13 242	0	13 242
<b><u>AFRIQUE DE L'OUEST</u></b>				
CÔTE D'IVOIRE	0	745	0	745
LIBÉRIA	2 297	10 600	0	12 897
TOTAL, AFRIQUE DE L'OUEST	2 297	11 345	0	13 642
<b><u>AFRIQUE DE L'EST ET CORNE DE L'AFRIQUE</u></b>				
KENYA	0	503	0	503
SOMALIE	0	3 821	0	3 821
SOUDAN	3 569	74 410	804	78 784
OUGANDA	905	8 915	0	9 821
TOTAL, AFRIQUE DE L'EST ET CORNE DE L'AFRIQUE	4 475	87 649	804	92 928
<b><u>AFRIQUE CENTRALE ET GRANDS LACS</u></b>				
TCHAD	0	2 286	0	2 286
CONGO	206	140	0	346
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	1 599	27 477	154	29 229
RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE	224	853	53	1 130
TOTAL, AFRIQUE CENTRALE ET GRANDS LACS	2 029	30 756	207	32 992
<b>TOTAL, AFRIQUE</b>	<b>8 800</b>	<b>142 991</b>	<b>1 011</b>	<b>152 803</b>
<b><u>CASWANAME</u></b>				
<b><u>ENSEMBLE CASWANAME</u></b>				
ENSEMBLE CASWANAME	0	9 109	0	9 109
TOTAL, ENSEMBLE CASWANAME	0	9 109	0	9 109
<b><u>AFRIQUE DU NORD</u></b>				
SAHARA OCCIDENTAL (mesures de confiance)	329	4	0	334
TOTAL, AFRIQUE DU NORD	329	4	0	334
<b><u>MOYEN-ORIENT</u></b>				
ENSEMBLE DU MOYEN-ORIENT	1 717	13 617	418	15 752
IRAQ	0	5 476	0	5 476
LIBAN	250	1 266	0	1 516
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE	0	238	0	238
TOTAL, MOYEN-ORIENT	1 967	20 597	418	22 982
<b><u>ASIE DU SUD-OUEST</u></b>				
PAKISTAN	17	3 381	0	3 398
TOTAL, ASIE DU SUD-OUEST	17	3 381	0	3 398
<b>TOTAL, CASWANAME</b>	<b>2 313</b>	<b>33 092</b>	<b>418</b>	<b>35 823</b>
<b><u>ASIE ET PACIFIQUE</u></b>				
<b><u>ENSEMBLE DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE</u></b>				
ENSEMBLE DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE	0	28	0	28
TOTAL, ENSEMBLE DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE	0	28	0	28
<b><u>ASIE DU SUD</u></b>				
SRI LANKA	0	305	0	305
NÉPAL	132	102	0	234
TOTAL, ASIE DU SUD	132	407	0	539

Tableau 1 – Rapport 1 (suite)

FONDS POUR LE PROGRAMME ANNUEL	Contributions en espèces		Contributions en nature	Total
	Annoncées, non acquittées	Acquittées		
<i><u>ASIE DE L'EST ET PACIFIQUE</u></i>				
TIMOR-LESTE	377	5 456	515	6 347
TOTAL, ASIE DE L'EST ET PACIFIQUE	377	5 456	515	6 347
<b>TOTAL, ASIE ET PACIFIQUE</b>	<b>509</b>	<b>5 890</b>	<b>515</b>	<b>6 913</b>
<i><u>AMÉRIQUES</u></i>				
<i><u>AMÉRIQUE DU SUD (NORD)</u></i>				
COLOMBIE	0	2 900	0	2 900
TOTAL, AMÉRIQUE DU SUD (NORD)	0	2 900	0	2 900
<b>TOTAL, AMÉRIQUES</b>	<b>0</b>	<b>2 900</b>	<b>0</b>	<b>2 900</b>
<b>TOTAL, OPÉRATIONS SUR LE TERRAIN</b>	<b>11 622</b>	<b>184 874</b>	<b>1 943</b>	<b>198 439</b>
<i><u>PROGRAMMES GLOBAUX</u></i>				
DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS	1	3 536	0	3 537
ENSEMBLE DES PROGRAMMES GLOBAUX	0	1 500	0	1 500
<b>TOTAL, PROGRAMMES GLOBAUX</b>	<b>1</b>	<b>5 036</b>	<b>0</b>	<b>5 037</b>
<b>TOTAL, FONDS POUR LES PROGRAMMES SUPPLÉMENTAIRES</b>	<b>11 624</b>	<b>189 909</b>	<b>1 943</b>	<b>203 476</b>

**État au 31 décembre 2006 des contributions à l'ensemble des fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

**Contributions par programme**

**Tableau 1 – Rapport 1 (suite)**

ADMINISTRATEURS AUXILIAIRES	Contributions en espèces		Total
	Annoncées, non acquittées	Acquittées	
<b><u>PROGRAMMES GLOBAUX</u></b>			
AUTRES PROGRAMMES GLOBAUX	73	10 191	10 264
<b>TOTAL, PROGRAMMES GLOBAUX</b>	<b>73</b>	<b>10 191</b>	<b>10 264</b>
<b>TOTAL, ADMINISTRATEURS AUXILIAIRES</b>	<b>73</b>	<b>10 191</b>	<b>10 264</b>

## État au 31 décembre 2006 des contributions à l'ensemble des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

### Contributions par programme

Tableau 1 – Rapport 2

FONDS POUR LE PROGRAMME ANNUEL	Contributions en espèces		Contributions en nature	Total
	Annoncées, non acquittées	Acquittées		
<b>DONATEURS</b>				
<u>Donateurs gouvernementaux</u>				
Algérie	0	60	0	60
Andorre	0	25	0	25
Argentine	0	0	0	0
Australie	315	12 780	0	13 095
Autriche	7	1 297	0	1 304
Bahreïn	0	10	0	10
Belgique	71	6 815	0	6 886
Bénin	5	0	0	5
Burundi	0	1	0	1
Bermudes	0	5	0	5
Bulgarie	0	5	0	5
Canada	0	21 372	0	21 372
République centrafricaine	0	4	0	4
Chili	0	100	0	100
Chine	0	250	0	250
Colombie	0	28	0	28
Costa Rica	0	16	0	16
Croatie	5	5	0	10
Chypre	0	63	0	63
République tchèque	0	232	0	232
Danemark	2 297	41 749	0	44 046
Estonie	0	23	0	23
Finlande	0	17 952	0	17 952
France	0	16 265	0	16 265
Allemagne	0	21 909	4 034	25 943
Ghana	0	0	0	0
Grèce	0	1 191	0	1 191
Saint-Siège	0	20	0	20
Honduras	0	0	0	0
Hongrie	0	155	0	155
Islande	0	100	0	100
Inde	0	9	0	9
Irlande	26	14 995	0	15 020
Israël	50	50	0	100
Italie	5 256	1 425	0	6 681
Japon	21	54 812	0	54 833
Koweït	0	200	0	200
Lettonie	0	13	0	13
Liban	5	68	0	73
Liechtenstein	0	228	0	228
Luxembourg	6 757	3 833	0	10 589
Mexique	0	102	0	102
Monaco	0	40	0	40
Maroc	0	75	0	75
Pays-Bas	617	60 755	1	61 373
Nouvelle-Zélande	0	2 471	0	2 471
Norvège	0	42 976	109	43 086
Oman	0	100	0	100
Pakistan	5	0	0	5
Philippines	0	4	0	4
Pologne	0	150	0	150
Portugal	1 318	300	0	1 618
Qatar	0	20	0	20

Tableau 1 – Rapport 2 (suite)

FONDS POUR LE PROGRAMME ANNUEL	Contributions en espèces		Contributions en nature	Total
	Annoncées, non acquittées	Acquittées		
République de Corée	0	1 510	0	1 510
Fédération de Russie	0	2 000	0	2 000
Arabie saoudite	0	100	0	100
Singapour	0	10	0	10
Slovaquie	0	17	0	17
Slovénie	30	0	0	30
Afrique du Sud	0	141	0	141
Espagne	3 216	16 650	0	19 866
Suède	2 764	59 595	0	62 359
Suisse	0	20 932	1 763	22 696
Thaïlande	0	20	0	20
Turquie	0	200	0	200
Émirats arabes unis	54	0	0	54
Royaume-Uni	188	44 193	0	44 381
République-Unie de Tanzanie	0	0	0	0
États-Unis d'Amérique	418	266 490	0	266 909
<b>Total, Donateurs gouvernementaux</b>	<b>23 425</b>	<b>736 917</b>	<b>5 908</b>	<b>766 250</b>
<b><u>Commission européenne</u></b>				
Commission européenne	13 603	47 849	0	61 453
<b>Total, Commission européenne</b>	<b>13 603</b>	<b>47 849</b>	<b>0</b>	<b>61 453</b>
<b><u>Donateurs intergouvernementaux</u></b>				
Union africaine	0	250	0	250
Programme national multisectoriel de lutte contre le sida	244	473	0	717
Great Lakes Initiative Project on HIV/AIDS	0	0	0	0
Banque de développement du Conseil de l'Europe	0	1 034	0	1 034
Fonds de l'OPEP pour le développement international	0	575	0	575
<b>Total, Donateurs intergouvernementaux</b>	<b>244</b>	<b>2 332</b>	<b>0</b>	<b>2 576</b>
<b><u>Donateurs du système des Nations Unies</u></b>				
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	0	10	0	10
Fonds humanitaire commun pour le Soudan	0	700	0	700
Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires	0	15 453	0	15 453
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	15	2 162	0	2 177
Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine	0	327	0	327
Organisation internationale du Travail	0	10	0	10
<b>Total, Donateurs du système des Nations Unies</b>	<b>15</b>	<b>18 661</b>	<b>0</b>	<b>18 676</b>
<b><u>Donateurs privés</u></b>				
Donateurs privés en Argentine	0	57	0	57
Donateurs privés en Autriche	0	4	0	4
Donateurs privés en Australie	0	425	0	425
Donateurs privés en Belgique	0	1	0	1
Donateurs privés au Canada	0	669	0	669
Donateurs privés en Chine	0	15	0	15
Donateurs privés à Chypre	0	28	0	28
Donateurs privés au Danemark	0	3	0	3
Donateurs privés en France	0	2 668	0	2 668
Donateurs privés en Allemagne	0	1 610	0	1 610
Donateurs privés en Grèce	0	440	0	440
Donateurs privés en Italie	0	3 309	0	3 309
Donateurs privés au Japon	0	1 808	0	1 808
Donateurs privés au Kenya	0	3	0	3
Donateurs privés aux Pays-Bas	0	2 415	0	2 415
Donateurs privés au Népal	0	9	0	9
Donateurs privés en Norvège	0	2	0	2
Donateurs privés en Nouvelle-Zélande	0	1	0	1
Donateurs privés au Portugal	0	739	0	739
Donateurs privés en République de Corée	0	9	0	9
Donateurs privés en Roumanie	0	13	0	13
Donateurs privés en Fédération de Russie	0	4	0	4
Donateurs privés en Arabie saoudite	0	501	0	501

Tableau 1 – Rapport 2 (suite)

FONDS POUR LE PROGRAMME ANNUEL	Contributions en espèces		Contributions en nature	Total
	Annoncées, non acquittées	Acquittées		
Donateurs privés en Afrique du Sud	0	24	0	24
Donateurs privés en Espagne	0	838	0	838
Donateurs privés en Suède	0	17	0	17
Donateurs privés en Suisse	0	373	0	373
Donateurs privés aux Émirats arabes unis	0	66	0	66
Donateurs privés au Royaume-Uni	0	85	0	85
Donateurs privés aux États-Unis d'Amérique	0	1 331	0	1 331
<b>Total, Donateurs privés</b>	<b>0</b>	<b>17 466</b>	<b>0</b>	<b>17 466</b>
<b>TOTAL, FONDS POUR LE PROGRAMME ANNUEL</b>	<b>37 287</b>	<b>823 225</b>	<b>5 908</b>	<b>866 420</b>

## État au 31 décembre 2006 des contributions à l'ensemble des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

### Contributions par programme

**Tableau 1 – Rapport 2 (suite)**

FONDS ALIMENTÉ PAR LE BUDGET ORDINAIRE DE L'ONU	Contributions en espèces		Total
	Annoncées, non acquittées	Acquittées	
<b><u>DONATEURS</u></b>			
<b><u>Donateurs du système des Nations Unies</u></b>			
Donateurs du système des Nations Unies	0	30 721	30 721
<b>Total, Donateurs du système des Nations Unies</b>	<b>0</b>	<b>30 721</b>	<b>30 721</b>
<b>TOTAL, FONDS ALIMENTÉ PAR LE BUDGET ORDINAIRE DE L'ONU</b>	<b>0</b>	<b>30 721</b>	<b>30 721</b>

## État au 31 décembre 2006 des contributions à l'ensemble des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

### Contributions par programme

**Tableau 1 – Rapport 2 (suite)**

FONDS POUR LES PROGRAMMES SUPPLÉMENTAIRES	Contributions en espèces		Contributions en nature	Total
	Annoncées, non acquittées	Acquittées		
<b><u>DONATEURS</u></b>				
<b><u>Donateurs gouvernementaux</u></b>				
Australie	0	361	28	389
Belgique	659	1 786	0	2 444
Canada	0	5 939	0	5 939
Danemark	2 297	3 620	0	5 917
Estonie	0	105	0	105
Finlande	0	2 027	0	2 027
France	0	1 781	0	1 781
Allemagne	0	3 853	1 011	4 864
Irlande	0	2 744	0	2 744
Italie	0	2 299	0	2 299
Japon	0	19 151	0	19 151
Koweït	0	500	0	500
Luxembourg	451	302	0	753
Pays-Bas	0	3 615	0	3 615
Norvège	0	10 810	905	11 715
Pologne	0	50	0	50
Arabie saoudite	250	750	0	1 000
Afrique du Sud	211	110	0	321
Espagne	4 440	3 148	0	7 587
Suède	1	4 989	0	4 990
Suisse	0	2 641	0	2 641
Royaume-Uni	0	7 611	0	7 611
États-Unis d'Amérique	0	61 302	0	61 302
<b>Total, Donateurs gouvernementaux</b>	<b>8 309</b>	<b>139 494</b>	<b>1 943</b>	<b>149 746</b>
<b><u>Commission européenne</u></b>				
Commission européenne	3 315	14 803	0	18 118
<b>Total, Commission européenne</b>	<b>3 315</b>	<b>14 803</b>	<b>0</b>	<b>18 118</b>
<b><u>Donateurs intergouvernementaux</u></b>				
Union africaine	0	100	0	100
<b>Total, Donateurs intergouvernementaux</b>	<b>0</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>100</b>
<b><u>Donateurs du système des Nations Unies</u></b>				
Fonds centralisé pour la République démocratique du Congo	0	5 777	0	5 777
Fonds humanitaire commun pour le Soudan	0	16 135	0	16 135
Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires	0	7 388	0	7 388
Fonds d'affectation spéciale du Groupe des Nations Unies pour le développement concernant l'Iraq	0	1 972	0	1 972
<b>Total, Donateurs du système des Nations Unies</b>	<b>0</b>	<b>31 271</b>	<b>0</b>	<b>31 271</b>
<b><u>Donateurs privés</u></b>				
Donateurs privés en Autriche	0	4	0	4
Donateurs privés en Australie	0	714	0	714
Donateurs privés à Bahreïn	0	10	0	10
Donateurs privés au Brésil	0	2	0	2
Donateurs privés au Canada	0	301	0	301
Donateurs privés en France	0	368	0	368
Donateurs privés en Allemagne	0	472	0	472
Donateurs privés en Grèce	0	168	0	168
Donateurs privés en Italie	0	94	0	94
Donateurs privés au Japon	0	523	0	523
Donateurs privés à Monaco	0	19	0	48

Tableau 1 – Rapport 2 (suite)

FONDS POUR LES PROGRAMMES SUPPLÉMENTAIRES	Contributions en espèces		Contributions en nature	Total
	Annoncées, non acquittées	Acquittées		
Donateurs privés au Portugal	0	48	0	152
Donateurs privés en Arabie saoudite	0	152	0	410
Donateurs privés en Espagne	0	410	0	37
Donateurs privés en Suisse	0	37	0	405
Donateurs privés au Royaume-Uni	0	405	0	4
Donateurs privés aux États-Unis d'Amérique	0	4	0	529
<b>Total, Donateurs privés</b>	<b>0</b>	<b>4 240</b>	<b>0</b>	<b>4 240</b>
<b>TOTAL, FONDS POUR LES PROGRAMMES SUPPLÉMENTAIRES</b>	<b>11 624</b>	<b>189 909</b>	<b>1 943</b>	<b>203 476</b>

## État au 31 décembre 2006 des contributions à l'ensemble des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

### Contributions par programme

**Tableau 1 – Rapport 2 (suite)**

ADMINISTRATEURS AUXILIAIRES	Contributions en espèces		Contributions en nature	Total
	Annoncées, non acquittées	Acquittées		
<b><u>DONATEURS</u></b>				
<b><u>Donateurs gouvernementaux</u></b>				
Autriche	0	109	0	109
Belgique	0	325	0	325
Danemark	0	698	0	698
Finlande	0	252	0	252
France	0	842	0	842
Allemagne	0	280	0	280
Irlande	73	0	0	73
Italie	0	1 493	0	1 493
Japon	0	1 164	0	1 164
Liechtenstein	0	84	0	84
Luxembourg	0	117	0	117
Pays-Bas	0	1 684	0	1 684
Norvège	0	397	0	397
Portugal	0	119	0	119
République de Corée	0	111	0	111
Espagne	0	422	0	422
Suède	0	710	0	710
Suisse	0	253	0	253
États-Unis d'Amérique	0	1 130	0	1 130
<b>Total, Donateurs gouvernementaux</b>	<b>73</b>	<b>10 191</b>	<b>0</b>	<b>10 264</b>
<b>TOTAL, ADMINISTRATEURS AUXILIAIRES</b>	<b>73</b>	<b>10 191</b>	<b>0</b>	<b>10 264</b>

## État au 31 décembre 2006 des contributions non acquittées afférentes à des exercices antérieurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

**Tableau 2**

FONDS POUR LE PROGRAMME ANNUEL	2002	2003	2004	2005	Total
<b><u>DONATEURS</u></b>					
<b><u>Donateurs gouvernementaux</u></b>					
Autriche	0	0	1	0	1
Belgique	0	0	0	45	45
Chypre	0	0	0	50	50
République tchèque	0	0	0	11	11
Djibouti	0	0	0	1	1
Grèce	0	0	250	0	250
Japon	0	0	63	0	63
Jamahiriya arabe libyenne	0	0	0	100	100
Lituanie	0	0	0	4	4
Pays-Bas	0	0	0	4	4
Portugal	0	0	0	1 176	1 176
Roumanie	0	0	0	7	7
Arabie saoudite	0	0	0	100	100
Slovénie	0	0	0	30	30
Espagne	0	0	0	461	461
Sri Lanka	0	7	0	0	7
Suède	0	0	0	188	188
Suisse	0	1	0	0	1
Royaume-Uni	0	0	39	2	41
États-Unis d'Amérique	74	0	120	0	193
Venezuela (République bolivarienne du)	0	0	0	5	5
<b>Total, Donateurs gouvernementaux</b>	<b>74</b>	<b>7</b>	<b>472</b>	<b>2 184</b>	<b>2 737</b>
<b><u>Commission européenne</u></b>					
Commission européenne	643	0	2 228	4 767	7 638
<b>Total, Commission européenne</b>	<b>643</b>	<b>0</b>	<b>2 228</b>	<b>4 767</b>	<b>7 638</b>
<b><u>Donateurs intergouvernementaux</u></b>					
Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe	0	0	0	109	109
<b>Total, Donateurs intergouvernementaux</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>109</b>	<b>109</b>
<b><u>Donateurs du système des Nations Unies</u></b>					
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	0	0	0	10	10
Volontaires des Nations Unies	0	0	3	0	3
<b>Total, Donateurs du système des Nations Unies</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>14</b>
<b>TOTAL, FONDS POUR LE PROGRAMME ANNUEL</b>	<b>717</b>	<b>7</b>	<b>2 703</b>	<b>7 070</b>	<b>10 497</b>

### État au 31 décembre 2006 des contributions non acquittées afférentes à des exercices antérieurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

**Tableau 2 (suite)**

FONDS ALIMENTÉ PAR LE BUDGET ORDINAIRE DE L'ONU	2002	2003	2004	2005	Total
<b><i>DONATEURS</i></b>					
<b><i>Donateurs du système des Nations Unies</i></b>					
Système des Nations Unies	0	0	1	775	775
<b>Total, Donateurs du système des Nations Unies</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>775</b>	<b>775</b>
<b>TOTAL, FONDS ALIMENTÉ PAR LE BUDGET ORDINAIRE DE L'ONU</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>775</b>	<b>775</b>

### État au 31 décembre 2006 des contributions non acquittées afférentes à des exercices antérieurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

**Tableau 2 (suite)**

FONDS POUR LES PROGRAMMES SUPPLÉMENTAIRES	2002	2003	2004	2005	Total
<b><i>DONATEURS</i></b>					
<b><i>Donateurs gouvernementaux</i></b>					
Espagne	0	0	37	215	251
<b>Total, Donateurs gouvernementaux</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>37</b>	<b>215</b>	<b>251</b>
<b><i>Commission européenne</i></b>					
Commission européenne	225	0	0	2 446	2 671
<b>Total, Commission européenne</b>	<b>225</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 446</b>	<b>2 671</b>
<b><i>Donateurs privés</i></b>					
Donateurs privés aux Pays-Bas	0	0	0	476	476
<b>Total, Donateurs privés</b>	<b>0</b>	<b>24</b>	<b>0</b>	<b>476</b>	<b>476</b>
<b>TOTAL, FONDS POUR LES PROGRAMMES SUPPLÉMENTAIRES</b>	<b>225</b>	<b>0</b>	<b>37</b>	<b>3 137</b>	<b>3 398</b>

**État au 31 décembre 2006 des contributions non acquittées afférentes à des exercices antérieurs**

(En milliers de dollars des États-Unis)

**Tableau 2 (suite)**

ADMINISTRATEURS AUXILIAIRES	2002	2003	2004	2005	Total
<b><u>DONATEURS</u></b>					
<b><u>Donateurs gouvernementaux</u></b>					
Danemark	0	0	0	98	98
<b>Total, Donateurs gouvernementaux</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>98</b>	<b>98</b>
<b>TOTAL, ADMINISTRATEURS AUXILIAIRES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>98</b>	<b>98</b>

**Programme annuel : crédits ouverts et dépenses pour l'exercice clos le 31 décembre 2006**

(En milliers de dollars des États-Unis)

**Tableau 3**

BUDGET-PROGRAMME ANNUEL	Crédits ouverts			Dépenses			Solde
	Montant initial	Virements de crédits	Montant courant	Décassements/ exécution des programmes	Engagements non réglés	Total	
<b><u>OPÉRATIONS SUR LE TERRAIN</u></b>							
<b><u>AFRIQUE</u></b>							
<b><u>AFRIQUE DE L'OUEST</u></b>							
ENSEMBLE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST	4 044	(43)	4 001	2 741	786	3 527	474
BÉNIN	1 512	1 385	2 897	1 922	80	2 002	895
CAMEROUN	2 338	68	2 407	1 879	47	1 926	481
GAMBIE	726	156	882	632	23	654	227
GHANA	8 531	2 695	11 227	8 867	126	8 993	2 233
GUINÉE	15 413	(951)	14 462	11 150	460	11 610	2 852
CÔTE D'IVOIRE	9 683	(456)	9 227	7 225	296	7 521	1 706
LIBÉRIA	39 085	878	39 963	32 229	1 870	34 099	5 863
NIGÉRIA	3 441	637	4 078	3 281	36	3 317	761
SÉNÉGAL	1 846	437	2 282	1 454	2	1 456	826
SIERRA LÉONE	17 281	(225)	17 056	13 777	296	14 073	2 983
TOGO	0	81	81	64	0	64	17
<b>TOTAL, AFRIQUE DE L'OUEST</b>	<b>103 901</b>	<b>4 660</b>	<b>108 561</b>	<b>85 220</b>	<b>4 022</b>	<b>89 242</b>	<b>19 318</b>
<b><u>AFRIQUE DE L'EST ET CORNE DE L'AFRIQUE</u></b>							
DJIBOUTI	3 327	(499)	2 828	2 516	160	2 675	153
ÉRYTHRÉE	9 212	(2 127)	7 085	6 453	92	6 545	540
ÉTHIOPIE	15 332	216	15 549	14 015	463	14 478	1 070
KENYA	35 068	6 395	41 464	30 375	4 635	35 010	6 453
SOMALIE	7 155	(930)	6 225	5 803	252	6 055	170
SOUDAN	12 861	713	13 574	5 390	6 819	12 210	1 365
OUGANDA	16 250	(848)	15 402	13 707	546	14 253	1 149
<b>TOTAL, AFRIQUE DE L'EST ET CORNE DE L'AFRIQUE</b>	<b>99 207</b>	<b>2 921</b>	<b>102 127</b>	<b>78 258</b>	<b>12 968</b>	<b>91 227</b>	<b>10 901</b>
<b><u>AFRIQUE CENTRALE ET GRANDS LACS</u></b>							
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	5 429	(2 089)	3 340	1 876	150	2 026	1 314
PAYS D'AFRIQUE CENTRALE	9 659	(3 072)	6 587	6 288	224	6 512	76
GABON	3 621	41	3 662	2 431	182	2 612	1 050
BURUNDI	37 234	2 670	39 905	29 543	966	30 509	9 395
TCHAD	74 337	4 862	79 199	58 452	5 931	64 383	14 817
CONGO	18 337	3 940	22 276	13 869	521	14 389	7 887
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	6 724	1 133	7 857	6 193	18	6 212	1 645
RWANDA	27 999	4 216	32 215	23 222	1 231	24 453	7 762
RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE	3 621	41	3 662	2 431	182	2 612	1 050
<b>TOTAL, AFRIQUE CENTRALE ET GRANDS LACS</b>	<b>190 158</b>	<b>13 082</b>	<b>203 240</b>	<b>147 268</b>	<b>9 408</b>	<b>156 677</b>	<b>46 564</b>
<b><u>AFRIQUE AUSTRALE</u></b>							
ENSEMBLE DE L'AFRIQUE AUSTRALE	3 300	(756)	2 544	2 162	0	2 162	382
ANGOLA	23 569	(2 382)	21 187	15 715	2 083	17 798	3 388
BOTSWANA	2 295	(126)	2 170	1 700	44	1 743	427
MALAWI	2 581	(184)	2 397	2 013	135	2 148	249
MOZAMBIQUE	2 847	391	3 238	2 766	67	2 833	405
NAMIBIE	2 244	1 062	3 306	2 719	72	2 791	515
AFRIQUE DU SUD	5 181	(1 001)	4 180	2 778	269	3 048	1 132
ZAMBIE	11 836	3 600	15 436	11 747	490	12 238	3 199
ZIMBABWE	2 303	(181)	2 123	1 820	0	1 821	302
<b>TOTAL, AFRIQUE AUSTRALE</b>	<b>56 157</b>	<b>423</b>	<b>56 580</b>	<b>43 421</b>	<b>3 161</b>	<b>46 582</b>	<b>9 998</b>
<b>TOTAL, AFRIQUE</b>	<b>449 423</b>	<b>21 086</b>	<b>470 509</b>	<b>354 167</b>	<b>29 560</b>	<b>383 727</b>	<b>86 781</b>

Tableau 3 (suite)

BUDGET-PROGRAMME ANNUEL	Crédits ouverts			Dépenses			Solde
	Montant initial	Virements de crédits	Montant courant	Décaissements/ exécution des programmes	Engagements non réglés	Total	
<b><u>CASWANAME</u></b>							
<b><u>AFRIQUE DU NORD</u></b>							
ENSEMBLE DE L'AFRIQUE DU NORD	0	758	758	552	83	635	123
ALGÉRIE	4 889	2 486	7 376	4 411	1 572	5 983	1 393
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE	1 096	17	1 113	779	20	799	314
MAURITANIE	605	628	1 233	837	0	837	396
MAROC (mesures de confiance)	536	706	1 241	733	33	766	475
TUNISIE	359	(44)	315	302	6	308	7
TOTAL, AFRIQUE DU NORD	7 485	4 551	12 036	7 614	1 714	9 328	2 708
<b><u>MOYEN-ORIENT</u></b>							
ÉGYPTE	4 569	1 341	5 910	3 747	636	4 383	1 527
IRAQ	2 151	411	2 562	1 247	13	1 260	1 302
JORDANIE	2 099	180	2 279	1 553	74	1 627	651
LIBAN	3 204	(138)	3 067	1 417	172	1 588	1 478
ARABIE SAOUDITE	2 349	993	3 342	1 931	9	1 941	1 401
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE	1 885	556	2 442	1 698	5	1 703	739
YÉMEN	5 168	(478)	4 690	4 315	79	4 394	296
ISRAËL	93	139	232	184	36	220	12
ÉMIRATS ARABES UNIS	0	323	323	127	22	149	174
TOTAL, MOYEN-ORIENT	21 519	3 327	24 847	16 220	1 045	17 265	7 581
<b><u>ASIE DU SUD-OUEST</u></b>							
ENSEMBLE DE L'ASIE DU SUD-OUEST	589	1 111	1 701	1 463	0	1 463	237
AFGHANISTAN	60 979	(2 137)	58 841	45 165	2 367	47 533	11 309
IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')	16 411	74	16 485	11 253	1 238	12 492	3 993
PAKISTAN	23 327	4 788	28 115	22 443	1 286	23 728	4 387
TOTAL, ASIE DU SUD-OUEST	101 306	3 836	105 142	80 325	4 891	85 216	19 926
<b><u>ASIE CENTRALE</u></b>							
ENSEMBLE DE L'ASIE CENTRALE	0	302	302	164	59	223	79
KAZAKHSTAN	1 835	363	2 198	1 543	51	1 594	603
KIRGHIZISTAN	1 292	411	1 703	1 371	2	1 373	330
TADJIKISTAN	1 319	271	1 590	901	152	1 052	538
TURKMÉNISTAN	1 021	125	1 146	859	0	859	287
OUZBÉKISTAN	1 278	(124)	1 154	585	8	592	562
TOTAL, ASIE CENTRALE	6 744	1 349	8 092	5 423	272	5 694	2 398
<b>TOTAL, CASWANAME</b>	<b>137 054</b>	<b>13 063</b>	<b>150 117</b>	<b>109 582</b>	<b>7 922</b>	<b>117 503</b>	<b>32 614</b>
<b><u>ASIE ET PACIFIQUE</u></b>							
<b><u>ASIE DU SUD</u></b>							
BANGLADESH	3 090	(250)	2 841	2 651	4	2 655	185
INDE	3 859	(760)	3 099	2 913	52	2 966	133
SRI LANKA	8 828	4 960	13 788	9 875	1 002	10 877	2 911
NÉPAL	6 865	86	6 951	6 187	54	6 240	711
TOTAL, ASIE DU SUD	22 642	4 037	6 679	21 626	1 112	22 738	3 941
<b><u>ASIE DE L'EST ET PACIFIQUE</u></b>							
AUSTRALIE	1 122	(86)	1 036	974	4	978	58
CHINE	4 213	(444)	3 769	3 491	43	3 534	235
INDONÉSIE	2 660	238	2 897	2 246	54	2 300	597
JAPON	3 353	748	4 101	2 703	7	2 709	1 391
CAMBODGE	1 392	(63)	1 329	1 115	10	1 125	203
RÉPUBLIQUE DE CORÉE	861	(71)	791	681	19	701	90
MALAISIE	3 268	685	3 953	3 104	50	3 153	800
MONGOLIE	112	(42)	70	69	0	69	1
MYANMAR	4 845	225	5 070	4 122	81	4 203	866
PHILIPPINES	219	(3)	216	201	0	201	15

Tableau 3 (suite)

BUDGET-PROGRAMME ANNUEL	Crédits ouverts			Dépenses			Solde
	Montant initial	Virements de crédits	Montant courant	Décaissements/ exécution des programmes	Engagements non réglés	Total	
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE	466	26	492	289	142	431	61
THAÏLANDE	7 666	4 635	12 301	10 434	126	10 560	1 741
TIMOR-LESTE	309	(111)	198	158	39	197	1
VIET NAM	444	121	565	493	28	521	44
SINGAPOUR	46	0	46	37	0	37	9
AUTRES PAYS D'ASIE DE L'EST	230	(215)	15	10	0	10	5
TOTAL, ASIE DE L'EST ET PACIFIQUE	31 205	5 643	36 848	30 127	602	30 730	6 118
<b>TOTAL, ASIE ET PACIFIQUE</b>	<b>53 848</b>	<b>9 680</b>	<b>63 527</b>	<b>51 753</b>	<b>1 715</b>	<b>53 468</b>	<b>10 059</b>
<b><u>EUROPE</u></b>							
<b><u>EUROPE ORIENTALE</u></b>							
ENSEMBLE DE L'EUROPE ORIENTALE	195	376	571	539	4	544	27
ARMÉNIE	1 535	367	1 902	1 723	11	1 733	169
AZERBAÏDJAN	3 565	294	3 859	3 475	3	3 477	381
BÉLARUS	1 054	266	1 320	1 261	30	1 291	29
GÉORGIE	4 305	583	4 888	4 049	109	4 158	730
MOLDOVA	625	161	786	661	64	726	61
FÉDÉRATION DE RUSSIE	15 610	(230)	15 380	12 858	116	12 974	2 406
UKRAINE	3 055	762	3 817	3 083	30	3 113	704
TOTAL, EUROPE ORIENTALE	29 944	2 579	32 522	27 649	367	28 016	4 507
<b><u>EUROPE CENTRALE</u></b>							
AUTRES PAYS D'EUROPE CENTRALE	300	64	364	292	21	314	50
EUROPE CENTRALE ET ÉTATS BALTES	0	0	0	0	0	0	0
BULGARIE	1 043	(35)	1 008	878	8	886	122
CHYPRE	839	(27)	812	634	4	638	174
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	928	129	1 057	849	59	908	149
HONGRIE	2 364	(48)	2 316	1 851	51	1 902	415
POLOGNE	955	63	1 018	807	0	807	211
ROUMANIE	1 093	439	1 532	1 317	6	1 323	209
SLOVAQUIE	762	114	876	725	30	756	120
SLOVÉNIE	380	(36)	344	331	3	334	11
TURQUIE	7 066	697	7 762	6 090	94	6 184	1 578
TOTAL, EUROPE CENTRALE	15 729	1 362	17 091	13 775	275	14 051	3 040
<b><u>EUROPE OCCIDENTALE</u></b>							
PORTUGAL	65	(15)	49	43	0	43	6
MALTE	55	(17)	38	22	0	22	16
AUTRICHE	1 426	(88)	1 337	1 045	72	1 117	220
BELGIQUE	3 353	934	4 287	3 286	12	3 298	988
FRANCE	2 286	880	3 167	2 423	6	2 429	738
ROYAUME-UNI	1 621	336	1 957	1 339	5	1 344	613
ALLEMAGNE	2 204	321	2 525	1 963	1	1 964	560
GRÈCE	1 589	48	1 637	1 278	59	1 337	300
IRLANDE	641	153	794	594	0	594	200
ITALIE	2 519	909	3 428	2 636	164	2 800	628
ESPAGNE	926	640	1 566	1 190	23	1 213	353
SUÈDE	1 965	422	2 387	1 739	0	1 739	648
SUISSE	695	(120)	575	474	35	509	66
TOTAL, EUROPE OCCIDENTALE	19 344	4 402	23 746	18 030	379	18 409	5 337
<b><u>EUROPE DU SUD-EST</u></b>							
ALBANIE	1 119	644	1 764	1 423	4	1 427	336
BOSNIE-HERZÉGOVINE	10 688	(803)	9 885	8 314	408	8 722	1 163
CROATIE	4 514	402	4 915	4 185	25	4 210	705
EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE	3 901	(380)	3 521	3 033	55	3 088	433

Tableau 3 (suite)

BUDGET-PROGRAMME ANNUEL	Crédits ouverts			Dépenses			Solde
	Montant initial	Virements de crédits	Montant courant	Décaissements/ exécution des programmes	Engagements non réglés	Total	
MONTÉNÉGR0	934	49	983	730	18	748	235
SERBIE	23 985	(1 340)	22 646	19 525	310	19 836	2 810
TOTAL, EUROPE DU SUD-EST	45 142	(1 428)	43 714	37 211	820	38 031	5 683
<b>TOTAL, EUROPE</b>	<b>110 158</b>	<b>6 915</b>	<b>117 072</b>	<b>96 665</b>	<b>1 842</b>	<b>98 506</b>	<b>18 566</b>
<b><u>AMÉRIQUES</u></b>							
<b><u>AMÉRIQUE DU SUD (NORD)</u></b>							
ENSEMBLE DE L'AMÉRIQUE DU SUD (NORD)	1 100	(38)	1 062	967	0	967	95
VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU)	1 842	62	1 904	1 684	26	1 710	194
ÉQUATEUR	3 944	(19)	3 925	3 551	141	3 692	233
COLOMBIE	8 444	(297)	8 147	7 228	40	7 268	879
COSTA RICA	1 705	11	1 716	1 495	11	1 505	211
PANAMA	857	75	932	816	0	816	116
TOTAL, AMÉRIQUE DU SUD (NORD)	17 892	(207)	17 685	15 741	217	15 958	1 727
<b><u>AMÉRIQUE DU SUD (SUD)</u></b>							
ENSEMBLE DE L'AMÉRIQUE DU SUD (SUD)	1 461	(67)	1 394	1 377	10	1 387	7
ARGENTINE, BUREAU RÉGIONAL	861	51	912	821	0	821	92
BRÉSIL	1 788	589	2 376	2 231	7	2 238	138
CHILI	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL, AMÉRIQUE DU SUD (SUD)	4 110	572	4 683	4 428	18	4 446	237
<b><u>AMÉRIQUE DU NORD ET CARAÏBES</u></b>							
AMÉRIQUE DU NORD ET CARAÏBES	200	(40)	160	152	0	152	8
CUBA	400	(113)	288	282	0	282	6
CANADA	1 639	417	2 056	1 330	339	1 669	387
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	6 270	699	6 969	3 378	2 486	5 864	1 105
TOTAL, AMÉRIQUE DU NORD ET CARAÏBES	8 509	963	9 472	5 142	2 825	7 967	1 505
<b><u>AMÉRIQUE CENTRALE ET MEXIQUE</u></b>							
ENSEMBLE DE L'AMÉRIQUE CENTRALE	1 185	(249)	936	907	2	909	27
MEXIQUE, BUREAU RÉGIONAL	1 580	273	1 853	1 522	62	1 584	269
TOTAL, AMÉRIQUE CENTRALE ET MEXIQUE	2 765	24	2 789	2 429	64	2 493	297
<b>TOTAL, AMÉRIQUES</b>	<b>33 276</b>	<b>1 353</b>	<b>34 629</b>	<b>27 740</b>	<b>3 123</b>	<b>30 864</b>	<b>3 766</b>
<b>TOTAL, OPÉRATIONS SUR LE TERRAIN</b>	<b>783 759</b>	<b>52 096</b>	<b>835 855</b>	<b>639 907</b>	<b>44 161</b>	<b>684 069</b>	<b>151 786</b>
<b><u>PROGRAMMES GLOBAUX</u></b>							
DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION	284	(210)	74	62	9	71	3
DIVISION DES SERVICES DE LA PROTECTION INTERNATIONALE	8 741	(836)	7 905	6 975	407	7 382	523
DIVISION DES RELATIONS EXTÉRIEURES	6 770	(608)	6 162	4 952	1 023	5 975	186
DIVISION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS	5 825	(2 210)	3 615	1 229	1 701	2 930	685
DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS	26 941	4 561	31 502	24 843	4 930	29 773	1 728
DIVISION DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	10 700	7 715	18 415	15 816	2 125	17 941	474
DIVISION DE LA GESTION DES FINANCES ET DES APPROVISIONNEMENTS	402	1 356	1 758	537	1 021	1 557	200
<b>TOTAL, PROGRAMMES GLOBAUX</b>	<b>59 663</b>	<b>9 767</b>	<b>69 430</b>	<b>54 414</b>	<b>11 217</b>	<b>65 630</b>	<b>3 800</b>
<b><u>SIÈGE</u></b>							
BUREAU EXÉCUTIF	7 766	815	8 582	7 270	379	7 650	932
DIVISION DES SERVICES DE LA PROTECTION INTERNATIONALE	12 129	(205)	11 924	10 745	42	10 787	1 137
DIVISION DES RELATIONS EXTÉRIEURES	10 262	1 080	11 342	8 807	176	8 982	2 360
DIVISION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS	33 860	(6 900)	26 959	21 403	2 217	23 620	3 339
DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS	33 807	2 267	36 075	30 476	29	30 505	5 570
DIVISION DE LA 29							
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	14 579	2 418	16 997	13 131	242	13 373	3 624

Tableau 3 (suite)

BUDGET-PROGRAMME ANNUEL	Crédits ouverts			Dépenses			Solde
	Montant initial	Virements de crédits	Montant courant	Décaissements/ exécution des programmes	Engagements non réglés	Total	
DIVISION DE LA GESTION DES FINANCES ET DES APPROVISIONNEMENTS	21 865	1 062	22 927	8 567	9 872	18 439	4 488
AUTRES SECTIONS DU SIÈGE	410	(36)	375	375	0	375	0
<b>TOTAL, SIÈGE</b>	<b>134 679</b>	<b>501</b>	<b>135 180</b>	<b>100 774</b>	<b>12 957</b>	<b>113 730</b>	<b>21 450</b>
<b>RÉSERVE DES OPÉRATIONS</b>	<b>125 823</b>	<b>(60 950)</b>	<b>64 873</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>64 873</b>
<b>TOTAL, BUDGET-PROGRAMME ANNUEL</b>	<b>1 103 923</b>	<b>1 415</b>	<b>1 105 339</b>	<b>795 095</b>	<b>68 334</b>	<b>863 429</b>	<b>241 909</b>

**Programmes supplémentaires (y compris fonds d'affectation spéciale) :  
fonds disponibles pour l'exercice clos le 31 décembre 2006**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Tableau 4

FONDS POUR LES PROGRAMMES SUPPLÉMENTAIRES	Fonds disponibles	Dépenses			Solde
		Décaissement s/ exécution des programmes	Engagements non réglés	Total	
<b><u>OPÉRATIONS SUR LE TERRAIN</u></b>					
<b><u>AFRIQUE</u></b>					
<b><u>AFRIQUE DE L'OUEST</u></b>					
CÔTE D'IVOIRE	693	231	177	408	285
LIBÉRIA	12 028	3 987	456	4 443	7 585
<b>TOTAL, AFRIQUE DE L'OUEST</b>	<b>12 721</b>	<b>4 218</b>	<b>634</b>	<b>4 851</b>	<b>7 870</b>
<b><u>AFRIQUE DE L'EST ET CORNE DE L'AFRIQUE</u></b>					
ÉRYTHRÉE	1	1	0	1	0
ÉTHIOPIE	2 030	1 946	83	2 030	0
KENYA	2 202	1 768	434	2 202	0
SOMALIE	3 554	1 039	0	1 039	2 515
SOUDAN	69 186	52 725	3 636	56 362	12 824
UGANDA	10 085	5 848	855	6 703	3 381
<b>TOTAL, AFRIQUE DE L'EST ET CORNE DE L'AFRIQUE</b>	<b>87 057</b>	<b>63 328</b>	<b>5 009</b>	<b>68 337</b>	<b>18 721</b>
<b><u>AFRIQUE CENTRALE ET GRANDS LACS</u></b>					
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	1 670	1 130	540	1 670	0
BURUNDI	(0)	0	(0)	(0)	0
TCHAD	3 176	334	497	831	2 345
CONGO	2 035	1 927	109	2 035	0
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	35 140	21 426	4 392	25 818	9 322
RWANDA	13	13	0	13	0
RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE	2 946	2 750	196	2 946	0
<b>TOTAL, AFRIQUE CENTRALE ET GRANDS LACS</b>	<b>44 980</b>	<b>27 580</b>	<b>5 733</b>	<b>33 313</b>	<b>11 667</b>
<b><u>AFRIQUE AUSTRALE</u></b>					
ZAMBIE	207	170	37	207	0
<b>TOTAL, AFRIQUE AUSTRALE</b>	<b>207</b>	<b>170</b>	<b>37</b>	<b>207</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL, AFRIQUE</b>	<b>144 965</b>	<b>95 296</b>	<b>11 412</b>	<b>106 707</b>	<b>38 258</b>
<b><u>CASWANAME</u></b>					
<b><u>ENSEMBLE CASWANAME</u></b>					
ENSEMBLE CASWANAME	3 451	0	0	0	3 451
<b>TOTAL, ENSEMBLE CASWANAME</b>	<b>3 451</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 451</b>
<b><u>AFRIQUE DU NORD</u></b>					
ENSEMBLE DE L'AFRIQUE DU NORD	67	0	0	0	67
SAHARA OCCIDENTAL (mesures de confiance)	1 327	1 327	0	1 327	0
<b>TOTAL, AFRIQUE DU NORD</b>	<b>1 394</b>	<b>1 327</b>	<b>0</b>	<b>1 327</b>	<b>67</b>
<b><u>MOYEN-ORIENT</u></b>					
ENSEMBLE DU MOYEN-ORIENT	8 463	6 206	2 256	8 463	0
ÉGYPTE	117	117	0	117	0
IRAQ	15 733	15 717	16	15 733	0
JORDANIE	1 729	1 723	7	1 729	0
LIBAN	7 331	4 196	186	4 382	2 948
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE	1 059	1 056	3	1 059	0
<b>TOTAL, MOYEN-ORIENT</b>	<b>34 431</b>	<b>29 015</b>	<b>2 468</b>	<b>31 483</b>	<b>2 948</b>
<b><u>ASIE DU SUD-OUEST</u></b>					
IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')	508	504	4	508	0
PAKISTAN	21 364	19 354	27	19 382	1 983
<b>TOTAL, ASIE DU SUD-OUEST</b>	<b>21 873</b>	<b>19 858</b>	<b>31</b>	<b>19 890</b>	<b>1 983</b>
<b>TOTAL, CASWANAME</b>	<b>61 149</b>	<b>50 200</b>	<b>2 500</b>	<b>52 699</b>	<b>8 450</b>

Tableau 4 (suite)

FONDS POUR LES PROGRAMMES SUPPLÉMENTAIRES	Fonds disponibles	Dépenses			Solde
		Décaissement s/ exécution des programmes	Engagements non réglés	Total	
<b><u>ASIE ET PACIFIQUE</u></b>					
<b><u>ENSEMBLE DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE</u></b>					
ENSEMBLE DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE	3 610	0	0	0	3 610
TOTAL, ENSEMBLE DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE	3 610	0	0	0	3 610
<b><u>ASIE DU SUD</u></b>					
SRI LANKA	6 068	6 067	1	6 068	0
NÉPAL	217	42	7	49	169
TOTAL, ASIE DU SUD	6 286	6 109	8	6 117	169
<b><u>ASIE DE L'EST ET PACIFIQUE</u></b>					
INDONÉSIE	16 245	14 688	1 557	16 245	0
TIMOR-LESTE	5 903	4 544	26	4 570	1 333
TOTAL, ASIE DE L'EST ET PACIFIQUE	22 148	19 233	1 583	20 815	1 333
<b>TOTAL, ASIE ET PACIFIQUE</b>	<b>32 044</b>	<b>25 341</b>	<b>1 591</b>	<b>26 932</b>	<b>5 111</b>
<b><u>EUROPE</u></b>					
<b><u>EUROPE CENTRALE</u></b>					
CHYPRE	70	70	0	70	0
TURQUIE	409	409	0	409	0
TOTAL, EUROPE CENTRALE	479	479	0	479	0
<b><u>EUROPE OCCIDENTALE</u></b>					
ROYAUME-UNI	189	189	0	189	0
ALLEMAGNE	83	83	0	83	0
TOTAL, EUROPE OCCIDENTALE	271	271	0	271	0
<b>TOTAL, EUROPE</b>	<b>751</b>	<b>751</b>	<b>0</b>	<b>751</b>	<b>0</b>
<b><u>AMÉRIQUES</u></b>					
<b><u>AMÉRIQUE DU SUD (NORD)</u></b>					
COLOMBIE	2 697	2 295	249	2 544	153
TOTAL, AMÉRIQUE DU SUD (NORD)	2 697	2 295	249	2 544	153
<b>TOTAL, AMÉRIQUES</b>	<b>2 697</b>	<b>2 295</b>	<b>249</b>	<b>2 544</b>	<b>153</b>
<b>TOTAL, OPÉRATIONS SUR LE TERRAIN</b>	<b>241 605</b>	<b>173 882</b>	<b>15 751</b>	<b>189 633</b>	<b>51 972</b>
<b><u>PROGRAMMES GLOBAUX</u></b>					
DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS	1 253	0	0	0	0
ENSEMBLE DES PROGRAMMES GLOBAUX	3 430	0	0	0	3 430
<b>TOTAL, PROGRAMMES GLOBAUX</b>	<b>4 683</b>	<b>1 185</b>	<b>68</b>	<b>1 253</b>	<b>3 430</b>
<b><u>SIÈGE</u></b>					
DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS	4 895	4 895	0	4 895	0
DIVISION DE LA GESTION DES FINANCES ET DES APPROVISIONNEMENTS	221	221	0	221	0
<b>TOTAL, SIÈGE</b>	<b>5 116</b>	<b>5 116</b>	<b>0</b>	<b>5 116</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL, FONDS POUR LES PROGRAMMES SUPPLÉMENTAIRES</b>	<b>251 404</b>	<b>180 183</b>	<b>15 819</b>	<b>196 003</b>	<b>55 402</b>

**État au 31 décembre 2006 des engagements,  
au titre de projets, réglés ou non réglés,  
afférents à des exercices antérieurs**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Tableau 5

FONDS POUR LE PROGRAMME ANNUEL	Engagements non réglés au 31 décembre 2005	Paiements effectués en 2006	Engagements annulés en 2006	Engagements non réglés au 31 décembre 2006
<b><u>OPÉRATIONS SUR LE TERRAIN</u></b>				
<b><u>AFRIQUE</u></b>				
<b><u>AFRIQUE DE L'OUEST</u></b>				
ENSEMBLE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST	1 055	1 045	10	0
BÉNIN	165	53	111	0
CAMEROUN	101	105	(4)	0
GHANA	88	62	26	0
GUINÉE	1 460	1 190	270	0
CÔTE D'IVOIRE	550	440	109	0
LIBÉRIA	2 188	2 008	180	0
NIGÉRIA	69	67	2	0
SÉNÉGAL	33	33	0	0
SIERRA LEONE	644	517	127	0
TOTAL, AFRIQUE DE L'OUEST	6 353	5 520	833	0
<b><u>AFRIQUE DE L'EST ET CORNE DE L'AFRIQUE</u></b>				
DJIBOUTI	126	120	6	0
ÉRYTHRÉE	329	222	107	0
ÉTHIOPIE	344	320	23	0
KENYA	1 146	1 060	87	0
SOMALIE	53	44	8	0
SOUDAN	3 010	2 189	821	0
UGANDA	432	360	72	0
TOTAL, AFRIQUE DE L'EST ET CORNE DE L'AFRIQUE	5 440	4 315	1 125	0
<b><u>AFRIQUE CENTRALE ET GRANDS LACS</u></b>				
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	35	18	17	0
PAYS D'AFRIQUE CENTRALE	587	466	121	0
GABON	68	65	3	0
BURUNDI	788	550	237	0
TCHAD	2 621	1 997	623	0
CONGO	31	55	(24)	0
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	784	622	162	0
RWANDA	51	46	6	0
RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE	934	765	169	0
TOTAL, AFRIQUE CENTRALE ET GRANDS LACS	5 898	4 583	1 315	0
<b><u>AFRIQUE AUSTRALE</u></b>				
ENSEMBLE DE L'AFRIQUE AUSTRALE	149	119	30	0
ANGOLA	393	215	178	0
BOTSWANA	84	72	11	0
MALAWI	54	27	27	0
MOZAMBIQUE	166	129	37	0
NAMIBIE	55	22	33	0
AFRIQUE DU SUD	83	77	6	0
SWAZILAND	0	0	0	0
ZAMBIE	508	505	4	0
ZIMBABWE	44	29	14	0
TOTAL, AFRIQUE AUSTRALE	1 536	1 196	341	0
<b>TOTAL, AFRIQUE</b>	<b>19 227</b>	<b>15 614</b>	<b>3 613</b>	<b>0</b>

Tableau 5 (suite)

FONDS POUR LE PROGRAMME ANNUEL	Engagements non réglés au 31 décembre 2005	Paiements effectués en 2006	Engagements annulés en 2006	Engagements non réglés au 31 décembre 2006
<b><u>CASWANAME</u></b>				
<b><u>AFRIQUE DU NORD</u></b>				
ENSEMBLE DE L'AFRIQUE DU NORD	15	14	1	0
ALGÉRIE	1 173	987	186	0
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE	36	32	5	0
MAURITANIE	2	0	2	0
MAROC	61	56	5	0
TUNISIE	8	7	1	0
SAHARA OCCIDENTAL (mesures de confiance)	0	(5)	5	0
<b>TOTAL, AFRIQUE DU NORD</b>	<b>1 296</b>	<b>1 091</b>	<b>205</b>	<b>0</b>
<b><u>MOYEN-ORIENT</u></b>				
ÉGYPTE	41	15	26	0
IRAQ	57	50	7	0
JORDANIE	106	104	2	0
LIBAN	9	5	5	0
ARABIE SAOUDITE	91	69	22	0
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE	0	3	(3)	0
YÉMEN	218	205	13	0
ISRAËL	6	6	0	0
<b>TOTAL, MOYEN-ORIENT</b>	<b>528</b>	<b>457</b>	<b>71</b>	<b>0</b>
<b><u>ASIE DU SUD-OUEST</u></b>				
ENSEMBLE DE L'ASIE DU SUD-OUEST	28	1	27	0
AFGHANISTAN	2 881	2 770	111	0
IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')	756	535	221	0
PAKISTAN	2 574	1 895	679	0
<b>TOTAL, ASIE DU SUD-OUEST</b>	<b>6 240</b>	<b>5 202</b>	<b>1 038</b>	<b>0</b>
<b><u>ASIE CENTRALE</u></b>				
KAZAKHSTAN	3	0	3	0
KIRGHIZISTAN	110	107	4	0
TADJIKISTAN	35	10	25	0
TURKMÉNISTAN	4	7	(4)	0
OUZBÉKISTAN	48	43	4	0
<b>TOTAL, ASIE CENTRALE</b>	<b>201</b>	<b>168</b>	<b>32</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL, CASWANAME</b>	<b>8 264</b>	<b>6 918</b>	<b>1 346</b>	<b>0</b>
<b><u>ASIE ET PACIFIQUE</u></b>				
<b><u>ASIE DU SUD</u></b>				
BANGLADESH	183	150	34	0
INDE	29	21	8	0
SRI LANKA	422	311	111	0
NÉPAL	32	80	(48)	0
<b>TOTAL, ASIE DU SUD</b>	<b>667</b>	<b>562</b>	<b>105</b>	<b>0</b>
<b><u>ASIE DE L'EST ET PACIFIQUE</u></b>				
AUSTRALIE	28	18	10	0
CHINE	12	13	(1)	0
INDONÉSIE	248	145	102	0
JAPON	24	18	5	0
CAMBODGE	2	3	(1)	0
RÉPUBLIQUE DE CORÉE	4	3	0	0
MALAISIE	60	48	13	0
MONGOLIE	27	28	(1)	0
MYANMAR	231	235	(4)	0
THAÏLANDE	272	255	17	0
TIMOR-LESTE	5	7	(2)	0
VIET NAM	73	70	3	0
AUTRES PAYS D'ASIE DE L'EST	2	0	2	0
<b>TOTAL, ASIE DE L'EST ET PACIFIQUE</b>	<b>987</b>	<b>843</b>	<b>144</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL, ASIE ET PACIFIQUE</b>	<b>1 654</b>	<b>1 405</b>	<b>249</b>	<b>0</b>

Tableau 5 (suite)

FONDS POUR LE PROGRAMME ANNUEL	Engagements non réglés au 31 décembre 2005	Paiements effectués en 2006	Engagements annulés en 2006	Engagements non réglés au 31 décembre 2006
<b><u>EUROPE</u></b>				
<b><u>EUROPE ORIENTALE</u></b>				
ENSEMBLE DE L'EUROPE ORIENTALE	8	5	3	0
ARMÉNIE	4	4	0	0
AZERBAÏDJAN	44	18	26	0
BÉLARUS	1	1	0	0
GÉORGIE	249	205	45	0
MOLDOVA	19	19	0	0
FÉDÉRATION DE RUSSIE	312	281	31	0
UKRAINE	84	42	42	0
TOTAL, EUROPE ORIENTALE	721	573	148	0
<b><u>EUROPE CENTRALE</u></b>				
AUTRES PAYS D'EUROPE CENTRALE	41	30	11	0
CHYPRE	6	4	2	0
HONGRIE	26	23	4	0
POLOGNE	2	(0)	3	0
ROUMANIE	82	71	11	0
SLOVÉNIE	1	0	1	0
TURQUIE	106	79	27	0
TOTAL, EUROPE CENTRALE	266	206	59	0
<b><u>EUROPE OCCIDENTALE</u></b>				
MALTE	3	3	0	0
AUTRICHE	4	3	1	0
BELGIQUE	10	4	6	0
FRANCE	10	5	5	0
ROYAUME-UNI	220	198	21	0
ALLEMAGNE	8	6	2	0
GRÈCE	145	144	1	0
IRLANDE	8	6	3	0
ITALIE	64	56	8	0
ESPAGNE	61	68	(7)	0
SUÈDE	33	23	10	0
SUISSE	7	6	1	0
TOTAL, EUROPE OCCIDENTALE	572	524	49	0
<b><u>EUROPE DU SUD-EST</u></b>				
ENSEMBLE DE L'EUROPE DU SUD-EST	10	7	3	0
ALBANIE	1	1	(0)	0
BOSNIE-HERZÉGOVINE	57	44	13	0
CROATIE	51	9	42	0
EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE	92	84	8	0
MONTÉNÉGRO	0	13	(13)	0
SERBIE	313	124	188	0
TOTAL, EUROPE DU SUD-EST	524	284	241	0
<b>TOTAL, EUROPE</b>	<b>2 083</b>	<b>1 587</b>	<b>497</b>	<b>0</b>
<b><u>AMÉRIQUES</u></b>				
<b><u>AMÉRIQUE DU SUD (NORD)</u></b>				
VENEZUELA, BUREAU RÉGIONAL	25	5	19	0
ÉQUATEUR	0	12	(12)	0
COLOMBIE	27	26	1	0
COSTA RICA	0	2	(2)	0
PANAMA	7	2	5	0
TOTAL, AMÉRIQUE DU SUD (NORD)	58	47	11	0

Tableau 5 (suite)

FONDS POUR LE PROGRAMME ANNUEL	Engagements non réglés au 31 décembre 2005	Paiements effectués en 2006	Engagements annulés en 2006	Engagements non réglés au 31 décembre 2006
<b><i>AMÉRIQUE DU SUD (SUD)</i></b>				
ENSEMBLE DE L'AMÉRIQUE DU SUD (SUD)	3	0	3	0
ARGENTINE, BUREAU RÉGIONAL	10	5	5	0
BRÉSIL	0	18	(18)	0
<b>TOTAL, AMÉRIQUE DU SUD (SUD)</b>	<b>13</b>	<b>23</b>	<b>(10)</b>	<b>0</b>
<b><i>AMÉRIQUE DU NORD ET CARAÏBES</i></b>				
CANADA	10	0	10	0
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	2 898	2 766	132	0
<b>TOTAL, AMÉRIQUE DU NORD ET CARAÏBES</b>	<b>2 908</b>	<b>2 766</b>	<b>143</b>	<b>0</b>
<b><i>AMÉRIQUE CENTRALE ET MEXIQUE</i></b>				
ENSEMBLE DE L'AMÉRIQUE CENTRALE	0	0	0	0
MEXIQUE, BUREAU RÉGIONAL	0	8	(8)	0
<b>TOTAL, AMÉRIQUE CENTRALE ET MEXIQUE</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>(8)</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL, AMÉRIQUES</b>	<b>2 979</b>	<b>2 844</b>	<b>135</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL, OPÉRATIONS SUR LE TERRAIN</b>	<b>34 207</b>	<b>28 367</b>	<b>5 840</b>	<b>0</b>
<b><i>PROGRAMMES GLOBAUX</i></b>				
DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION	18	5	13	0
DIVISION DES SERVICES DE LA PROTECTION INTERNATIONALE	696	554	142	0
DIVISION DES RELATIONS EXTÉRIEURES	653	535	118	0
DIVISION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS	3 346	3 283	63	0
DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS	4 543	4 263	280	0
DIVISION DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	596	472	124	0
DIVISION DE LA GESTION DES FINANCES ET DES APPROVISIONNEMENTS	27	8	20	0
<b>TOTAL, PROGRAMMES GLOBAUX</b>	<b>9 881</b>	<b>9 120</b>	<b>761</b>	<b>0</b>
<b><i>SIÈGE</i></b>				
BUREAU EXÉCUTIF	172	97	75	0
DIVISION DES SERVICES DE LA PROTECTION INTERNATIONALE	146	104	42	0
DIVISION DES RELATIONS EXTÉRIEURES	233	123	110	0
DIVISION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS	1 776	1 522	254	0
DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS	574	392	182	0
DIVISION DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	(305)	(199)	(105)	0
DIVISION DE LA GESTION DES FINANCES ET DES APPROVISIONNEMENTS	869	854	16	0
AUTRES SECTIONS DU SIÈGE	(8)	(13)	5	0
<b>TOTAL, SIÈGE</b>	<b>3 458</b>	<b>2 880</b>	<b>579</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL, FONDS POUR LE PROGRAMME ANNUEL</b>	<b>47 546</b>	<b>40 366</b>	<b>7 179</b>	<b>0</b>

**État au 31 décembre 2006 des engagements,  
au titre de projets, réglés ou non réglés,  
afférents à des exercices antérieurs**

(En milliers de dollars des États-Unis)

**Tableau 5 (suite)**

FONDS ALIMENTÉ PAR LE BUDGET ORDINAIRE DE L'ONU	Engagements non réglés au 31 décembre 2005	Paiements effectués en 2006	Engagements annulés en 2006	Engagements non réglés au 31 décembre 2006
<b><u>SIÈGE</u></b>				
BUREAU EXÉCUTIF	0	(2)	2	0
DIVISION DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	0	(1)	1	0
DIVISION DE LA GESTION DES FINANCES ET DES APPROVISIONNEMENTS	3 152	3 153	(1)	0
<b>TOTAL, SIÈGE</b>	<b>3 152</b>	<b>3 150</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL, FONDS ALIMENTÉ PAR LE BUDGET ORDINAIRE DE L'ONU</b>	<b>3 152</b>	<b>3 150</b>	<b>2</b>	<b>0</b>

**État au 31 décembre 2006 des engagements, au titre de projets,  
réglés ou non réglés, afférents à des exercices antérieurs**  
(En milliers de dollars des États-Unis)

Tableau 5 (suite)

FONDS POUR LES PROGRAMMES SUPPLÉMENTAIRES	Engagements non réglés au 31 décembre 2005	Paiements effectués en 2006	Engagements annulés en 2006	Engagements non réglés au 31 décembre 2006
<b><u>OPÉRATIONS SUR LE TERRAIN</u></b>				
<b><u>AFRIQUE</u></b>				
<b><u>AFRIQUE DE L'EST ET CORNE DE L'AFRIQUE</u></b>				
ÉTHIOPIE	722	722	0	0
KENYA	573	558	15	0
SOUDAN	5 657	4 835	820	0
OUGANDA				
<b>TOTAL, AFRIQUE DE L'EST ET CORNE DE L'AFRIQUE</b>	<b>7 253</b>	<b>6 398</b>	<b>855</b>	<b>0</b>
<b><u>AFRIQUE CENTRALE ET GRANDS LACS</u></b>				
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	130	129	0	0
BURUNDI	1 779	1 545	234	0
TCHAD	3 568	3 436	133	0
CONGO	223	208	16	0
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	403	360	42	0
RWANDA	59	57	2	0
RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE	458	384	75	0
<b>TOTAL, AFRIQUE CENTRALE ET GRANDS LACS</b>	<b>6 621</b>	<b>6 118</b>	<b>502</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL, AFRIQUE</b>	<b>13 874</b>	<b>12 517</b>	<b>1 357</b>	<b>0</b>
<b><u>CASWANAME</u></b>				
<b><u>MOYEN-ORIENT</u></b>				
ENSEMBLE DU MOYEN-ORIENT	132	112	20	0
IRAQ	1 588	1 466	122	0
JORDANIE	6	0	6	0
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE	70	70	0	0
<b>TOTAL, MOYEN-ORIENT</b>	<b>1 795</b>	<b>1 648</b>	<b>147</b>	<b>0</b>
<b><u>ASIE DU SUD-OUEST</u></b>				
IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')	53	42	11	0
PAKISTAN	5 556	5 027	529	0
<b>TOTAL, ASIE DU SUD-OUEST</b>	<b>5 610</b>	<b>5 069</b>	<b>541</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL, CASWANAME</b>	<b>7 405</b>	<b>6 716</b>	<b>688</b>	<b>0</b>
<b><u>ASIE ET PACIFIQUE</u></b>				
<b><u>ASIE DU SUD</u></b>				
SRI LANKA	552	315	237	0
<b>TOTAL, ASIE DU SUD</b>	<b>552</b>	<b>315</b>	<b>237</b>	<b>0</b>
<b><u>ASIE DE L'EST ET PACIFIQUE</u></b>				
INDONÉSIE	8 931	3 667	5 265	0
<b>TOTAL, ASIE DE L'EST ET PACIFIQUE</b>	<b>8 931</b>	<b>3 667</b>	<b>5 265</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL, ASIE ET PACIFIQUE</b>	<b>9 483</b>	<b>3 981</b>	<b>5 502</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL, OPÉRATIONS SUR LE TERRAIN</b>	<b>30 762</b>	<b>23 214</b>	<b>7 548</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL, FONDS POUR LES PROGRAMMES SUPPLÉMENTAIRES</b>	<b>30 762</b>	<b>23 214</b>	<b>7 548</b>	<b>0</b>

## État détaillé des recettes et des dépenses par fonds, région, pays ou territoire pour l'exercice clos le 31 décembre 2006

(En milliers de dollars des États-Unis)

Annexe à l'état I

FONDS POUR LE PROGRAMME ANNUEL	Contributions au titre de l'exercice en cours	Recettes accessoires	Dépenses de l'exercice en cours	Ajustements au titre d'exercices antérieurs	Annulations d'engagements afférents à des exercices antérieurs	Virements sur/à partir d'autres fonds	Solde, en début d'exercice	Solde, en fin d'exercice
<b><u>OPÉRATIONS SUR LE TERRAIN</u></b>								
<b><u>AFRIQUE</u></b>								
<b><u>ENSEMBLE DE L'AFRIQUE</u></b>								
ENSEMBLE DE L'AFRIQUE	63 470	0	0	0	0	(63 470)	0	(0)
TOTAL, ENSEMBLE DE L'AFRIQUE	63 470	0	0	0	0	(63 470)	0	(0)
<b><u>AFRIQUE DE L'OUEST</u></b>								
ENSEMBLE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST	16 776	0	3 527	5	10	(13 271)	795	788
BÉNIN	250	34	2 002	21	111	1 586	0	0
CAMEROUN	186	0	1 926	65	(4)	1 678	0	0
GAMBIE	20	1	654	2	0	631	0	0
GHANA	2 319	2	8 993	36	26	6 534	259	182
GUINÉE	4 321	305	11 610	(47)	270	6 761	0	0
CÔTE D'IVOIRE	2 979	27	7 521	28	109	4 377	0	0
LIBÉRIA	24 234	236	34 099	529	180	9 066	0	145
MALI	0	0	0	0	0	0	0	0
NIGER	0	0	0	0	0	0	0	0
NIGÉRIA	214	9	3 317	144	2	3 049	0	101
SÉNÉGAL	35	22	1 456	6	0	1 422	0	29
SIERRA LEONE	5 551	235	14 073	118	127	8 042	0	0
TOGO	0	0	64	0	0	63	0	0
GUINÉE-BISSAU	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL, AFRIQUE DE L'OUEST	56 885	871	89 242	907	833	29 938	1 053	1 245
<b><u>AFRIQUE DE L'EST ET CORNE DE L'AFRIQUE</u></b>								
ENSEMBLE DE L'AFRIQUE DE L'EST ET DE LA CORNE DE L'AFRIQUE	14 917	0	0	0	0	(14 917)	0	0
DJIBOUTI	0	3	2 675	12	6	2 655	0	0
ÉRYTHRÉE	2 645	194	6 545	124	107	3 482	0	7
ÉTHIOPIE	4 962	719	14 478	52	23	8 895	0	172
KENYA	20 853	396	35 010	274	87	13 503	0	103
SOMALIE	4 810	39	6 055	80	8	1 588	0	471
SOUDAN	9 852	426	12 210	(4 374)	821	7 756	0	2 272
OUGANDA	6 534	239	14 253	136	72	8 164	0	894
TOTAL, AFRIQUE DE L'EST ET CORNE DE L'AFRIQUE	64 574	2 016	91 227	(3 696)	1 125	31 127	0	3 918

FONDS POUR LE PROGRAMME ANNUEL	Contributions au titre de l'exercice en cours	Recettes accessoires	Dépenses de l'exercice en cours	Ajustements au titre d'exercices antérieurs	Annulations d'engagements afférents aux exercices antérieurs	Virements sur/à partir d'autres fonds	Solde, en début d'exercice	Solde, en fin d'exercice
<b><u>AFRIQUE CENTRALE ET GRANDS LACS</u></b>								
AFRIQUE CENTRALE ET GRANDS LACS	25 749	0	0	0	0	(24 630)	0	1 119
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	1 910	6	2 026	39	17	210	0	157
PAYS D'AFRIQUE CENTRALE	5 534	0	6 512	23	121	833	0	0
GABON	258	0	2 612	5	3	2 510	0	164
BURUNDI	26 176	254	30 509	136	237	3 895	0	189
TCHAD	64 255	371	64 383	32	623	1 523	0	2 423
CONGO	1 994	11	5 581	91	(24)	3 510	0	0
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	8 442	288	14 389	239	162	6 044	0	785
RWANDA	1 468	99	6 212	2	6	4 785	0	149
RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE	19 929	400	24 453	(528)	169	5 076	123	717
<b>TOTAL, AFRIQUE CENTRALE ET GRANDS LACS</b>	<b>155 716</b>	<b>1 430</b>	<b>156 677</b>	<b>39</b>	<b>1 315</b>	<b>3 758</b>	<b>123</b>	<b>5 704</b>
<b><u>AFRIQUE AUSTRALE</u></b>								
ENSEMBLE DE L'AFRIQUE AUSTRALE	7 473	0	2 162	66	30	(5 407)	0	0
ANGOLA	7 716	226	17 798	302	178	9 523	0	148
BOTSWANA	330	3	1 743	4	11	1 465	0	69
MALAWI	36	1	2 148	3	27	2 082	0	0
MOZAMBIQUE	38	0	2 833	29	37	2 761	0	32
NAMIBIE	0	81	2 791	2	33	2 676	0	0
AFRIQUE DU SUD	49	6	3 048	(4)	6	3 024	0	33
SWAZILAND	0	0	0	0	0	0	0	0
ZAMBIE	3 699	121	12 238	168	4	8 319	0	73
ZIMBABWE	0	0	1 821	3	14	1 804	0	0
<b>TOTAL, AFRIQUE AUSTRALE</b>	<b>19 341</b>	<b>437</b>	<b>46 582</b>	<b>572</b>	<b>341</b>	<b>26 245</b>	<b>0</b>	<b>354</b>
<b>TOTAL, AFRIQUE</b>	<b>359 985</b>	<b>4 754</b>	<b>383 727</b>	<b>(2 178)</b>	<b>3 613</b>	<b>27 599</b>	<b>1 176</b>	<b>11 222</b>
<b><u>CASWANAME</u></b>								
<b><u>ENSEMBLE CASWANAME</u></b>								
ENSEMBLE CASWANAME	1	0	0	0	0	(1)	0	0
<b>TOTAL, ENSEMBLE CASWANAME</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b><u>AFRIQUE DU NORD</u></b>								
ENSEMBLE DE L'AFRIQUE DU NORD	2 127	0	635	8	1	(2 186)	767	82
ALGÉRIE	4 138	7	5 983	2	186	1 875	0	224
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE	38	0	799	5	5	752	0	0
MAURITANIE	405	2	837	30	2	424	0	26
MAROC	498	3	766	12	5	248	0	0
TUNISIE	25	0	308	15	1	267	0	0
SAHARA OCCIDENTAL (mesures de confiance)	0	0	0	3	5	(9)	0	0
<b>TOTAL, AFRIQUE DU NORD</b>	<b>7 230</b>	<b>12</b>	<b>9 328</b>	<b>75</b>	<b>205</b>	<b>1 371</b>	<b>767</b>	<b>332</b>

## Annexe à l'état I (suite)

FONDS POUR LE PROGRAMME ANNUEL	Contributions au titre de l'exercice en cours	Recettes accessoires	Dépenses de l'exercice en cours	Ajustements au titre d'exercices antérieurs	Annulations d'engagements afférents aux exercices antérieurs	Virements sur/à partir d'autres fonds	Solde, en début d'exercice	Solde, en fin d'exercice
<i><b>MOYEN-ORIENT</b></i>								
ENSEMBLE DU MOYEN-ORIENT	6 100	0	(0)	0	0	(6 105)	4	0
ÉGYPTE	2 049	6	4 383	17	26	2 767	0	481
IRAQ	0	75	1 260	133	7	1 045	0	0
JORDANIE	931	1	1 627	23	2	705	0	36
KOWEÏT	0	0	0	0	0	(0)	0	0
LIBAN	696	3	1 588	12	5	1 046	0	174
ARABIE SAOUDITE	0	0	1 941	(25)	22	1 943	0	0
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE	938	1	1 703	2	(3)	785	0	19
YÉMEN	474	1	4 394	26	13	3 692	194	6
ISRAËL	0	0	220	1	0	219	0	0
ÉMIRATS ARABES UNIS	0	0	149	0	0	149	0	0
<b>TOTAL, MOYEN-ORIENT</b>	<b>11 188</b>	<b>86</b>	<b>17 265</b>	<b>191</b>	<b>71</b>	<b>6 246</b>	<b>199</b>	<b>716</b>
<i><b>ASIE DU SUD-OUEST</b></i>								
ENSEMBLE DE L'ASIE DU SUD-OUEST	30 739	0	1 463	10	27	(28 459)	86	940
AFGHANISTAN	25 368	554	47 533	553	111	21 167	0	219
IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')	2 693	91	12 492	169	221	9 445	0	127
PAKISTAN	9 705	3	14 501	246	324	4 223	0	0
PAKISTAN, ISLAMABAD	110	91	3 510	6	235	3 075	0	7
PAKISTAN, QUETTA	0	16	2 439	10	100	2 313	0	0
PAKISTAN, PESHAWAR	0	6	3 278	5	20	3 248	0	(0)
PAKISTAN	9 815	116	23 728 248,26	267	679	12 859	0	7
<b>TOTAL, ASIE DU SUD-OUEST</b>	<b>68 615</b>	<b>760</b>	<b>85 216</b>	<b>998</b>	<b>1 038</b>	<b>15 012</b>	<b>86</b>	<b>1 293</b>
<i><b>ASIE CENTRALE</b></i>								
ENSEMBLE DE L'ASIE CENTRALE	2 526	0	223	0	0	(2 214)	0	89
KAZAKHSTAN	17	2	1 594	(1)	3	1 596	0	23
KIRGHIZISTAN	50	4	1 373	10	4	1 350	0	45
TADJIKISTAN	0	4	1 052	(15)	25	1 038	0	0
TURKMÉNISTAN	7	15	859	1	(4)	847	0	7
OUZBÉKISTAN	2	19	592	29	4	538	0	0
<b>TOTAL, ASIE CENTRALE</b>	<b>2 603</b>	<b>44</b>	<b>5 694</b>	<b>23</b>	<b>32</b>	<b>3 156</b>	<b>0</b>	<b>164</b>
<b>TOTAL, CASWANAME</b>	<b>89 637</b>	<b>903</b>	<b>117 503</b>	<b>1 286</b>	<b>1 346</b>	<b>25 784</b>	<b>1 052</b>	<b>2 505</b>
<i><b>ASIE ET PACIFIQUE</b></i>								
<i><b>ENSEMBLE DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE</b></i>								
ENSEMBLE DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE	6 632	0	0	0	0	(6 643)	11	0
<b>TOTAL, ENSEMBLE DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE</b>	<b>6 632</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(6 643)</b>	<b>11</b>	<b>0</b>

FONDS POUR LE PROGRAMME ANNUEL	Contributions au titre de l'exercice en cours	Recettes accessoires	Dépenses de l'exercice en cours	Ajustements au titre d'exercices antérieurs	Annulations d'engagements afférents aux exercices antérieurs	Virements sur/à partir d'autres fonds	Solde, en début d'exercice	Solde, en fin d'exercice
<i>ASIE DU SUD</i>								
ENSEMBLE DE L'ASIE DU SUD	1 599	0	0	0	0	(1 725)	126	0
BANGLADESH	1 004	4	2 655	15	34	1 599	0	0
INDE	2 215	4	2 966	23	8	777	0	60
SRI LANKA	10 256	8	10 877	125	111	2 915	0	2 539
NÉPAL	5 369	11	6 240	(377)	(48)	1 285	0	0
TOTAL, ASIE DU SUD	20 443	27	22 738	(213)	105	4 850	126	2 598
<i>ASIE DE L'EST ET PACIFIQUE</i>								
ENSEMBLE DE L'ASIE DE L'EST ET DU PACIFIQUE	11 161	0	0	0	0	(11 161)	0	0
AUSTRALIE	0	1	978	5	10	962	0	0
CHINE	1 095	0	3 534	35	(1)	2 404	0	0
INDONÉSIE	24	81	2 300	140	102	1 952	0	0
JAPON	0	32	2 709	1	5	2 672	0	0
CAMBODGE	1 001	40	1 125	19	(1)	67	0	0
RÉPUBLIQUE DE CORÉE	6	0	701	(20)	0	715	0	0
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO	0	0	0	0	0	(0)	0	0
MALAISIE	642	0	3 153	20	13	2 478	0	0
MONGOLIE	39	0	69	2	(1)	131	0	102
MYANMAR	2 709	4	4 203	28	(4)	1 466	0	0
PHILIPPINES	0	1	201	0	0	200	0	0
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE	9	0	431	15	0	407	0	0
THAÏLANDE	6 629	6	10 560	36	17	5 449	0	1 577
TIMOR-LESTE	161	0	197	(218)	(2)	256	0	0
VIET NAM	133	0	521	(4)	3	394	0	6
SINGAPOUR	0	0	37	10	0	27	0	0
AUTRES PAYS D'ASIE DE L'EST	0	0	10	19	2	(11)	0	0
TOTAL, ASIE DE L'EST ET PACIFIQUE	23 609	165	30 730	89	144	8 407	0	1 685
<b>TOTAL, ASIE ET PACIFIQUE</b>	<b>50 684</b>	<b>191</b>	<b>53 468</b>	<b>(124)</b>	<b>249</b>	<b>6 614</b>	<b>137</b>	<b>4 283</b>
<i>EUROPE</i>								
<i>EUROPE ORIENTALE</i>								
ENSEMBLE DE L'EUROPE ORIENTALE	7 288	0	544	0	3	(6 575)	0	172
ARMÉNIE	513	0	1 733	1	0	1 218	0	0
AZERBAÏDJAN	1 576	2	3 477	25	26	1 848	0	0
BÉLARUS	27	2	1 291	6	0	1 173	83	0
GÉORGIE	2 007	10	4 158	75	45	2 494	153	625
MOLDOVA	58	0	726	6	0	661	0	0
FÉDÉRATION DE RUSSIE	7 821	11	12 974	81	31	5 031	0	0
UKRAINE	430	5	3 113	9	42	2 679	128	180
TOTAL, EUROPE ORIENTALE	19 719	30	28 016	204	148	8 529	363	978

## Annexe à l'état I (suite)

FONDS POUR LE PROGRAMME ANNUEL	Contributions au titre de l'exercice en cours	Recettes accessoires	Dépenses de l'exercice en cours	Ajustements au titre d'exercices antérieurs	Annulations d'engagements afférents aux exercices antérieurs	Virements sur/à partir d'autres fonds	Solde, en début d'exercice	Solde, en fin d'exercice
<b><i>EUROPE CENTRALE</i></b>								
AUTRES PAYS D'EUROPE CENTRALE	250	0	314	0	11	53	0	0
EUROPE CENTRALE ET ÉTATS BALTES	2 551	0	0	0	0	(2 551)	0	0
BULGARIE	0	0	886	(1)	0	887	0	0
CHYPRE	28	0	638	10	2	597	0	0
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	0	0	908	1	0	907	0	0
HONGRIE	0	0	1 902	3	4	1 895	0	0
POLOGNE	0	(0)	807	4	3	801	0	0
ROUMANIE	0	24	1 323	8	11	1 279	0	0
SLOVAQUIE	0	3	756	2	0	751	0	0
SLOVÉNIE	0	1	334	0	1	332	0	0
TURQUIE	429	1	6 184	11	27	5 566	195	46
<b>TOTAL, EUROPE CENTRALE</b>	<b>3 259</b>	<b>29</b>	<b>14 051</b>	<b>39</b>	<b>59</b>	<b>10 515</b>	<b>195</b>	<b>46</b>
<b><i>EUROPE OCCIDENTALE</i></b>								
PORTUGAL	0	0	43	0	0	43	0	0
MALTE	0	0	22	0	0	22	0	0
AUTRICHE	52	0	1 117	0	1	1 064	0	0
BELGIQUE	249	0	3 298	2	6	3 041	0	0
FRANCE	528	0	2 429	0	5	1 896	0	0
ROYAUME-UNI	428	0	1 344	1	21	964	0	70
ALLEMAGNE	484	0	1 964	0	2	1 479	0	0
GRÈCE	0	0	1 337	11	1	1 326	0	0
IRLANDE	83	0	594	0	3	508	0	0
ITALIE	517	0	2 800	0	8	2 275	0	0
PAYS-BAS	0	0	0	0	0	0	0	0
ESPAGNE	371	0	1 213	1	(7)	857	0	9
SUÈDE	120	0	1 739	2	10	1 608	0	0
SUISSE	75	2	509	2	1	429	0	0
<b>TOTAL, EUROPE OCCIDENTALE</b>	<b>2 906</b>	<b>3</b>	<b>18 409</b>	<b>19</b>	<b>49</b>	<b>15 512</b>	<b>0</b>	<b>79</b>
<b><i>EUROPE DU SUD-EST</i></b>								
ENSEMBLE DE L'EUROPE DU SUD-EST	16 402	0	0	0	3	(16 405)	0	0
ALBANIE	169	5	1 427	54	0	768	432	0
BOSNIE-HERZÉGOVINE	1 354	187	8 722	10	13	7 157	0	0
CROATIE	981	2	4 210	3	42	3 182	0	0
EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE	1 172	5	3 088	37	8	1 866	0	0
MONTÉNÉGRO	5	0	748	(1)	(13)	757	0	0
SERBIE	4 111	40	19 836	171	188	16 314	0	990
<b>TOTAL, EUROPE DU SUD-EST</b>	<b>24 195</b>	<b>240</b>	<b>38 031</b>	<b>273</b>	<b>241</b>	<b>13 639</b>	<b>432</b>	<b>990</b>
<b>TOTAL, EUROPE</b>	<b>50 079</b>	<b>302</b>	<b>98 506</b>	<b>535</b>	<b>497</b>	<b>48 195</b>	<b>990</b>	<b>2 092</b>

FONDS POUR LE PROGRAMME ANNUEL	Contributions au titre de l'exercice en cours	Recettes accessoires	Dépenses de l'exercice en cours	Ajustements au titre d'exercices antérieurs	Annulations d'engagements afférents aux exercices antérieurs	Virements sur/à partir d'autres fonds	Solde, en début d'exercice	Solde, en fin d'exercice
<b><u>AMÉRIQUES</u></b>								
<b><u>ENSEMBLE DE L'AMÉRIQUE DU SUD</u></b>								
ENSEMBLE DE L'AMÉRIQUE DU SUD	3 144	0	0	0	0	(3 144)	0	0
TOTAL, ENSEMBLE DE L'AMÉRIQUE DU SUD	3 144	0	0	0	0	(3 144)	0	0
<b><u>AMÉRIQUE DU SUD (NORD)</u></b>								
ENSEMBLE DE L'AMÉRIQUE DU SUD (NORD)	2 008	0	967	13	0	(1 055)	0	0
VENEZUELA, BUREAU RÉGIONAL	393	6	1 710	(3)	19	1 294	0	0
ÉQUATEUR	4 142	5	3 692	13	(12)	13	0	469
COLOMBIE	6 222	74	7 268	190	1	(156)	1 092	155
COSTA RICA	237	1	1 505	7	(2)	1 262	0	0
GUYANA	0	0	0	0	0	0	0	0
PANAMA	354	0	816	9	5	539	0	90
TOTAL, AMÉRIQUE DU SUD (NORD)	13 356	86	15 958	230	11	1 898	1 092	714
<b><u>AMÉRIQUE DU SUD (SUD)</u></b>								
ENSEMBLE DE L'AMÉRIQUE DU SUD (SUD)	1 087	0	1 387	4	3	293	0	0
ARGENTINE, BUREAU RÉGIONAL	0	3	821	2	5	810	0	0
BRÉSIL	212	6	2 238	0	(18)	2 038	0	0
TOTAL, AMÉRIQUE DU SUD (SUD)	1 300	10	4 446	6	(10)	3 140	0	0
<b><u>AMÉRIQUE DU NORD ET CARAÏBES</u></b>								
AMÉRIQUE DU NORD ET CARAÏBES	2 040	0	152	0	0	(1 847)	0	41
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	0	0	0	0	0	0	0	0
CUBA	0	0	282	2	0	279	0	0
CANADA	0	0	1 669	1	10	1 658	0	0
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	251	1	5 864	27	132	5 452	0	0
TOTAL, AMÉRIQUE DU NORD ET CARAÏBES	2 291	1	7 967	31	143	5 542	0	41
<b><u>AMÉRIQUE CENTRALE ET MEXIQUE</u></b>								
ENSEMBLE DE L'AMÉRIQUE CENTRALE	919	0	909	12	0	(22)	0	0
MEXIQUE, BUREAU RÉGIONAL	2	1	1 584	(58)	(8)	1 647	0	0
GUATEMALA	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL, AMÉRIQUE CENTRALE ET MEXIQUE	921	1	2 493	(46)	(8)	1 625	0	0
<b>TOTAL, AMÉRIQUES</b>	<b>21 012</b>	<b>98</b>	<b>30 864</b>	<b>221</b>	<b>135</b>	<b>9 061</b>	<b>1 092</b>	<b>755</b>
<b>TOTAL, OPÉRATIONS SUR LE TERRAIN</b>	<b>571 396</b>	<b>6 248</b>	<b>684 069</b>	<b>(260)</b>	<b>5 840</b>	<b>117 253</b>	<b>4 447</b>	<b>20 856</b>

## Annexe à l'état I (suite)

FONDS POUR LE PROGRAMME ANNUEL	Contributions au titre de l'exercice en cours	Recettes accessoiries	Dépenses de l'exercice en cours	Ajustements au titre d'exercices antérieurs	Annulations d'engagements afférents aux exercices antérieurs	Virements sur/à partir d'autres fonds	Solde, en début d'exercice	Solde, en fin d'exercice
<b><u>PROGRAMMES GLOBAUX</u></b>								
DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION	0	0	71	3	13	55	0	0
DIVISION DES SERVICES DE LA PROTECTION INTERNATIONALE	6 367	7	7 382	(165)	142	1 551	1 336	1 856
DIVISION DES RELATIONS EXTÉRIEURES	421	6	5 975	(5)	118	5 432	186	183
DIVISION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS	0	0	2 930	397	63	2 849	0	378
DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS	17 051	0	29 773	2 129	280	13 951	1 422	5 061
DIVISION DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	455	0	17 941	(136)	124	17 498	0	0
DIVISION DE LA GESTION DES FINANCES ET DES APPROVISIONNEMENTS	0	0	1 557	0	20	1 538	0	0
AUTRES PROGRAMMES GLOBAUX	0	0	0	0	0	0	0	0
ENSEMBLE DES PROGRAMMES GLOBAUX	17 731	0	0	1	0	(17 732)	0	0
<b>TOTAL, PROGRAMMES GLOBAUX</b>	<b>42 025</b>	<b>14</b>	<b>65 630</b>	<b>2 224</b>	<b>761</b>	<b>25 141</b>	<b>2 944</b>	<b>7 478</b>
<b><u>SIÈGE</u></b>								
BUREAU EXÉCUTIF	1 860	0	7 650	(12)	75	5 799	384	456
DIVISION DES SERVICES DE LA PROTECTION INTERNATIONALE	50	35	10 787	(17)	42	10 677	0	0
DIVISION DES RELATIONS EXTÉRIEURES	0	0	8 982	(28)	110	8 900	0	0
DIVISION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS	0	0	23 620	(6)	254	23 372	0	0
DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS	1 346	0	30 505	(56)	182	29 032	0	0
DIVISION DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	0	63	13 373	(63)	(105)	13 479	0	0
DIVISION DE LA GESTION DES FINANCES ET DES APPROVISIONNEMENTS	0	74	18 439	(6 048)	16	24 398	0	0
AUTRES SECTIONS DU SIÈGE	0	0	375	(6)	5	376	0	0
ENSEMBLE DU SIÈGE	26 683	0	0	0	0	(26 683)	0	0
<b>TOTAL, SIÈGE</b>	<b>29 939</b>	<b>171</b>	<b>113 730</b>	<b>(6 237)</b>	<b>579</b>	<b>89 351</b>	<b>384</b>	<b>456</b>
<b>RÉSERVE DES OPÉRATIONS</b>	<b>7 384</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(7 384)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>FONDS NON AFFECTÉS</b>	<b>215 676</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(185 626)</b>	<b>0</b>	<b>30 050</b>
<b>TOTAL, FONDS POUR LE PROGRAMME ANNUEL</b>	<b>866 420</b>	<b>6 433</b>	<b>863 429</b>	<b>(4 273)</b>	<b>7 179</b>	<b>38 736</b>	<b>7 774</b>	<b>58 840</b>

**État détaillé des recettes et des dépenses par fonds, région, pays ou territoire pour l'exercice clos le 31 décembre 2006**  
(En milliers de dollars des États-Unis)

Annexe à l'état I (suite)

FONDS ALIMENTÉ PAR LE BUDGET ORDINAIRE DE L'ONU	Contributions au titre de l'exercice en cours	Recettes accessoires	Dépenses de l'exercice en cours	Ajustements au titre d'exercices antérieurs	Annulations d'engagements afférents à des exercices antérieurs	Virements sur/à partir d'autres fonds	Solde, en début d'exercice	Solde, en fin d'exercice
<b><i>SIÈGE</i></b>								
BUREAU EXÉCUTIF	0	0	3 155	0	2	0	(6 399)	(9 552)
DIVISION DES RELATIONS EXTÉRIEURES	0	0	6 190	0	0	0	(11 641)	(17 832)
DIVISION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS	0	0	4 845	0	0	0	(10 831)	(15 676)
DIVISION DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	0	0	5 836	0	1	0	(12 321)	(18 156)
DIVISION DE LA GESTION DES FINANCES ET DES APPROVISIONNEMENTS	0	0	11 431	0	(1)	0	(25 092)	(36 524)
ENSEMBLE DU SIÈGE	30 681	0	0	0	0	815	66 244	97 740
<b>TOTAL, SIÈGE</b>	<b>30 681</b>	<b>0</b>	<b>31 458</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>815</b>	<b>(40)</b>	<b>0</b>
<b>ENSEMBLE</b>	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(815)</b>	<b>776</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL, FONDS ALIMENTÉS PAR LE BUDGET ORDINAIRE DE L'ONU</b>	<b>30 721</b>	<b>0</b>	<b>31 458</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>736</b>	<b>0</b>

## État détaillé des recettes et des dépenses par fonds, région, pays ou territoire pour l'exercice clos le 31 décembre 2006

(En milliers de dollars des États-Unis)

Annexe à l'état I (suite)

FONDS POUR LES PROGRAMMES SUPPLÉMENTAIRES	Contributions au titre de l'exercice en cours	Recettes accessoires	Dépenses de l'exercice en cours	Ajustements au titre d'exercices antérieurs	Annulations d'engagements afférents à des exercices antérieurs	Virements sur/à partir d'autres fonds	Solde, en début d'exercice	Solde, en fin d'exercice
<b><u>OPÉRATIONS SUR LE TERRAIN</u></b>								
<b><u>AFRIQUE</u></b>								
<b><u>ENSEMBLE DE L'AFRIQUE</u></b>								
ENSEMBLE DE L'AFRIQUE	13 242	0	0	0	0	(14 573)	1 332	0
TOTAL, ENSEMBLE DE L'AFRIQUE	13 242	0	0	0	0	(14 573)	1 332	0
<b><u>AFRIQUE DE L'OUEST</u></b>								
ENSEMBLE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST	0	0	(0)	34	0	(34)	0	0
GUINÉE	0	0	0	0	0	(0)	0	0
CÔTE D'IVOIRE	745	0	408	0	0	(52)	0	285
LIBÉRIA	12 897	0	4 443	0	0	(869)	0	7 585
TOTAL, AFRIQUE DE L'OUEST	13 642	0	4 851	34	0	(955)	0	7 870
<b><u>AFRIQUE DE L'EST ET CORNE DE L'AFRIQUE</u></b>								
ÉRYTHRÉE	0	0	1	0	0	1	0	0
ÉTHIOPIE	0	0	2 030	5	0	2 025	0	0
KENYA	503	0	2 202	4	15	1 680	0	0
SOMALIE	3 821	0	1 039	0	0	(267)	0	2 515
SOUDAN	78 784	0	56 362	896	822	(14 032)	2 716	12 824
OUGANDA	9 821	0	6 703	0	18	246	0	3 381
TOTAL, AFRIQUE DE L'EST ET CORNE DE L'AFRIQUE	92 928	0	68 337	905	855	(10 347)	2 716	18 721
<b><u>AFRIQUE CENTRALE ET GRANDS LACS</u></b>								
AFRIQUE CENTRALE ET GRANDS LACS	0	0	0	0	0	(5)	5	0
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	0	0	1 670	20	0	1 650	0	0
BURUNDI	0	0	(0)	370	234	(604)	0	0
TCHAD	2 286	0	831	454	133	(2 182)	2 486	2 345
CONGO	346	0	2 035	45	16	1 628	0	0
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	29 229	0	25 818	162	42	5 706	0	9 322
RWANDA	0	0	13	0	2	11	0	0
RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE	1 130	0	2 946	247	75	1 494	0	0
TOTAL, AFRIQUE CENTRALE ET GRANDS LACS	32 992	0	33 313	1 298	502	7 698	2 491	11 667
<b><u>AFRIQUE AUSTRALE</u></b>								
ZAMBIE	0	0	207	4	0	203	(0)	0
TOTAL, AFRIQUE AUSTRALE	0	0	207	4	0	203	(0)	0
<b>TOTAL, AFRIQUE</b>	<b>152 803</b>	<b>0</b>	<b>106 707</b>	<b>2 241</b>	<b>1 357</b>	<b>(17 975)</b>	<b>6 539</b>	<b>38 258</b>
<b><u>CASWANAME</u></b>								
<b><u>ENSEMBLE CASWANAME</u></b>								
ENSEMBLE CASWANAME	9 109	0	0	0	0	(5 658)	0	3 451
TOTAL, ENSEMBLE CASWANAME	9 109	0	0	0	0	(5 658)	0	3 451

FONDS POUR LES PROGRAMMES SUPPLÉMENTAIRES	Contributions au titre de l'exercice en cours	Recettes accessoires	Dépenses de l'exercice en cours	Ajustements au titre d'exercices antérieurs	Annulations d'engagements afférents à des exercices antérieurs	Virements sur/à partir d'autres fonds	Solde, en début d'exercice	Solde, en fin d'exercice
<b><i>AFRIQUE DU NORD</i></b>								
ENSEMBLE DE L'AFRIQUE DU NORD	0	0	0	0	0	(1 018)	1 085	67
SAHARA OCCIDENTAL (mesures de confiance)	334	0	1 327	(2)	0	995	0	0
<b>TOTAL, AFRIQUE DU NORD</b>	<b>334</b>	<b>0</b>	<b>1 327</b>	<b>(2)</b>	<b>0</b>	<b>(23)</b>	<b>1 085</b>	<b>67</b>
<b><i>MOYEN-ORIENT</i></b>								
ENSEMBLE DU MOYEN-ORIENT	15 752	0	8 463	3	20	(16 172)	8 860	0
ÉGYPTE	0	0	117	0	0	117	0	0
IRAQ	5 476	0	15 733	962	122	9 173	0	0
JORDANIE	0	0	1 729	188	6	1 535	0	0
LIBAN	1 516	0	4 382	7	0	5 808	0	2 948
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE	238	0	1 059	0	0	821	0	0
<b>TOTAL, MOYEN-ORIENT</b>	<b>22 982</b>	<b>0</b>	<b>31 483</b>	<b>1 161</b>	<b>147</b>	<b>1 282</b>	<b>8 860</b>	<b>2 948</b>
<b><i>ASIE DU SUD-OUEST</i></b>								
IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')	0	0	508	11	11	486	0	0
PAKISTAN	3 398	0	19 382	889	529	(830)	17 379	1 983
<b>TOTAL, ASIE DU SUD-OUEST</b>	<b>3 398</b>	<b>0</b>	<b>19 890</b>	<b>900</b>	<b>541</b>	<b>(344)</b>	<b>17 379</b>	<b>1 983</b>
<b>TOTAL, CASWANAME</b>	<b>35 823</b>	<b>0</b>	<b>52 699</b>	<b>2 059</b>	<b>688</b>	<b>(4 744)</b>	<b>27 323</b>	<b>8 450</b>
<b><i>ASIE ET PACIFIQUE</i></b>								
<b><i>ENSEMBLE DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE</i></b>								
ENSEMBLE DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE	28	0	0	0	0	(8 621)	12 204	3 610
<b>TOTAL, ENSEMBLE DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE</b>	<b>28</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(8 621)</b>	<b>12 204</b>	<b>3 610</b>
<b><i>ASIE DU SUD</i></b>								
SRI LANKA	305	0	6 068	99	237	816	4 611	0
NÉPAL	234	0	49	0	0	(16)	0	169
<b>TOTAL, ASIE DU SUD</b>	<b>539</b>	<b>0</b>	<b>6 117</b>	<b>99</b>	<b>237</b>	<b>800</b>	<b>4 611</b>	<b>169</b>
<b><i>ASIE DE L'EST ET PACIFIQUE</i></b>								
CHINE	0	0	0	0	0	0	0	0
INDONÉSIE	0	0	16 245	98	5 265	2 829	8 054	0
TIMOR-LESTE	6 347	0	4 570	0	0	(444)	0	1 333
<b>TOTAL, ASIE DE L'EST ET PACIFIQUE</b>	<b>6 347</b>	<b>0</b>	<b>20 815</b>	<b>98</b>	<b>5 265</b>	<b>2 384</b>	<b>8 054</b>	<b>1 333</b>
<b>TOTAL, ASIE ET PACIFIQUE</b>	<b>6 913</b>	<b>0</b>	<b>26 932</b>	<b>197</b>	<b>5 502</b>	<b>(5 437)</b>	<b>24 869</b>	<b>5 111</b>
<b>EUROPE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>751</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>751</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b><i>AMÉRIQUES</i></b>								
<b><i>AMÉRIQUE DU SUD (NORD)</i></b>								
COLOMBIE	2 900	0	2 544	0	0	(203)	0	153
<b>TOTAL, AMÉRIQUE DU SUD (NORD)</b>	<b>2 900</b>	<b>0</b>	<b>2 544</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(203)</b>	<b>0</b>	<b>153</b>
<b>TOTAL, AMÉRIQUES</b>	<b>2 900</b>	<b>0</b>	<b>2 544</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(203)</b>	<b>0</b>	<b>153</b>
<b>TOTAL, OPÉRATIONS SUR LE TERRAIN</b>	<b>198 439</b>	<b>0</b>	<b>189 633</b>	<b>4 497</b>	<b>7 548</b>	<b>(27 609)</b>	<b>58 731</b>	<b>51 972</b>
<b><i>PROGRAMMES GLOBAUX</i></b>								
DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS	3 537	0	1 253	0	0	(2 284)	0	0
ENSEMBLE DES PROGRAMMES GLOBAUX	1 500	0	0	0	0	1 930	0	3 430
<b>TOTAL, PROGRAMMES GLOBAUX</b>	<b>5 037</b>	<b>0</b>	<b>1 253</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(354)</b>	<b>0</b>	<b>3 430</b>

## Annexe à l'état I (suite)

FONDS POUR LES PROGRAMMES SUPPLÉMENTAIRES	Contributions au titre de l'exercice en cours	Recettes accessoires	Dépenses de l'exercice en cours	Ajustements au titre d'exercices antérieurs	Annulations d'engagements afférents à des exercices antérieurs	Virements sur/à partir d'autres fonds	Solde, en début d'exercice	Solde, en fin d'exercice
<b><u>SIÈGE</u></b>								
DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS	0	0	4 895	0	0	4 895	0	0
DIVISION DE LA GESTION DES FINANCES ET DES APPROVISIONNEMENTS	0	0	221	0	0	221	0	0
<b>TOTAL, SIÈGE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 116</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 116</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL, FONDS POUR LES PROGRAMMES SUPPLÉMENTAIRES</b>	<b>203 476</b>	<b>0</b>	<b>196 003</b>	<b>4 497</b>	<b>7 548</b>	<b>(22 847)</b>	<b>58 731</b>	<b>55 402</b>

## État détaillé des recettes et dépenses par fonds, région, pays ou territoire pour l'exercice clos le 31 décembre 2006

(En milliers de dollars des États-Unis)

Annexe à l'état I (suite)

ADMINISTRATEURS AUXILIAIRES	Contributions au titre de l'exercice en cours	Recettes accessoires	Dépenses de l'exercice en cours	Ajustements au titre d'exercices antérieurs	Annulations d'engagements afférents à des exercices antérieurs	Virements sur/à partir d'autres fonds	Solde, en début d'exercice	Solde, en fin d'exercice
<b><u>OPÉRATIONS SUR LE TERRAIN</u></b>								
<b><u>AFRIQUE</u></b>								
<b><u>AFRIQUE DE L'OUEST</u></b>								
ENSEMBLE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST	0	0	18	0	0	0	(30)	(48)
CAMEROUN	0	0	43	0	0	0	0	(43)
GHANA	0	0	178	0	0	0	(171)	(349)
GUINÉE	0	0	127	0	0	0	(246)	(373)
CÔTE D'IVOIRE	0	0	0	0	0	0	(44)	(44)
SÉNÉGAL	0	0	96	0	0	0	(148)	(244)
SIERRA LEONE	0	0	0	0	0	0	(123)	(123)
<b>TOTAL, AFRIQUE DE L'OUEST</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>462</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(762)</b>	<b>(1 224)</b>
<b><u>AFRIQUE DE L'EST ET CORNE DE L'AFRIQUE</u></b>								
ENSEMBLE DE L'AFRIQUE DE L'EST ET CORNE DE L'AFRIQUE	0	0	51	0	0	0	(50)	(101)
DJIBOUTI	0	0	0	0	0	0	(81)	(81)
ÉRYTHRÉE	0	0	0	0	0	0	(96)	(96)
ÉTHIOPIE	0	0	603	0	0	0	(1 088)	(1 691)
KENYA	0	0	400	10	0	0	(785)	(1 176)
SOMALIE	0	0	70	0	0	0	(133)	(203)
SOUDAN	0	0	268	8	0	0	(143)	(403)
OUGANDA	0	0	348	6	0	0	(564)	(906)
<b>TOTAL, AFRIQUE DE L'EST ET CORNE DE L'AFRIQUE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 741</b>	<b>24</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(2 940)</b>	<b>(4 657)</b>
<b><u>AFRIQUE CENTRALE ET GRANDS LACS</u></b>								
AFRIQUE CENTRALE ET GRANDS LACS	0	0	9	0	0	0	0	(9)
BURUNDI	0	0	11	0	0	0	0	(11)
TCHAD	0	0	165	0	0	0	(120)	(285)
CONGO	0	0	123	0	0	0	(106)	(228)
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	0	0	95	7	0	0	(34)	(123)
RWANDA	0	0	94	0	0	0	(123)	(217)
RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE	0	0	373	0	0	0	(563)	(936)
<b>TOTAL, AFRIQUE CENTRALE ET GRANDS LACS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>870</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(946)</b>	<b>(1 809)</b>
<b><u>AFRIQUE AUSTRALE</u></b>								
ENSEMBLE DE L'AFRIQUE AUSTRALE	0	0	8	0	0	0	(9)	(16)
ANGOLA	0	0	119	0	0	0	(352)	(471)
MALAWI	0	0	13	0	0	0	(50)	(62)
MOZAMBIQUE	0	0	102	0	0	0	(149)	(251)
NAMIBIE	0	0	0	0	0	0	(28)	(28)
AFRIQUE DU SUD	0	0	119	0	0	0	(291)	(409)
ZAMBIE	0	0	158	1	0	0	(396)	(553)

## Annexe à l'état I (suite)

ADMINISTRATEURS AUXILIAIRES	Contributions au titre de l'exercice en cours	Recettes accessoires	Dépenses de l'exercice en cours	Ajustements au titre d'exercices antérieurs	Annulations d'engagements afférents à des exercices antérieurs	Virements sur/à partir d'autres fonds	Solde, en début d'exercice	Solde, en fin d'exercice
ZIMBABWE	0	0	69	0	0	0	(111)	(180)
TOTAL, AFRIQUE AUSTRALE	0	0	586	1	0	0	(1 386)	(1 970)
<b>TOTAL, AFRIQUE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 659</b>	<b>32</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(6 033)</b>	<b>(9 660)</b>
<i>CASWANAME</i>								
<i>ENSEMBLE CASWANAME</i>								
ENSEMBLE CASWANAME	0	0	28	0	0	0	(5)	(33)
TOTAL, ENSEMBLE CASWANAME	0	0	28	0	0	0	(5)	(33)
<i>AFRIQUE DU NORD</i>								
ALGÉRIE	0	0	85	0	0	0	0	(85)
MAURITANIE	0	0	84	0	0	0	(22)	(106)
TOTAL, AFRIQUE DU NORD	0	0	169	0	0	0	(22)	(191)
<i>MOYEN-ORIENT</i>								
ÉGYPTE	0	0	122	3	0	0	(133)	(252)
JORDANIE	0	0	73	0	0	0	(114)	(187)
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE	0	0	0	0	0	0	(82)	(82)
YÉMEN	0	0	68	3	0	0	(84)	(149)
TOTAL, MOYEN-ORIENT	0	0	264	6	0	0	(413)	(670)
<i>ASIE DU SUD-OUEST</i>								
AFGHANISTAN	0	0	325	0	0	0	(371)	(696)
IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')	0	0	59	0	0	0	(171)	(230)
PAKISTAN	0	0	73	0	0	0	0	(73)
TOTAL, ASIE DU SUD-OUEST	0	0	457	0	0	0	(542)	(999)
<b>TOTAL, CASWANAME</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>918</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(981)</b>	<b>(1 893)</b>
<i>ASIE ET PACIFIQUE</i>								
<i>ENSEMBLE DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE</i>								
ENSEMBLE DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE	0	0	18	0	0	0	(26)	(44)
TOTAL, ENSEMBLE DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE	0	0	18	0	0	0	(26)	(44)
<i>ASIE DU SUD</i>								
BANGLADESH	0	0	0	0	0	0	(148)	(148)
INDE	0	0	96	0	0	0	(166)	(262)
SRI LANKA	0	0	143	2	0	0	(301)	(442)
NÉPAL	0	0	275	8	0	0	(374)	(642)
TOTAL, ASIE DU SUD	0	0	514	10	0	0	(989)	(1 493)
<i>ASIE DE L'EST ET PACIFIQUE</i>								
CHINE	0	0	88	0	0	0	(281)	(369)
INDONÉSIE	0	0	0	0	0	0	(1)	(1)
CAMBODGE	0	0	74	0	0	0	(113)	(187)
MALAISIE	0	0	1	0	0	0	(83)	(84)
MYANMAR	0	0	75	0	0	0	(314)	(389)
THAÏLANDE	0	0	356	7	0	0	(503)	(852)
TOTAL, ASIE DE L'EST ET PACIFIQUE	0	0	595	7	0	0	(1 295)	(1 883)
<b>TOTAL, ASIE ET PACIFIQUE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 127</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(2 310)</b>	<b>(3 421)</b>

ADMINISTRATEURS AUXILIAIRES	Contributions au titre de l'exercice en cours	Recettes accessoires	Dépenses de l'exercice en cours	Ajustements au titre d'exercices antérieurs	Annulations d'engagements afférents à des exercices antérieurs	Virements sur/à partir d'autres fonds	Solde, en début d'exercice	Solde, en fin d'exercice
<b><u>EUROPE</u></b>								
<b><u>ENSEMBLE DE L'EUROPE</u></b>								
ENSEMBLE DE L'EUROPE	0	0	32	0	0	0	(61)	(93)
TOTAL, ENSEMBLE DE L'EUROPE	0	0	32	0	0	0	(61)	(93)
<b><u>EUROPE ORIENTALE</u></b>								
ARMÉNIE	0	0	0	0	0	0	(68)	(68)
AZERBAÏDJAN	0	0	87	0	0	0	(249)	(336)
GÉORGIE	0	0	82	0	0	0	(87)	(169)
FÉDÉRATION DE RUSSIE	0	0	273	0	0	0	(509)	(782)
TOTAL, EUROPE ORIENTALE	0	0	441	0	0	0	(914)	(1 355)
<b><u>EUROPE CENTRALE</u></b>								
CHYPRE	0	0	85	0	0	0	(17)	(102)
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	0	0	0	0	0	0	(85)	(85)
SLOVÉNIE	0	0	68	0	0	0	(147)	(215)
TURQUIE	0	0	78	0	0	0	(258)	(336)
TOTAL, EUROPE CENTRALE	0	0	230	0	0	0	(508)	(738)
<b><u>EUROPE OCCIDENTALE</u></b>								
BELGIQUE	0	0	0	0	0	0	(43)	(43)
SUISSE	0	0	70	0	0	0	(71)	(142)
TOTAL, EUROPE OCCIDENTALE	0	0	70	0	0	0	(114)	(185)
<b><u>EUROPE DU SUD-EST</u></b>								
ENSEMBLE DE L'EUROPE DU SUD-EST	0	0	0	0	0	0	(6)	(6)
BOSNIE-HERZÉGOVINE	0	0	167	0	0	0	(596)	(763)
CROATIE	0	0	0	0	0	0	(41)	(41)
EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE	0	0	79	0	0	0	(140)	(219)
MONTÉNÉGRO	0	0	31	0	0	0	0	(31)
SERBIE	0	0	84	0	0	0	(217)	(301)
TOTAL, EUROPE DU SUD-EST	0	0	361	0	0	0	(999)	(1 360)
<b>TOTAL, EUROPE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 135</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(2 596)</b>	<b>(3 731)</b>
<b><u>AMÉRIQUES</u></b>								
<b><u>ENSEMBLE DES AMÉRIQUES</u></b>								
ENSEMBLE DES AMÉRIQUES	0	0	4	0	0	0	(9)	(13)
TOTAL, ENSEMBLE DES AMÉRIQUES	0	0	4	0	0	0	(9)	(13)
<b><u>AMÉRIQUE DU SUD (NORD)</u></b>								
VENEZUELA, BUREAU RÉGIONAL	0	0	150	10	0	0	(125)	(265)
ÉQUATEUR	0	0	82	0	0	0	0	(82)
COLOMBIE	0	0	43	0	0	0	(148)	(190)
COSTA RICA	0	0	32	0	0	0	0	(32)
TOTAL, AMÉRIQUE DU SUD (NORD)	0	0	306	10	0	0	(273)	(569)

## Annexe à l'état I (suite)

ADMINISTRATEURS AUXILIAIRES	Contributions au titre de l'exercice en cours	Recettes accessoires	Dépenses de l'exercice en cours	Ajustements au titre d'exercices antérieurs	Annulations d'engagements afférents à des exercices antérieurs	Virements sur/à partir d'autres fonds	Solde, en début d'exercice	Solde, en fin d'exercice
<b><u>AMÉRIQUE DU NORD ET CARAÏBES</u></b>								
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	0	0	138	0	0	0	(383)	(520)
TOTAL, AMÉRIQUE DU NORD ET CARAÏBES	0	0	138	0	0	0	(383)	(520)
<b>TOTAL, AMÉRIQUES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>448</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(665)</b>	<b>(1 102)</b>
<b>TOTAL, OPÉRATIONS SUR LE TERRAIN</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 287</b>	<b>65</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(12 586)</b>	<b>(19 807)</b>
<b><u>PROGRAMMES GLOBAUX</u></b>								
DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS	0	0	246	1	0	0	(136)	(382)
AUTRES PROGRAMMES GLOBAUX	10 264	0	0	(152)	0	(1 000)	18 247	27 359
ENSEMBLE DES PROGRAMMES GLOBAUX	0	0	0	0	0	0	5 919	5 919
<b>TOTAL, PROGRAMMES GLOBAUX</b>	<b>10 264</b>	<b>0</b>	<b>246</b>	<b>(151)</b>	<b>0</b>	<b>(1 000)</b>	<b>24 029</b>	<b>32 895</b>
<b><u>SIÈGE</u></b>								
BUREAU EXÉCUTIF	0	0	210	2	0	0	(438)	(646)
DIVISION DES SERVICES DE LA PROTECTION INTERNATIONALE	0	0	502	5	0	0	(1 065)	(1 561)
DIVISION DES RELATIONS EXTÉRIEURES	0	0	606	5	0	0	(1 399)	(2 000)
DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS	0	0	819	0	0	0	(984)	(1 803)
DIVISION DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	0	0	21	2	0	0	(209)	(228)
DIVISION DE LA GESTION DES FINANCES ET DES APPROVISIONNEMENTS	0	0	145	0	0	0	(224)	(369)
<b>TOTAL, SIÈGE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 304</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(4 319)</b>	<b>(6 608)</b>
<b>ENSEMBLE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>297</b>	<b>297</b>
<b>TOTAL, ADMINISTRATEURS AUXILIAIRES</b>	<b>10 264</b>	<b>0</b>	<b>9 837</b>	<b>(72)</b>	<b>0</b>	<b>(1 000)</b>	<b>7 422</b>	<b>6 777</b>

**État détaillé au 31 décembre 2006 de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds,  
par fonds, région EXCOM, pays ou territoire**

(En milliers de dollars des États-Unis)

## Annexe à l'état II

FONDS POUR LE PROGRAMME ANNUEL	ACTIF			PASSIF			
	Dépôts à vue et à terme	Comptes débiteurs	Total actif	Engagements non réglés	Comptes créditeurs	Réserves et soldes des fonds	Total passif, réserves et soldes des fonds
<b><u>OPÉRATIONS SUR LE TERRAIN</u></b>							
<b><u>AFRIQUE</u></b>							
<b><u>ENSEMBLE DE L'AFRIQUE</u></b>							
ENSEMBLE DE L'AFRIQUE	(526)	526	0	0	0	0	0
TOTAL, ENSEMBLE DE L'AFRIQUE	(526)	526	0	0	0	0	0
<b><u>AFRIQUE DE L'OUEST</u></b>							
ENSEMBLE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST	766	808	1 574	786	0	788	1 574
BÉNIN	6	55	60	80	(19)	0	60
BURKINA FASO	1	0	1	0	1	0	1
CAMEROUN	96	23	119	47	72	0	119
GAMBIE	(15)	37	22	23	(1)	0	22
GHANA	103	260	362	126	54	182	362
GUINÉE	190	326	516	460	56	0	516
CÔTE D'IVOIRE	170	154	324	296	28	0	324
LIBÉRIA	816	1 414	2 229	1 870	214	145	2 229
MALI	(84)	91	7	0	7	0	7
NIGER	0	0	0	0	0	0	0
NIGÉRIA	111	43	154	36	17	101	154
SÉNÉGAL	55	26	82	2	51	29	82
SIERRA LEONE	(514)	933	420	296	124	0	420
TOGO	0	0	(1)	0	(1)	0	(1)
CAP-VERT	0	0	0	0	0	0	0
GUINÉE-BISSAU	(7)	0	(7)	0	(7)	0	(7)
TOTAL, AFRIQUE DE L'OUEST	1 694	4 169	5 863	4 022	596	1 245	5 863
<b><u>AFRIQUE DE L'EST ET CORNE DE L'AFRIQUE</u></b>							
ENSEMBLE DE L'AFRIQUE DE L'EST ET CORNE DE L'AFRIQUE	0	0	0	0	0	0	0
DJIBOUTI	61	131	192	160	32	0	192
ÉRYTHRÉE	(545)	635	89	92	(10)	7	89
ÉTHIOPIE	311	466	777	463	142	172	777
KENYA	2 572	2 310	4 882	4 635	144	103	4 882
SOMALIE	(11)	756	746	252	22	471	746
SOUDAN	7 426	2 076	9 502	6 819	411	2 272	9 502
OUGANDA	1 013	439	1 452	546	13	894	1 452
TOTAL, AFRIQUE DE L'EST ET CORNE DE L'AFRIQUE	10 828	6 813	17 640	12 968	754	3 918	17 640
<b><u>AFRIQUE CENTRALE ET GRANDS LACS</u></b>							
AFRIQUE CENTRALE ET GRANDS LACS	(197)	1 316	1 119	0	0	1 119	1 119
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	160	161	321	150	14	157	321
PAYS D'AFRIQUE CENTRALE	222	2	224	224	0	0	224
GABON	387	190	578	182	232	164	578
BURUNDI	200	1 051	1 251	966	96	189	1 251
TCHAD	2 515	5 707	8 222	5 931	(132)	2 423	8 222
CONGO	127	105	232	186	46	0	232
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	(454)	2 163	1 708	521	403	785	1 708
RWANDA	18	166	184	18	16	149	184
RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE	(2 011)	4 214	2 203	1 231	255	717	2 203
TOTAL, AFRIQUE CENTRALE ET GRANDS LACS	967	15 074	16 042	9 408	930	5 704	16 042

## Annexe à l'état II (suite)

FONDS POUR LE PROGRAMME ANNUEL	ACTIF			PASSIF			
	Dépôts à vue et à terme	Comptes débiteurs	Total actif	Engagements non réglés	Comptes créditeurs	Réserves et soldes des fonds	Total passif, réserves et soldes des fonds
<b><u>AFRIQUE AUSTRALE</u></b>							
ANGOLA	1 269	1 194	2 463	2 083	232	148	2 463
BOTSWANA	144	75	219	44	106	69	219
MALAWI	104	66	170	135	35	0	170
MOZAMBIQUE	188	52	241	67	142	32	241
NAMIBIE	290	30	320	72	248	0	320
AFRIQUE DU SUD	265	50	315	269	14	33	315
SWAZILAND	4	0	4	0	4	0	4
ZAMBIE	500	171	671	490	108	73	671
ZIMBABWE	14	1	15	0	15	0	15
TOTAL, AFRIQUE AUSTRALE	2 779	1 641	4 419	3 161	904	354	4 419
<b>TOTAL, AFRIQUE</b>	<b>15 741</b>	<b>28 223</b>	<b>43 965</b>	<b>29 560</b>	<b>3 183</b>	<b>11 222</b>	<b>43 965</b>
<b><u>CASWANAME</u></b>							
<b><u>AFRIQUE DU NORD</u></b>							
ENSEMBLE DE L'AFRIQUE DU NORD	(320)	484	165	83	0	82	165
ALGÉRIE	1 002	835	1 837	1 572	40	224	1 837
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE	18	59	76	20	56	0	76
MAURITANIE	(15)	41	26	0	0	26	26
MAROC	(174)	234	60	33	28	0	60
TUNISIE	(23)	30	7	6	1	0	7
SAHARA OCCIDENTAL (MESURES DE CONFIANCE)	48	16	63	0	63	0	63
TOTAL, AFRIQUE DU NORD	535	1 699	2 234	1 714	189	332	2 234
<b><u>MOYEN-ORIENT</u></b>							
ÉGYPTE	(12)	1 146	1 134	636	17	481	1 134
IRAQ	417	36	453	13	440	0	453
JORDANIE	(424)	762	338	74	227	36	338
KOWEÏT	79	19	98	0	98	0	98
LIBAN	340	41	381	172	35	174	381
ARABIE SAOUDITE	(57)	72	15	9	5	0	15
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE	(716)	734	18	5	(6)	19	18
YÉMEN	(62)	228	166	79	82	6	166
ISRAËL	36	0	36	36	0	0	36
ÉMIRATS ARABES UNIS	(5)	26	22	22	0	0	22
TOTAL, MOYEN-ORIENT	(404)	3 062	2 658	1 045	897	716	2 658
<b><u>ASIE DU SUD-OUEST</u></b>							
ENSEMBLE DE L'ASIE DU SUD-OUEST	885	55	940	0	0	940	940
AFGHANISTAN	(844)	3 442	2 598	2 367	11	219	2 598
IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')	2 085	84	2 169	1 238	804	127	2 169
PAKISTAN	273	3 589	3 862	1 286	2 570	7	3 862
TOTAL, ASIE DU SUD-OUEST	2 399	7 170	9 569	4 891	3 385	1 293	9 569
<b><u>ASIE CENTRALE</u></b>							
ENSEMBLE DE L'ASIE CENTRALE	(445)	593	148	59	0	89	148
KAZAKHSTAN	(3)	78	75	51	0	23	75
KIRGHIZISTAN	26	43	68	2	21	45	68
TADJIKISTAN	(34)	189	156	152	4	0	156
TURKMÉNISTAN	28	0	28	0	21	7	28
OUZBÉKISTAN	9	0	9	8	2	0	9
TOTAL, ASIE CENTRALE	(418)	903	485	272	49	164	485
<b>TOTAL, CASWANAME</b>	<b>2 112</b>	<b>12 835</b>	<b>14 947</b>	<b>7 922</b>	<b>4 520</b>	<b>2 505</b>	<b>14 947</b>

## Annexe à l'état II (suite)

FONDS POUR LE PROGRAMME ANNUEL	ACTIF			PASSIF			
	Dépôts à vue et à terme	Comptes débiteurs	Total actif	Engagements non réglés	Comptes créditeurs	Réserves et soldes des fonds	Total passif, réserves et soldes des fonds
<b><u>ASIE ET PACIFIQUE</u></b>							
<b><u>ASIE DU SUD</u></b>							
BANGLADESH	(522)	528	6	4	2	0	6
INDE	136	49	184	52	72	60	184
SRI LANKA	2 637	1 439	4 075	1 002	535	2 539	4 075
NÉPAL	(1 780)	1 774	(6)	54	(60)	0	(6)
TOTAL, ASIE DU SUD	470	3 789	4 260	1 112	549	2 598	4 260
<b><u>ASIE DE L'EST ET PACIFIQUE</u></b>							
AUSTRALIE	1	17	18	4	14	0	18
CHINE	18	127	145	43	102	0	145
INDONÉSIE	(291)	386	95	54	40	0	95
JAPON	(3)	(2)	(5)	7	(11)	0	(5)
CAMBODGE	7	6	13	10	3	0	13
RÉPUBLIQUE DE CORÉE	(6)	60	54	19	35	0	54
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO	6	0	6	0	6	0	6
MALAISIE	21	67	87	50	37	0	87
MONGOLIE	121	(8)	112	0	10	102	112
MYANMAR	(528)	613	85	81	4	0	85
PHILIPPINES	(169)	172	2	0	2	0	2
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE	122	8	130	142	(12)	0	130
THAÏLANDE	1 358	773	2 131	126	427	1 577	2 131
TIMOR-LESTE	(26)	67	41	39	2	0	41
VIET NAM	88	86	174	28	140	6	174
SINGAPOUR	69	0	69	0	69	0	69
AUTRES PAYS D'ASIE DE L'EST	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL, ASIE DE L'EST ET PACIFIQUE	786	2 371	3 157	602	870	1 685	3 157
<b>TOTAL, ASIE ET PACIFIQUE</b>	<b>1 256</b>	<b>6 161</b>	<b>7 417</b>	<b>1 715</b>	<b>1 419</b>	<b>4 283</b>	<b>7 417</b>
<b><u>EUROPE</u></b>							
<b><u>EUROPE ORIENTALE</u></b>							
ENSEMBLE DE L'EUROPE ORIENTALE	726	(550)	177	4	0	172	177
ARMÉNIE	12	5	17	11	6	0	17
AZERBAÏDJAN	(22)	144	122	3	119	0	122
BÉLARUS	(97)	130	33	30	3	0	33
GÉORGIE	549	229	778	109	44	625	778
MOLDOVA	(76)	187	111	64	47	0	111
FÉDÉRATION DE RUSSIE	(603)	921	319	116	203	0	319
UKRAINE	42	219	261	30	50	180	261
TOTAL, EUROPE ORIENTALE	532	1 286	1 817	367	472	978	1 817
<b><u>EUROPE CENTRALE</u></b>							
AUTRES PAYS D'EUROPE CENTRALE	21	0	21	21	0	0	21
EUROPE CENTRALE ET ÉTATS BALTES	0	0	0	0	0	0	0
BULGARIE	2	18	21	8	13	0	21
CHYPRE	7	0	7	4	3	0	7
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	(21)	51	31	59	(28)	0	31
HONGRIE	31	39	70	51	19	0	70
POLOGNE	3	6	9	0	9	0	9
ROUMANIE	(32)	48	15	6	10	0	15
SLOVAQUIE	37	(1)	36	30	6	0	36
SLOVÉNIE	(12)	12	(0)	3	(3)	0	(0)
TURQUIE	(583)	802	219	94	79	46	219
TOTAL, EUROPE CENTRALE	(547)	975	428	275	107	46	428

## Annexe à l'état II (suite)

FONDS POUR LE PROGRAMME ANNUEL	ACTIF			PASSIF			
	Dépôts à vue et à terme	Comptes débiteurs	Total actif	Engagements non réglés	Comptes créditeurs	Réserves et soldes des fonds	Total passif, réserves et soldes des fonds
<b><u>EUROPE OCCIDENTALE</u></b>							
AUTRICHE	23	62	85	72	13	0	85
BELGIQUE	(67)	89	23	12	11	0	23
FRANCE	51	14	65	6	59	0	65
ROYAUME-UNI	(60)	199	139	5	63	70	139
ALLEMAGNE	121	27	148	1	147	0	148
GRÈCE	(11)	61	50	59	(8)	0	50
IRLANDE	(40)	43	3	0	3	0	3
ITALIE	(97)	193	95	164	(69)	0	95
PAYS-BAS	(3)	3	0	0	0	0	0
ESPAGNE	69	23	92	23	60	9	92
SUÈDE	(26)	25	(1)	0	(2)	0	(1)
SUISSE	107	5	112	35	77	0	112
<b>TOTAL, EUROPE OCCIDENTALE</b>	<b>67</b>	<b>746</b>	<b>812</b>	<b>379</b>	<b>355</b>	<b>79</b>	<b>812</b>
<b><u>EUROPE DU SUD-EST</u></b>							
ENSEMBLE DE L'EUROPE DU SUD-EST	(33)	33	0	0	0	0	0
ALBANIE	(359)	365	6	4	3	0	6
BOSNIE-HERZÉGOVINE	(46)	659	612	408	204	0	612
CROATIE	(395)	421	26	25	1	0	26
EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE	(50)	162	112	55	57	0	112
MONTÉNÉGRO	6	11	18	18	0	0	18
SERBIE	1 204	284	1 488	310	189	990	1 488
<b>TOTAL, EUROPE DU SUD-EST</b>	<b>328</b>	<b>1 935</b>	<b>2 263</b>	<b>820</b>	<b>453</b>	<b>990</b>	<b>2 263</b>
<b>TOTAL, EUROPE</b>	<b>379</b>	<b>4 941</b>	<b>5 321</b>	<b>1 842</b>	<b>1 387</b>	<b>2 092</b>	<b>5 321</b>
<b><u>AMÉRIQUES</u></b>							
<b><u>AMÉRIQUE DU SUD (NORD)</u></b>							
ENSEMBLE DE L'AMÉRIQUE DU SUD (NORD)	(823)	823	0	0	0	0	0
VENEZUELA, BUREAU RÉGIONAL	(66)	108	42	26	16	0	42
ÉQUATEUR	137	484	620	141	11	469	620
COLOMBIE	(285)	513	227	40	33	155	227
COSTA RICA	19	0	19	11	8	0	19
PANAMA	87	10	97	0	7	90	97
<b>TOTAL, AMÉRIQUE DU SUD (NORD)</b>	<b>(931)</b>	<b>1 937</b>	<b>1 006</b>	<b>217</b>	<b>75</b>	<b>714</b>	<b>1 006</b>
<b><u>AMÉRIQUE DU SUD (SUD)</u></b>							
ENSEMBLE DE L'AMÉRIQUE DU SUD (SUD)	10	0	10	10	0	0	10
ARGENTINE, BUREAU RÉGIONAL	(56)	47	(9)	0	(9)	0	(9)
BRÉSIL	97	(48)	48	7	41	0	48
CHILI	2	7	9	0	9	0	9
PÉROU	(0)	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL, AMÉRIQUE DU SUD (SUD)</b>	<b>53</b>	<b>6</b>	<b>59</b>	<b>18</b>	<b>41</b>	<b>0</b>	<b>59</b>
<b><u>AMÉRIQUE DU NORD ET CARAÏBES</u></b>							
AMÉRIQUE DU NORD ET CARAÏBES	41	0	41	0	0	41	41
CANADA	(31)	363	332	339	(8)	0	332
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	(243)	2 575	2 331	2 486	(154)	0	2 331
<b>TOTAL, AMÉRIQUE DU NORD ET CARAÏBES</b>	<b>(234)</b>	<b>2 938</b>	<b>2 704</b>	<b>2 825</b>	<b>(162)</b>	<b>41</b>	<b>2 704</b>
<b><u>AMÉRIQUE CENTRALE ET MEXIQUE</u></b>							
ENSEMBLE DE L'AMÉRIQUE CENTRALE	(6)	8	2	2	0	0	2
MEXIQUE, BUREAU RÉGIONAL	20	58	78	62	16	0	78

## Annexe à l'état II (suite)

FONDS POUR LE PROGRAMME ANNUEL	ACTIF			PASSIF			
	Dépôts à vue et à terme	Comptes débiteurs	Total actif	Engagements non réglés	Comptes créditeurs	Réserves et soldes des fonds	Total passif, réserves et soldes des fonds
GUATEMALA	(1)	4	2	0	2	0	2
TOTAL, AMÉRIQUE CENTRALE ET MEXIQUE	13	70	82	64	19	0	82
<b>TOTAL, AMÉRIQUES</b>	<b>(1 100)</b>	<b>4 950</b>	<b>3 850</b>	<b>3 123</b>	<b>(28)</b>	<b>755</b>	<b>3 850</b>
<b>TOTAL, OPÉRATIONS SUR LE TERRAIN</b>	<b>18 388</b>	<b>57 111</b>	<b>75 499</b>	<b>44 161</b>	<b>10 482</b>	<b>20 856</b>	<b>75 499</b>
<b><u>PROGRAMMES GLOBAUX</u></b>							
DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION	9	0	9	9	0	0	9
DIVISION DES SERVICES DE LA PROTECTION INTERNATIONALE	767	1 496	2 263	407	0	1 856	2 263
DIVISION DES RELATIONS EXTÉRIEURES	1 207	(1)	1 206	1 023	0	183	1 206
DIVISION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS	2 077	3	2 079	1 701	0	378	2 079
DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS	15 425	147	15 572	4 930	5 581	5 061	15 572
DIVISION DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	2 123	3	2 125	2 125	0	0	2 125
DIVISION DE LA GESTION DES FINANCES ET DES APPROVISIONNEMENTS	1 021	0	1 021	1 021	0	0	1 021
ENSEMBLE DES PROGRAMMES GLOBAUX	329	1	330	0	330	0	330
<b>TOTAL, PROGRAMMES GLOBAUX</b>	<b>22 956</b>	<b>1 649</b>	<b>24 605</b>	<b>11 217</b>	<b>5 911</b>	<b>7 478</b>	<b>24 605</b>
<b><u>SIÈGE</u></b>							
BUREAU EXÉCUTIF	836	0	836	379	0	456	836
DIVISION DES SERVICES DE LA PROTECTION INTERNATIONALE	140	11	151	42	109	0	151
DIVISION DES RELATIONS EXTÉRIEURES	176	0	176	176	0	0	176
DIVISION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS	2 222	(5)	2 217	2 217	0	0	2 217
DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS	(96)	125	29	29	0	0	29
DIVISION DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	113	32	145	242	(96)	0	145
DIVISION DE LA GESTION DES FINANCES ET DES APPROVISIONNEMENTS	24 876	17 982	42 858	9 872	32 986	0	42 858
AUTRES SECTIONS DU SIÈGE	(4)	4	0	0	0	0	0
<b>TOTAL, SIÈGE</b>	<b>28 263</b>	<b>18 149</b>	<b>46 412</b>	<b>12 957</b>	<b>32 999</b>	<b>456</b>	<b>46 412</b>
<b>FONDS NON AFFECTÉS</b>	<b>20 140</b>	<b>9 910</b>	<b>30 050</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>30 050</b>	<b>30 050</b>
<b>TOTAL, FONDS POUR LE PROGRAMME ANNUEL</b>	<b>89 748</b>	<b>86 818</b>	<b>176 566</b>	<b>68 334</b>	<b>49 392</b>	<b>58 840</b>	<b>176 566</b>

**État détaillé au 31 décembre 2006 de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds,  
par fonds, région EXCOM, pays ou territoire**

(En milliers de dollars des États-Unis)

**Annexe à l'état II**

FONDS ALIMENTÉ PAR LE BUDGET ORDINAIRE DE L'ONU	ACTIF			PASSIF			
	Dépôts à vue et à terme	Comptes débiteurs	Total actif	Engagemen s non réglés	Comptes créditeurs	Réserves et soldes des fonds	Total passif, réserves et soldes des fonds
<b><u>SIÈGE</u></b>							
BUREAU EXÉCUTIF	(9 552)	0	(9 552)	0	0	(9 552)	(9 552)
DIVISION DES RELATIONS EXTÉRIEURES	(17 832)	0	(17 832)	0	0	(17 832)	(17 832)
DIVISION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS	(15 676)	0	(15 676)	0	0	(15 676)	(15 676)
DIVISION DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	(18 156)	0	(18 156)	0	0	(18 156)	(18 156)
DIVISION DE LA GESTION DES FINANCES ET DES APPROVISIONNEMENTS	(35 749)	0	(35 749)	0	775	(36 524)	(35 749)
ENSEMBLE DU SIÈGE	96 964	776	97 740	0	0	97 740	97 740
<b>TOTAL, SIÈGE</b>	<b>0</b>	<b>776</b>	<b>775</b>	<b>0</b>	<b>775</b>	<b>0</b>	<b>775</b>
<b>ENSEMBLE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL, FONDS ALIMENTÉ PAR LE BUDGET ORDINAIRE DE L'ONU</b>	<b>0</b>	<b>775</b>	<b>775</b>	<b>0</b>	<b>775</b>	<b>0</b>	<b>775</b>

**État au 31 décembre 2006 de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds,  
par fonds, région EXCOM, pays ou territoire**

(En milliers de dollars des États-Unis)

## Annexe à l'état II

FONDS POUR LES PROGRAMMES SUPPLÉMENTAIRES	ACTIF			PASSIF			
	Dépôts à vue et à terme	Comptes débiteurs	Total actif	Engagements non réglés	Comptes créditeurs	Réserves et soldes des fonds	Total passif, réserves et soldes des fonds
<b><u>OPÉRATIONS SUR LE TERRAIN</u></b>							
<b><u>AFRIQUE</u></b>							
<b><u>AFRIQUE DE L'OUEST</u></b>							
ENSEMBLE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST	(2)	2	0	0	0	0	0
CÔTE D'IVOIRE	462	0	462	177	0	285	462
LIBÉRIA	5 748	2 293	8 041	456	0	7 585	8 041
NIGÉRIA	0	0	0	0	0	0	0
SÉNÉGAL	0	0	0	0	0	0	0
SIERRA LEONE	(301)	301	0	0	0	0	0
<b>TOTAL, AFRIQUE DE L'OUEST</b>	<b>5 907</b>	<b>2 596</b>	<b>8 503</b>	<b>634</b>	<b>0</b>	<b>7 870</b>	<b>8 503</b>
<b><u>AFRIQUE DE L'EST ET CORNE DE L'AFRIQUE</u></b>							
ÉTHIOPIE	83	0	83	83	0	(0)	83
KENYA	434	0	434	434	0	(0)	434
SOMALIE	2 515	0	2 515	0	0	2 515	2 515
SOUDAN	12 786	3 674	16 460	3 636	0	12 824	16 460
OUGANDA	3 323	913	4 236	855	0	3 381	4 236
<b>TOTAL, AFRIQUE DE L'EST ET CORNE DE L'AFRIQUE</b>	<b>19 142</b>	<b>4 587</b>	<b>23 729</b>	<b>5 009</b>	<b>0</b>	<b>18 721</b>	<b>23 729</b>
<b><u>AFRIQUE CENTRALE ET GRANDS LACS</u></b>							
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	540	0	540	540	0	(0)	540
TCHAD	871	1 971	2 842	497	0	2 345	2 842
CONGO	(120)	229	109	109	0	0	109
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	11 953	1 760	13 714	4 392	0	9 322	13 714
RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE	(45)	241	196	196	0	0	196
<b>TOTAL, AFRIQUE CENTRALE ET GRANDS LACS</b>	<b>13 199</b>	<b>4 201</b>	<b>17 400</b>	<b>5 733</b>	<b>0</b>	<b>11 667</b>	<b>17 400</b>
<b><u>AFRIQUE AUSTRALE</u></b>							
ZAMBIE	161	0	161	37	124	0	161
<b>TOTAL, AFRIQUE AUSTRALE</b>	<b>161</b>	<b>0</b>	<b>161</b>	<b>37</b>	<b>124</b>	<b>0</b>	<b>161</b>
<b>TOTAL, AFRIQUE</b>	<b>38 409</b>	<b>11 384</b>	<b>49 793</b>	<b>11 412</b>	<b>124</b>	<b>38 258</b>	<b>49 793</b>
<b><u>CASWANAME</u></b>							
ENSEMBLE CASWANAME	3 451	0	3 451	0	0	3 451	3 451
<b><u>AFRIQUE DU NORD</u></b>							
ENSEMBLE DE L'AFRIQUE DU NORD	67	0	67	0	0	67	67
SAHARA OCCIDENTAL (MESURES DE CONFIANCE)	(329)	329	0	0	0	0	0
<b>TOTAL, AFRIQUE DU NORD</b>	<b>(262)</b>	<b>329</b>	<b>67</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>67</b>	<b>67</b>
<b><u>MOYEN-ORIENT</u></b>							
ENSEMBLE DU MOYEN-ORIENT	477	1 779	2 256	2 256	0	0	2 256
IRAQ	13	3	16	16	0	0	16
JORDANIE	7	0	7	7	0	0	7
LIBAN	2 885	250	3 135	186	0	2 948	3 135
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE	3	0	3	3	0	0	3
<b>TOTAL, MOYEN-ORIENT</b>	<b>3 384</b>	<b>2 032</b>	<b>5 417</b>	<b>2 468</b>	<b>0</b>	<b>2 948</b>	<b>5 417</b>
<b><u>ASIE DU SUD-OUEST</u></b>							
IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')	4	0	4	4	0	0	4
PAKISTAN	1 834	176	2 010	27	0	1 983	2 010
<b>TOTAL, ASIE DU SUD-OUEST</b>	<b>1 838</b>	<b>176</b>	<b>2 015</b>	<b>31</b>	<b>0</b>	<b>1 983</b>	<b>2 015</b>
<b>TOTAL, CASWANAME</b>	<b>8 412</b>	<b>2 538</b>	<b>10 949</b>	<b>2 500</b>	<b>0</b>	<b>8 450</b>	<b>10 949</b>

## Annexe à l'état II

FONDS POUR LES PROGRAMMES SUPPLÉMENTAIRES	ACTIF			PASSIF			
	Dépôts à vue et à terme	Comptes débiteurs	Total actif	Engagements non réglés	Comptes créditeurs	Réserves et soldes des fonds	Total passif, réserves et soldes des fonds
<b><u>ASIE ET PACIFIQUE</u></b>							
<b><u>ENSEMBLE DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE</u></b>							
ENSEMBLE DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE	3 605	5	3 610	0	0	3 610	3 610
TOTAL, ENSEMBLE DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE	3 605	5	3 610	0	0	3 610	3 610
<b><u>ASIE DU SUD</u></b>							
SRI LANKA	(743)	744	1	1	0	0	1
NÉPAL	44	132	176	7	0	169	176
TOTAL, ASIE DU SUD	(699)	876	177	8	0	169	177
<b><u>ASIE DE L'EST ET PACIFIQUE</u></b>							
INDONÉSIE	1 037	519	1 557	1 557	0	0	1 557
TIMOR-LESTE	964	395	1 359	26	0	1 333	1 359
TOTAL, ASIE DE L'EST ET PACIFIQUE	2 001	914	2 916	1 583	0	1 333	2 916
<b>TOTAL, ASIE ET PACIFIQUE</b>	<b>4 907</b>	<b>1 795</b>	<b>6 702</b>	<b>1 591</b>	<b>0</b>	<b>5 111</b>	<b>6 702</b>
<b><u>AMÉRIQUES</u></b>							
<b><u>AMÉRIQUE DU SUD (NORD)</u></b>							
COLOMBIE	402	0	402	249	0	153	402
TOTAL, AMÉRIQUE DU SUD (NORD)	402	0	402	249	0	153	402
<b>TOTAL, AMÉRIQUES</b>	<b>402</b>	<b>0</b>	<b>402</b>	<b>249</b>	<b>0</b>	<b>153</b>	<b>402</b>
<b>TOTAL, OPÉRATIONS SUR LE TERRAIN</b>	<b>52 130</b>	<b>15 717</b>	<b>67 846</b>	<b>15 751</b>	<b>124</b>	<b>51 972</b>	<b>67 846</b>
<b><u>PROGRAMMES GLOBAUX</u></b>							
DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS	(746)	1	(745)	68	(813)	0	(745)
ENSEMBLE DES PROGRAMMES GLOBAUX	4 164	0	4 164	0	734	3 430	4 164
<b>TOTAL, PROGRAMMES GLOBAUX</b>	<b>3 418</b>	<b>1</b>	<b>3 420</b>	<b>68</b>	<b>(79)</b>	<b>3 430</b>	<b>3 420</b>
<b>TOTAL, FONDS POUR LES PROGRAMMES SUPPLÉMENTAIRES</b>	<b>55 548</b>	<b>15 718</b>	<b>71 266</b>	<b>15 819</b>	<b>45</b>	<b>55 402</b>	<b>71 266</b>

**État détaillé au 31 décembre 2006 de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds,  
par fonds, région EXCOM, pays ou territoire**

(En milliers de dollars des États-Unis)

**Annexe à l'état II**

ADMINISTRATEURS AUXILIAIRES	ACTIF			PASSIF			
	Dépôts à vue et à terme	Comptes débiteurs	Total actif	Engagements non réglés	Comptes créditeurs	Réserves et soldes des fonds	Total passif, réserves et soldes des fonds
<b><u>OPÉRATIONS SUR LE TERRAIN</u></b>							
<b><u>AFRIQUE</u></b>							
<b><u>AFRIQUE DE L'OUEST</u></b>							
ENSEMBLE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST	(48)	0	(48)	0	0	(48)	(48)
CAMEROUN	(43)	0	(43)	0	0	(43)	(43)
GHANA	(349)	0	(349)	0	0	(349)	(349)
GUINÉE	(373)	0	(373)	0	0	(373)	(373)
CÔTE D'IVOIRE	(44)	0	(44)	0	0	(44)	(44)
SÉNÉGAL	(244)	0	(244)	0	0	(244)	(244)
SIERRA LEONE	(123)	0	(123)	0	0	(123)	(123)
<b>TOTAL, AFRIQUE DE L'OUEST</b>	<b>(1 224)</b>	<b>0</b>	<b>(1 224)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(1 224)</b>	<b>(1 224)</b>
<b><u>AFRIQUE DE L'EST ET CORNE DE L'AFRIQUE</u></b>							
ENSEMBLE DE L'AFRIQUE DE L'EST ET CORNE DE L'AFRIQUE	(101)	0	(101)	0	0	(101)	(101)
DJIBOUTI	(81)	0	(81)	0	0	(81)	(81)
ÉRYTHRÉE	(96)	0	(96)	0	0	(96)	(96)
ÉTHIOPIE	(1 691)	0	(1 691)	0	0	(1 691)	(1 691)
KENYA	(1 176)	0	(1 176)	0	0	(1 176)	(1 176)
SOMALIE	(203)	0	(203)	0	0	(203)	(203)
SOUDAN	(403)	0	(403)	0	0	(403)	(403)
OUGANDA	(906)	0	(906)	0	0	(906)	(906)
<b>TOTAL, AFRIQUE DE L'EST ET CORNE DE L'AFRIQUE</b>	<b>(4 657)</b>	<b>0</b>	<b>(4 657)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(4 657)</b>	<b>(4 657)</b>
<b><u>AFRIQUE CENTRALE ET GRANDS LACS</u></b>							
AFRIQUE CENTRALE ET GRANDS LACS	(9)	0	(9)	0	0	(9)	(9)
BURUNDI	(11)	0	(11)	0	0	(11)	(11)
TCHAD	(285)	0	(285)	0	0	(285)	(285)
CONGO	(228)	0	(228)	0	0	(228)	(228)
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	(123)	0	(123)	0	0	(123)	(123)
RWANDA	(217)	0	(217)	0	0	(217)	(217)
RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE	(936)	0	(936)	0	0	(936)	(936)
<b>TOTAL, AFRIQUE CENTRALE ET GRANDS LACS</b>	<b>(1 809)</b>	<b>0</b>	<b>(1 809)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(1 809)</b>	<b>(1 809)</b>
<b><u>AFRIQUE AUSTRALE</u></b>							
ENSEMBLE DE L'AFRIQUE AUSTRALE	(16)	0	(16)	0	0	(16)	(16)
ANGOLA	(471)	0	(471)	0	0	(471)	(471)
MALAWI	(62)	0	(62)	0	0	(62)	(62)
MOZAMBIQUE	(251)	0	(251)	0	0	(251)	(251)
NAMIBIE	(28)	0	(28)	0	0	(28)	(28)
AFRIQUE DU SUD	(409)	0	(409)	0	0	(409)	(409)
ZAMBIE	(553)	0	(553)	0	0	(553)	(553)
ZIMBABWE	(180)	0	(180)	0	0	(180)	(180)
<b>TOTAL, AFRIQUE AUSTRALE</b>	<b>(1 970)</b>	<b>0</b>	<b>(1 970)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(1 970)</b>	<b>(1 970)</b>
<b>TOTAL, AFRIQUE</b>	<b>(9 660)</b>	<b>0</b>	<b>(9 660)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(9 660)</b>	<b>(9 660)</b>
<b><u>CASWANAME</u></b>							
<b><u>ENSEMBLE CASWANAME</u></b>							
ENSEMBLE CASWANAME	(33)	0	(33)	0	0	(33)	(33)
<b>TOTAL, ENSEMBLE CASWANAME</b>	<b>(33)</b>	<b>0</b>	<b>(33)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(33)</b>	<b>(33)</b>

## Annexe à l'état II

ADMINISTRATEURS AUXILIAIRES	ACTIF			PASSIF			
	Dépôts à vue et à terme	Comptes débiteurs	Total actif	Engagements non réglés	Comptes créditeurs	Réserves et soldes des fonds	Total passif, réserves et soldes des fonds
<b><u>AFRIQUE DU NORD</u></b>							
ALGÉRIE	(85)	0	(85)	0	0	(85)	(85)
MAURITANIE	(106)	0	(106)	0	0	(106)	(106)
TOTAL, AFRIQUE DU NORD	(191)	0	(191)	0	0	(191)	(191)
<b><u>MOYEN-ORIENT</u></b>							
ÉGYPTE	(252)	0	(252)	0	0	(252)	(252)
JORDANIE	(187)	0	(187)	0	0	(187)	(187)
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE	(82)	0	(82)	0	0	(82)	(82)
YÉMEN	(149)	0	(149)	0	0	(149)	(149)
TOTAL, MOYEN-ORIENT	(670)	0	(670)	0	0	(670)	(670)
<b><u>ASIE DU SUD-OUEST</u></b>							
AFGHANISTAN	(696)	0	(696)	0	0	(696)	(696)
IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')	(230)	0	(230)	0	0	(230)	(230)
PAKISTAN	(73)	0	(73)	0	0	(73)	(73)
TOTAL, ASIE DU SUD-OUEST	(999)	0	(999)	0	0	(999)	(999)
<b><u>ASIE CENTRALE</u></b>							
TURKMÉNISTAN	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL, ASIE CENTRALE	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL, CASWANAME</b>	<b>(1 893)</b>	<b>0</b>	<b>(1 893)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(1 893)</b>	<b>(1 893)</b>
<b><u>ASIE ET PACIFIQUE</u></b>							
<b><u>ENSEMBLE DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE</u></b>							
ENSEMBLE DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE	(44)	0	(44)	0	0	(44)	(44)
TOTAL, ENSEMBLE DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE	(44)	0	(44)	0	0	(44)	(44)
<b><u>ASIE DU SUD</u></b>							
BANGLADESH	(148)	0	(148)	0	0	(148)	(148)
INDE	(262)	0	(262)	0	0	(262)	(262)
SRI LANKA	(442)	0	(442)	0	0	(442)	(442)
NÉPAL	(642)	0	(642)	0	0	(642)	(642)
TOTAL, ASIE DU SUD	(1 493)	0	(1 493)	0	0	(1 493)	(1 493)
<b><u>ASIE DE L'EST ET PACIFIQUE</u></b>							
CHINE	(369)	0	(369)	0	0	(369)	(369)
INDONÉSIE	(1)	0	(1)	0	0	(1)	(1)
CAMBODGE	(187)	0	(187)	0	0	(187)	(187)
MALAISIE	(84)	0	(84)	0	0	(84)	(84)
MYANMAR	(389)	0	(389)	0	0	(389)	(389)
THAÏLANDE	(852)	0	(852)	0	0	(852)	(852)
TOTAL, ASIE DE L'EST ET PACIFIQUE	(1 883)	0	(1 883)	0	0	(1 883)	(1 883)
<b>TOTAL, ASIE ET PACIFIQUE</b>	<b>(3 421)</b>	<b>0</b>	<b>(3 421)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(3 421)</b>	<b>(3 421)</b>
<b><u>EUROPE</u></b>							
<b><u>ENSEMBLE DE L'EUROPE</u></b>							
ENSEMBLE DE L'EUROPE	(93)	0	(93)	0	0	(93)	(93)
TOTAL, ENSEMBLE DE L'EUROPE	(93)	0	(93)	0	0	(93)	(93)
<b><u>EUROPE ORIENTALE</u></b>							
ARMÉNIE	(68)	0	(68)	0	0	(68)	(68)
AZERBAÏDJAN	(336)	0	(336)	0	0	(336)	(336)
GÉORGIE	(169)	0	(169)	0	0	(169)	(169)
FÉDÉRATION DE RUSSIE	(782)	0	(782)	0	0	(782)	(782)
TOTAL, EUROPE ORIENTALE	(1 355)	0	(1 355)	0	0	(1 355)	(1 355)
<b><u>EUROPE CENTRALE</u></b>							
CHYPRE	(102)	0	(102)	0	0	(102)	(102)
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	(85)	0	(85)	0	0	(85)	(85)

## Annexe à l'état II

ADMINISTRATEURS AUXILIAIRES	ACTIF			PASSIF			
	Dépôts à vue et à terme	Comptes débiteurs	Total actif	Engagements non réglés	Comptes créditeurs	Réserves et soldes des fonds	Total passif, réserves et soldes des fonds
SLOVÉNIE	(215)	0	(215)	0	0	(215)	(215)
TURQUIE	(336)	0	(336)	0	0	(336)	(336)
<b>TOTAL, EUROPE CENTRALE</b>	<b>(738)</b>	<b>0</b>	<b>(738)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(738)</b>	<b>(738)</b>
<b><u>EUROPE OCCIDENTALE</u></b>							
BELGIQUE	(43)	0	(43)	0	0	(43)	(43)
SUISSE	(142)	0	(142)	0	0	(142)	(142)
<b>TOTAL, EUROPE OCCIDENTALE</b>	<b>(185)</b>	<b>0</b>	<b>(185)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(185)</b>	<b>(185)</b>
<b><u>EUROPE DU SUD-EST</u></b>							
ENSEMBLE DE L'EUROPE DU SUD-EST	(6)	0	(6)	0	0	(6)	(6)
BOSNIE-HERZÉGOVINE	(763)	0	(763)	0	0	(763)	(763)
CROATIE	(41)	0	(41)	0	0	(41)	(41)
EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE	(219)	0	(219)	0	0	(219)	(219)
MONTÉNÉGRO	(31)	0	(31)	0	0	(31)	(31)
SERBIE	(301)	0	(301)	0	0	(301)	(301)
<b>TOTAL, EUROPE DU SUD-EST</b>	<b>(1 360)</b>	<b>0</b>	<b>(1 360)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(1 360)</b>	<b>(1 360)</b>
<b>TOTAL, EUROPE</b>	<b>(3 731)</b>	<b>0</b>	<b>(3 731)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(3 731)</b>	<b>(3 731)</b>
<b><u>AMÉRIQUES</u></b>							
<b><u>ENSEMBLE DES AMÉRIQUES</u></b>							
ENSEMBLE DES AMÉRIQUES	(13)	0	(13)	0	0	(13)	(13)
<b>TOTAL, ENSEMBLE DES AMÉRIQUES</b>	<b>(13)</b>	<b>0</b>	<b>(13)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(13)</b>	<b>(13)</b>
<b><u>AMÉRIQUE DU SUD (NORD)</u></b>							
VENEZUELA, BUREAU RÉGIONAL	(265)	0	(265)	0	0	(265)	(265)
ÉQUATEUR	(82)	0	(82)	0	0	(82)	(82)
COLOMBIE	(190)	0	(190)	0	0	(190)	(190)
COSTA RICA	(32)	0	(32)	0	0	(32)	(32)
<b>TOTAL, AMÉRIQUE DU SUD (NORD)</b>	<b>(569)</b>	<b>0</b>	<b>(569)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(569)</b>	<b>(569)</b>
<b><u>AMÉRIQUE DU NORD ET CARAÏBES</u></b>							
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	(520)	0	(520)	0	0	(520)	(520)
<b>TOTAL, AMÉRIQUE DU NORD ET CARAÏBES</b>	<b>(520)</b>	<b>0</b>	<b>(520)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(520)</b>	<b>(520)</b>
<b>TOTAL, AMÉRIQUES</b>	<b>(1 102)</b>	<b>0</b>	<b>(1 102)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(1 102)</b>	<b>(1 102)</b>
<b>TOTAL, OPÉRATIONS SUR LE TERRAIN</b>	<b>(19 807)</b>	<b>0</b>	<b>(19 807)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(19 807)</b>	<b>(19 807)</b>
<b><u>PROGRAMME GLOBAUX</u></b>							
DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS	(382)	0	(382)	0	0	(382)	(382)
AUTRES PROGRAMMES GLOBAUX	27 187	172	27 359	0	0	27 359	27 359
ENSEMBLE DES PROGRAMMES GLOBAUX	5 919	0	5 919	0	0	5 919	5 919
<b>TOTAL, PROGRAMMES GLOBAUX</b>	<b>32 724</b>	<b>172</b>	<b>32 895</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>32 895</b>	<b>32 895</b>
<b><u>SIÈGE</u></b>							
BUREAU EXÉCUTIF	(646)	0	(646)	0	0	(646)	(646)
DIVISION DES SERVICES DE LA PROTECTION INTERNATIONALE	(1 561)	0	(1 561)	0	0	(1 561)	(1 561)
DIVISION DES RELATIONS EXTÉRIEURES	(2 000)	0	(2 000)	0	0	(2 000)	(2 000)
DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS	(1 803)	0	(1 803)	0	0	(1 803)	(1 803)
DIVISION DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	(228)	0	(228)	0	0	(228)	(228)
DIVISION DE LA GESTION DES FINANCES ET DES APPROVISIONNEMENTS	(369)	0	(369)	0	0	(369)	(369)
<b>TOTAL, SIÈGE</b>	<b>(6 608)</b>	<b>0</b>	<b>(6 608)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(6 608)</b>	<b>(6 608)</b>
<b>FONDS NON AFFECTÉS</b>	<b>297</b>	<b>0</b>	<b>297</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>297</b>	<b>297</b>
<b>TOTAL, ADMINISTRATEURS AUXILIAIRES</b>	<b>6 605</b>	<b>172</b>	<b>6 777</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 777</b>	<b>6 777</b>

**Appendice****Dons en nature reçus par le Haut-Commissariat des Nations Unies  
pour les réfugiés en 2006 (hors budget)**

(En dollars des États-Unis)

Donateur	Montant
Gouvernement allemand	3 246 830
Gouvernement australien	263 500
Gouvernement autrichien	42 000
Gouvernement belge	500 000
Gouvernement espagnol	416 337
Gouvernement français	57 971
Gouvernement hongrois	176 410
Gouvernement japonais	55 320
Gouvernement norvégien	2 224 546
Gouvernement portugais	96 300
Gouvernement suédois	638 607
Gouvernement turc	200 000
Fuji Optical Co. Limited	146 622
Hennes & Mauritz, Autriche	74 973
Lutheran World Relief	2 391 160
Divers donateurs, Allemagne	14 950
Société du Croissant-Rouge des Émirats arabes unis	32 475
<b>Total</b>	<b>10 578 002</b>

## **Exposé des objectifs et des activités du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés**

Le mandat initial du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) est énoncé dans son statut (résolution 428 (V) de l'Assemblée générale), aux termes duquel le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, agissant sous l'autorité de l'Assemblée générale, assume les fonctions de protection internationale, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, en ce qui concerne les réfugiés qui entrent dans le cadre du Statut, et de recherche de solutions durables à leurs problèmes.

Depuis 1950, l'Assemblée générale a élargi le mandat du Haut-Commissaire de façon à y faire figurer plusieurs autres groupes, tels les rapatriés, auxquels le HCR doit porter assistance et dont il doit veiller à la sécurité et au bien-être à leur retour (résolution 40/118 de l'Assemblée générale). En outre, à la demande expresse du Secrétaire général ou des principaux organes compétents de l'Organisation des Nations Unies et avec l'accord de l'État intéressé, le HCR fournit une assistance et une protection humanitaires aux personnes déplacées (résolution 48/116 de l'Assemblée générale). L'Assemblée a également adopté diverses résolutions dans lesquelles elle a chargé le HCR de contribuer à la prévention et à la réduction des cas d'apatridie et au renforcement de la protection des apatrides. En ce qui concerne les activités d'assistance du HCR, les dispositions fondamentales du Statut ont été élargies par l'Assemblée générale dans la résolution 832 (IX).

## Notes afférentes aux états financiers

### Note 1

#### **Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et ses activités**

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a été créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 319 A (IV) du 3 décembre 1949; son statut a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 428 (V) du 14 décembre 1950.

Le HCR a pour objectif général d'assurer la protection internationale des réfugiés et de chercher des solutions durables aux problèmes les concernant. Il s'emploie à garantir les principes fondamentaux de l'asile et du non-refoulement et veille au respect des droits fondamentaux des réfugiés, qui doivent être traités de façon décente et humaine. Le Haut-Commissariat a aussi élaboré, à la demande de l'Assemblée générale et des gouvernements concernés, d'importants programmes d'assistance matérielle visant à répondre aux besoins des réfugiés. Plus récemment, dans des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et des conclusions et décisions du Comité exécutif, il lui a été demandé d'aider, dans l'esprit de son mandat, d'autres groupes de personnes considérées comme relevant de sa compétence.

Le Haut-Commissaire présente chaque année un rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Un comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire a été créé en application de la résolution 1166 (XII) de l'Assemblée générale en date du 26 novembre 1957 pour conseiller le Haut-Commissaire dans l'accomplissement de ses fonctions et approuver l'utilisation des contributions volontaires mises à sa disposition. Son cycle annuel de réunions comprend une session plénière et plusieurs réunions intersessions d'un comité permanent plénier. En 2006, le Comité exécutif se composait de 70 pays membres. Son rapport sur les travaux de sa session est soumis chaque année à l'Assemblée générale sous forme d'additif au rapport annuel du Haut-Commissaire.

### Note 2

#### **Résumé des principales conventions comptables**

##### **a) Règlement de gestion des fonds constitués au moyen de contributions volontaires**

Le HCR tient la comptabilité des fonds constitués au moyen de contributions volontaires conformément au règlement qui régit la gestion de ces fonds par le Haut-Commissaire (document A/AC.96/503/Rev.7 du 7 octobre 1999, approuvé par le Comité exécutif à sa cinquantième session), ci-après dénommé « le règlement de gestion ». Les états et tableaux financiers sont également conformes aux normes comptables du système des Nations Unies telles qu'adoptées par l'Assemblée générale dans sa résolution 48/216 C (document A/48/530 du 29 octobre 1993) et ultérieurement révisées.

L'exercice financier relatif aux contributions volontaires administrées par le Haut-Commissaire pour les réfugiés court du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

**b) Comptabilité par fonds**

Les comptes du HCR sont tenus par fonds. Des fonds distincts sont créés à des fins générales ou particulières, conformément au règlement de gestion.

Chaque fonds est traité comme une entité financière et comptable distincte dotée de groupes de comptes autonomes tenus selon les principes de la comptabilité en partie double. Des états financiers sont établis séparément pour chaque fonds ou groupe de fonds de même nature.

Conformément au règlement de gestion, le Haut-Commissaire peut autoriser des virements au sein d'un même fonds ou entre fonds.

**c) Utilisation d'estimations**

Aux fins de l'établissement des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement admis, la direction est amenée à faire des estimations et à retenir des hypothèses qui influent sur les montants inscrits dans ces états et dans les notes y afférentes. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations. Les estimations servent à comptabiliser des dépenses, conformément aux principes de la comptabilité d'exercice, en particulier, mais non exclusivement, en fin d'exercice lorsqu'il s'agit de déterminer les montants à conserver pour faire face aux engagements non réglés.

**d) Fonds**

Les fonds visés sont les suivants :

i) *Le Fonds de roulement et de garantie*, plafonné par le Comité exécutif à 50 millions de dollars, qui est alimenté par les intérêts perçus sur les placements et par les économies réalisées sur les programmes lors des exercices précédents. Ce fonds est utilisé pour reconstituer le Fonds pour le programme annuel et pour effectuer des paiements indispensables à la mise en œuvre des projets en attendant la rentrée de contributions annoncées ou escomptées;

ii) *Le Fonds pour le programme annuel*, qui sert aux opérations financières approuvées chaque année par le Comité exécutif pour les activités programmées dans certains pays ou régions, ainsi que pour le financement de certaines dépenses engagées au siège. Il comprend une réserve des opérations sur laquelle le Haut-Commissaire peut opérer des prélèvements au bénéfice d'autres éléments du budget-programme annuel et des programmes supplémentaires;

iii) *Le Fonds alimenté par le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies*, qui couvre les dépenses de personnel et autres dépenses de gestion et d'administration comme il est prévu dans le Statut du Haut-Commissariat (résolution 428 V) de l'Assemblée générale, art. 20);

iv) *Le Fonds pour les programmes supplémentaires*, qui reçoit les fonds destinés à faire face aux besoins qui surviennent après l'approbation du budget-programme annuel et qui ne peuvent être intégralement couverts par la réserve des opérations. Lorsque des programmes supplémentaires sont intégrés dans le budget-programme annuel, leurs soldes respectifs sont virés au Fonds pour le programme annuel. Sept pour cent de toutes les contributions au

budget des programmes supplémentaires sont transférés au Fonds pour le programme annuel aux fins de couvrir les dépenses administratives engagées à l'appui des programmes supplémentaires;

v) Le *Fonds pour les administrateurs auxiliaires*, qui est utilisé pour les opérations financières se rapportant exclusivement au recrutement, à la formation et au perfectionnement de jeunes administrateurs parrainés par divers gouvernements;

vi) Le *Plan d'assurance maladie*, qui a été créé par l'Assemblée générale à sa quarante et unième session conformément à l'article 6.2 du Statut du personnel de l'ONU, et qui a pour objet d'aider les adhérents et les membres de leur famille remplissant les conditions voulues à faire face aux dépenses engagées pour certaines prestations ou fournitures médicales à la suite d'une maladie, d'un accident ou d'une maternité. Il est alimenté par les cotisations d'assurance maladie versées par le personnel hors siège, par les contributions proportionnelles du HCR, et par le produit des intérêts. Les paiements correspondent aux demandes de remboursement traitées dans l'année concernant les dépenses de santé d'employés en poste hors siège. Ce plan d'assurance maladie est réservé aux agents des services généraux hors siège recrutés localement et aux administrateurs recrutés sur le plan national. Tous les autres membres du personnel sont couverts par le régime d'assurance de l'Office des Nations Unies à Genève, l'Assurance mutuelle contre la maladie et les accidents du personnel des Nations Unies, dont les opérations sont présentées dans les états financiers de l'ONU.

**e) Conversion des devises**

Les comptes sont libellés en dollars des États-Unis. Dans les bureaux extérieurs, les comptes peuvent être tenus dans la monnaie nationale du pays concerné, auquel cas les montants de toutes les opérations sont convertis en dollars, au taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU (fixé par le Contrôleur de l'ONU) à la date de l'opération considérée. À la date de l'arrêté des comptes, les soldes de tous les comptes d'actif et de passif sont réévalués aux taux de change officiels du 31 décembre.

**f) Contributions volontaires et annonces de contributions**

Les contributions volontaires des États membres et des autres donateurs sont comptabilisées en recettes à réception soit de la contribution elle-même, soit d'une annonce de contribution écrite. Les contributions annoncées par un gouvernement sont comptabilisées en recettes pour leur montant total au moment de leur acceptation. Pour les annonces de contributions fermes émanant d'organisations de réputation établie, on passe en recette, dans l'esprit d'une gestion financière prudente, un montant égal au maximum à la moitié de la valeur de la contribution au moment de l'acceptation de l'offre.

Les contributions en nature sont comptabilisées soit en tant que contributions budgétaires, soit en tant que contributions extrabudgétaires. Les contributions budgétaires en nature servent à remplacer des marchandises qui sont prévues au budget et que le HCR ou un de ses partenaires d'exécution auraient dû acheter dans le cadre de l'exécution normale du programme. Les contributions en nature sont comptabilisées, à leur juste valeur marchande, au moment de la réception du bien ou

du service. Les contributions extrabudgétaires en nature sont celles pour lesquelles le HCR n'a pas prévu de fonds à son budget. Il s'agit d'offres de matériel ou de services supplémentaires que le HCR juge utiles pour certaines activités inscrites au programme et conformes au mandat de l'organisation. Les contributions extrabudgétaires en nature ne sont pas comptabilisées, mais elles apparaissent sous la forme d'une liste jointe aux états financiers.

Les montants en espèces versés au titre des annonces de contributions sont comptabilisés en équivalents-dollars des États-Unis, sur la base du taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU à la date de la réception, comme indiqué plus haut au paragraphe e) de la note 2.

Les contributions annoncées et non acquittées sont radiées des comptes au bout de cinq ans si le donateur n'a pas confirmé son annonce par écrit au plus tard 18 mois avant la fin de l'exercice.

**g) Intérêts créditeurs**

Les intérêts créditeurs sont tous les intérêts et revenus connexes provenant des placements et des comptes bancaires. L'article 9.3 du règlement de gestion, qui fixe les conditions relatives à la comptabilisation du revenu des placements, prévoit notamment que celui-ci est porté au crédit du Fonds pour le programme annuel, sauf si on en a besoin pour maintenir le Fonds de roulement et de garantie au niveau voulu.

**h) Ajustements de change**

Les ajustements de change concernent les gains ou pertes de change qui résultent de différences entre les taux du marché et les taux en vigueur pour les opérations de l'ONU ou de la réévaluation des soldes des comptes d'actif et de passif en fin d'exercice, sur la base des taux en vigueur pour les opérations de l'ONU. Tous les gains ou pertes réalisés ou non réalisés sont portés au débit ou au crédit du Fonds de roulement et de garantie.

**i) Recettes accessoires**

Les recettes accessoires sont les produits de la vente de biens durables usagés ou excédentaires.

**j) Dépenses**

Les dépenses correspondent aux sommes engagées conformément à l'article 8 du règlement de gestion. Le Haut-Commissaire peut prendre des engagements pour l'exécution des projets jusqu'à concurrence des sommes disponibles ou des contributions annoncées par des gouvernements pour le fonds ou le compte correspondant. Chaque fois que cela est possible et souhaitable, la réalisation des projets est confiée à des partenaires d'exécution (organes gouvernementaux, intergouvernementaux ou non gouvernementaux, entreprises privées ou experts indépendants, par exemple) conformément à un accord ou à un échange de lettres officiel. Un projet est exécuté en application d'une lettre d'instruction adressée au fonctionnaire ou à l'unité administrative du HCR qui en est chargé.

**k) Charges comptabilisées d'avance**

Conformément aux normes comptables du système des Nations Unies, l'organisation a inscrit dans ses comptes en tant que charges comptabilisées d'avance les dépenses engagées au titre d'exercices financiers à venir (voir note 14, « Autres éléments d'actif »).

**l) Versements à titre gracieux**

Les versements à titre gracieux sont régis par l'article 10.5 du règlement de gestion. Ils peuvent être approuvés par le Contrôleur si leur montant ne dépasse pas 5 000 dollars lorsqu'ils sont jugés souhaitables dans l'intérêt de l'organisation. Les versements supérieurs à 5 000 dollars doivent être approuvés personnellement par le Haut-Commissaire. Un état des versements à titre gracieux est présenté au Comité des commissaires aux comptes en même temps que les comptes annuels.

**m) Passation par profits et pertes**

La passation par profits et pertes de numéraire et de la valeur comptable d'effets à recevoir, y compris la conversion de prêts en dons, est régie par l'article 10.6 du règlement de gestion. Les montants passés par profits et pertes sont comptabilisés comme dépenses. Lorsqu'il s'agit de la perte de biens ayant appartenu au HCR, l'opération est régie par l'article 10.7, qui dispose que le Contrôleur peut l'approuver, pour les montants ne dépassant pas 10 000 dollars, après avoir procédé, dans chaque cas, à une enquête approfondie. Pour les montants supérieurs à 10 000 dollars, il faut l'accord du Haut-Commissaire. Un état de tous les montants passés par profits et pertes est remis au Comité des commissaires aux comptes avec les comptes annuels.

**n) Provision pour créances douteuses**

Une provision est constituée pour les créances que l'on ne peut raisonnablement espérer recouvrer. Les provisions sont comptabilisées parmi les charges des exercices antérieurs.

**o) Biens durables**

On entend par biens durables les actifs dont le coût d'acquisition est égal ou supérieur à 1 500 dollars et la durée de vie égale ou supérieure à cinq ans, ainsi que tous les articles spéciaux. On entend par articles spéciaux les véhicules, le matériel informatique, les machines et l'outillage, les bateaux, le matériel de télécommunication, les équipements de sécurité et les groupes électrogènes dont le coût d'acquisition est égal ou supérieur à 100 dollars.

Conformément aux normes comptables du système des Nations Unies, les biens durables achetés avec des fonds provenant de contributions volontaires au budget du HCR ne figurent pas au bilan mais sont passés en charge et leur coût est imputé au budget du projet concerné, l'année de leur achat. On tient des registres supplémentaires pour la gestion des biens durables, dans lesquels la valeur de ces biens est évaluée en équivalents-dollars sur la base du taux de change en vigueur à la date d'achat. L'amortissement d'un bien est calculé selon la méthode linéaire en fonction de sa durée de vie probable.

**Note 3****Budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies**

En 2006, les recettes au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies se sont élevées à 30 720 504 dollars, dont 30 681 300 dollars correspondaient à des sommes versées en 2006 et 39 204 dollars à un solde dû au titre de l'allocation pour 2005. En 2006, les dépenses ont atteint 31 458 354 dollars, dont 27 862 244 dollars au titre des dépenses de personnel, y compris celles afférentes aux postes de Haut-Commissaire et de Haut-Commissaire adjoint, et 3 596 110 dollars au titre d'autres frais de gestion et d'administration.

**Note 4****Virements entre programmes et entre fonds**

a) Conformément à ce qui est indiqué à l'alinéa iv) du paragraphe d) de la note 2, un montant de 14 244 308 dollars a été viré du Fonds pour les programmes supplémentaires au Fonds pour le programme annuel. Ce montant, correspondant à 7 % de l'ensemble des contributions au budget des programmes supplémentaires, était destiné à couvrir les dépenses administratives engagées en 2006 au titre du programme annuel à l'appui des programmes supplémentaires. À cela s'ajoute le virement d'un montant net de 2 689 491 dollars, correspondant à des activités entreprises en tant que programmes supplémentaires qui ont été intégrées ultérieurement dans le programme annuel.

b) Un montant de 5 912 738 dollars a été viré du Fonds pour les programmes supplémentaires au Fonds pour le programme annuel. Sur cette somme, 5 151 533 dollars correspondaient à des contributions versées en 2005 pour l'aide relative au tsunami.

c) Conformément à l'article 6.3 et à l'alinéa ii) du paragraphe f) de l'article 6.4 du règlement de gestion, un montant de 12 245 847 dollars a été remboursé en 2006 par le Fonds pour le programme annuel au Fonds de roulement et de garantie.

d) Un montant de 1 million de dollars a été viré du Fonds pour les administrateurs auxiliaires au Fonds pour le programme annuel au titre des dépenses d'appui engagées par le HCR pour la gestion du Fonds pour les administrateurs auxiliaires.

**Note 5****Ventilation des dépenses**

Le tableau ci-après indique la répartition des dépenses du HCR par fonds et par catégorie pour l'exercice 2006.

## Dépenses du HCR pour l'exercice 2006

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Fonds</i>	<i>Programme</i>	<i>Appui aux programmes</i>	<i>Gestion et administration</i>	<b>Total</b>
Programme annuel	570 280	246 032	47 117	<b>863 429</b>
Budget ordinaire de l'ONU	0	0	31 458	<b>31 458</b>
Programmes supplémentaires	180 194	15 808	0	<b>196 003</b>
<b>Total partiel</b>	<b>750 474</b>	<b>261 840</b>	<b>78 575</b>	<b>1 090 890</b>
Administrateurs auxiliaires				<b>9 837</b>
Plan d'assurance maladie				<b>2 423</b>
Fonds de roulement et de garantie				<b>1 134</b>
<b>Total</b>				<b>1 104 284</b>

a) Les dépenses de la catégorie *Programme* comprennent les apports financiers directs utilisés pour atteindre les objectifs d'un projet ou d'un programme donné, y compris les dépenses afférentes au personnel, aux services de consultants, aux fournitures et au matériel, aux contrats de sous-traitance, à l'assistance en espèces et à la formation, ainsi que les versements échelonnés aux partenaires d'exécution. Les partenaires d'exécution sont tenus de rendre compte des décaissements imputés sur les versements périodiques du HCR, conformément aux conditions et modalités des accords qu'ils ont conclus avec le HCR. En 2006, le HCR a versé par tranches aux partenaires d'exécution un montant total de 315 315 721 dollars. Sur ce total, des décaissements de 204 883 426 dollars avaient été déclarés au 31 décembre 2006, ce qui laisse un solde de 110 432 295 dollars dont les partenaires d'exécution devront rendre compte en 2007. Par ailleurs, un montant de 10 020 010 dollars correspondant à des versements périodiques non effectués au 31 décembre 2006 a été porté en compte en tant qu'engagement en fin d'exercice. Sur le total des dépenses que les partenaires d'exécution ont indiqué avoir engagées en 2006 au moyen des sommes reçues par tranches du HCR, 108 636 550 dollars correspondent aux traitements et autres dépenses de personnel.

b) Les dépenses indiquées dans la catégorie *Appui aux programmes* représentent les coûts afférents aux unités administratives dont la fonction principale consiste à élaborer, formuler, exécuter et évaluer les programmes du HCR, y compris les services d'appui aux programmes, qu'ils soient d'ordre technique, thématique, géographique, logistique ou administratif.

c) Les dépenses de la catégorie *Gestion et administration* comprennent les coûts afférents aux unités administratives dont la fonction principale est le maintien de l'identité, l'orientation, ainsi que la prise en charge du bien-être et de la sécurité du personnel du HCR, y compris celles qui sont chargées de la direction exécutive, de l'élaboration des politiques générales et de l'évaluation de l'organisation, des relations extérieures, de l'information et de l'administration.

d) Le tableau ci-après montre la répartition par région des dépenses engagées en 2006 au titre du *Fonds pour les administrateurs auxiliaires*.

**Dépenses engagées au titre du Fonds pour les administrateurs auxiliaires**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Région</i>	
Afrique	3 659
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	918
Asie et Pacifique	1 127
Europe	1 135
Amériques	448
Programmes mondiaux	246
Siège	2 304
<b>Total</b>	<b>9 837</b>

e) En 2006, le *Plan d'assurance maladie* a enregistré au total des recettes de 4 649 763 dollars provenant des cotisations versées par le personnel et des contributions proportionnelles du HCR, et de 1 039 884 dollars au titre des intérêts perçus. Dans le cadre de ce plan, le HCR a versé aux assurés un montant de 2 423 343 dollars correspondant à des demandes de remboursement de frais médicaux.

**Note 6****Provision pour comptes débiteurs**

Les comptes débiteurs sont présentés dans l'état II déduction faite d'une provision d'un montant de 6 944 547 dollars pour créances douteuses, se décomposant comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Provisions au 31 décembre 2005</i>	<i>Montant recouvré</i>	<i>Changement de rubrique</i>	<i>Nouvelles provisions</i>	<i>Provisions au 31 décembre 2006</i>
Partenaires d'exécution	1 681	0	(14)	0	1 667
TVA	2 725	(5)	14	2 072	4 806
Soldes bancaires	217	0	0	0	217
Personnel	119	0	0	136	255
<b>Total</b>	<b>4 742</b>	<b>(5)</b>	<b>0</b>	<b>2 208</b>	<b>6 945</b>

**Note 7****Montants passés par profits et pertes en 2006**

En 2006, le HCR a dû passer par profits et pertes des actifs liquides d'un montant total de 275 989 dollars, représentant des sommes irrécouvrables dues par des partenaires opérationnels et des pertes de numéraire intervenues dans divers lieux hors siège. Un montant supplémentaire de 755 004 dollars en valeur courante a été passé par profits et pertes en 2006 pour des dépenses déjà engagées pour des biens durables et autres actifs.

**Note 8****Versements à titre gracieux**

En 2006, le HCR a effectué des versements à titre gracieux d'un montant de 32 761 dollars, conformément à l'article 10.5 du règlement de gestion.

**Note 9****Dépôts à vue et à terme**

Le montant indiqué dans l'état II pour les dépôts à vue et à terme représente le total de tous les soldes de trésorerie (y compris les liquidités en monnaies non convertibles), déduction faite des éventuels découverts bancaires. Le tableau ci-après montre la répartition entre comptes courants et comptes de dépôt au 31 décembre pour les exercices 2002 à 2006.

**a) Comptes courants et comptes de dépôt au 31 décembre 2006**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2002	2003	2004	2005	2006
<b>Dépôts à vue au 31 décembre :</b>					
Comptes à vue et comptes courants	29 425	65 825	69 047	41 715	20 047
Comptes à terme (48 heures)	2 989	1 124	0	0	0
Comptes de dépôt	106 315	124 823	78 129	91 620	205 239
<b>Total</b>	<b>138 729</b>	<b>191 772</b>	<b>147 176</b>	<b>133 335</b>	<b>225 286</b>
<b>Moyenne des disponibilités au cours de l'exercice :</b>					
Comptes courants	88 007	106 503	84 666	78 895	136 019
Placements (dépôts à vue et à terme, valeurs)	63 686	62 025	48 797	42 335	46 270
<b>Total</b>	<b>151 693</b>	<b>168 528</b>	<b>133 463</b>	<b>121 230</b>	<b>182 289</b>
<b>Intérêts créditeurs :</b>					
Compte courants	1 399	1 004	968	1 565	3 194
Placements	2 006	1 508	849	1 121	2 038
<b>Total</b>	<b>3 405</b>	<b>2 512</b>	<b>1 817</b>	<b>2 686</b>	<b>5 232</b>
<b>Taux moyen des intérêts créditeurs :</b>					
Sur l'encaisse et les fonds en banque	2,24	1,49	1,14	1,98	2,35
Sur les placements	3,15	2,43	1,74	2,65	4,40

**b) Dépôts à vue et à terme au 31 décembre 2006**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Banque</i>	<i>Période</i>	<i>Taux annuel (%)</i>	<i>Date d'échéance</i>	<i>Montant</i>	<i>Intérêts courus</i>
Citicorp Banking Corp, Jersey	14 jours	5,32	5 janvier 2007	30 000	44
Citicorp Banking Corp, Jersey	14 jours	5,32	12 janvier 2007	30 000	13
Lloyds TSB Bank Plc, Londres	14 jours	5,25	5 janvier 2007	30 000	44
UBS AG, Zurich	14 jours	5,25	12 janvier 2007	20 000	9
<b>Total</b>				<b>110 000</b>	<b>110</b>

Le tableau ci-après indique l'équivalent en dollars des États-Unis des sommes détenues en monnaies non convertibles au 31 décembre 2006.

**c) Sommes détenues en monnaies non convertibles au 31 décembre 2006**

(Équivalent en milliers de dollars des États-Unis)

<i>Pays</i>	<i>Monnaie</i>	
Afghanistan	Afghani	10
Albanie	Lek	3
Angola	Kwanza	133
Azerbaïdjan	Manat azerbaïdjanais	8
Bosnie-Herzégovine	Mark convertible	547
Burundi	Franc	455
Colombie	Peso	193
Érythrée	Nafka	68
Éthiopie	Birr	26
Iraq	Dinar	1
Myanmar	Kyat	2
Nigéria	Naira	339
République arabe syrienne	Livre	57
Soudan	Dinar	334
Turkménistan	Manat	10
<b>Total</b>		<b>2 186</b>

**Note 10****Contributions volontaires à recevoir**

Le solde des contributions volontaires à recevoir indiqué dans l'état II correspond aux contributions non encore acquittées par les donateurs après la réévaluation des monnaies en fin d'exercice, dont le détail est donné au tableau 1 pour 2006 et au tableau 2 pour les exercices antérieurs. Le total des contributions à recevoir, par année, s'établit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2006	2005
Exercice en cours	48 984	62 014
2005	11 080	17 152
2004	2 740	249
2003	7	1 503
2002	941	1 085
<b>Total</b>	<b>63 753</b>	<b>82 002</b>

Au 31 décembre 2006, les gains non réalisés s'élevaient à 2 809 425 dollars (contre des pertes non réalisées d'un montant de 2 160 577 dollars en 2005).

**Note 11****Contributions volontaires annoncées au titre du budget-programme annuel pour 2007**

Au cours de la conférence annuelle d'annonces de contributions qui s'est tenue en décembre 2006, les donateurs gouvernementaux ont annoncé des contributions d'un montant total de 393 811 600 dollars au titre du budget-programme annuel du HCR pour 2007. Conformément à des principes comptables prudents, ces annonces de contributions seront passées en recettes en 2007 et n'ont pas été comptabilisées dans les états financiers de 2006 comme recettes comptabilisées d'avance.

**Note 12****Sommes dues par des organismes des Nations Unies**

Le montant à recevoir d'organismes des Nations Unies qui figure dans l'état II se décompose comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Programme des Nations Unies pour le développement <sup>a</sup>	436
Agence japonaise de coopération internationale	229
Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité	172
Siège de l'Organisation des Nations Unies	133
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	76
Organisation mondiale de la santé	30
Département de la sûreté et de la sécurité de l'Organisation des Nations Unies	24
Organisation internationale du Travail	13
Programme alimentaire mondial	12
Autres organismes	13
<b>Total</b>	<b>1 139</b>

<sup>a</sup> Ce montant inclut les transactions soumises à examen par le PNUD au moment de la clôture des comptes du HCR.

**Note 13****Autres sommes à recevoir**

Les montants figurant dans l'état II sous la rubrique «Autres sommes à recevoir» comprennent les traitements et prestations connexes et les autres éléments en attente de règlement ou de recouvrement indiqués ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Avances au titre de l'indemnité pour frais d'études	9 396
Avances de traitement	6 304
TVA remboursable	2 454
Avances au titre des loyers	1 309
Avances au titre des opérations sur le terrain	1 226
Avances au titre des voyages	907
Solde interfonds à recevoir <sup>a</sup>	775
Dépôts auprès des fournisseurs et autres	496
Provision bancaire	(217)
<b>Total<sup>b</sup></b>	<b>22 652</b>

<sup>a</sup> Le solde interfonds à payer correspond à une contribution non acquittée à recevoir au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.

<sup>b</sup> Au 31 décembre 2006, un montant total de 192 296 dollars était encore dû au HCR au titre de prêts accordés à des réfugiés ou pour leur compte. En 2006, des remboursements totalisant 373 042 dollars, déduction faite des frais et commissions de recouvrement des organismes, ont été encaissés. Les fonds prêtés ont été intégralement dépensés durant l'exercice au cours duquel les prêts ont été consentis, et seuls des comptes pour mémoire sont tenus dans les livres du HCR.

**Note 14****Autres éléments d'actif**

Le solde de 13 122 085 dollars indiqué dans l'état financier II sous la rubrique « Autres éléments d'actif » comprend des frais engagés au titre d'exercices financiers à venir.

**Note 15****Biens durables**

Au 31 décembre 2006, la valeur d'acquisition des biens durables comptabilisée était de 363 821 749 dollars, et leur valeur après amortissement de 95 833 733 dollars.

Au 31 décembre 2005, la valeur d'acquisition des biens durables était de 372 347 983 dollars, et leur valeur après amortissement de 101 389 185 dollars.

**Note 16**  
**Comptes créditeurs**

La somme figurant dans l'état II sous la rubrique « Comptes créditeurs » correspond aux dettes envers des fournisseurs et à d'autres éléments de passif en attente de règlement, comme indiqué ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Fournisseurs commerciaux	7 369
Traitements et prestations connexes	5 702
Comptes créditeurs divers et comptes d'attente	2 938
Solde interfonds à payer au titre du budget ordinaire <sup>a</sup>	775
Siège de l'Organisation des Nations Unies	55
Office des Nations Unies à Genève	21
<b>Total</b>	<b>16 860</b>

<sup>a</sup> Le solde interfonds à payer correspond à une contribution non acquittée à recevoir au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.

**Note 17**  
**Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite**

Conformément à la pratique suivie par les organismes des Nations Unies, le HCR n'a pas prévu de fonds pour couvrir les engagements cumulés ou futurs relatifs à l'assurance maladie après la cessation de service et à d'autres types de prestations dues aux fonctionnaires lorsqu'ils quittent l'organisation. Ces charges sont inscrites aux budgets des programmes pertinents et les dépenses effectivement engagées au cours de chaque exercice sont comptabilisées en tant que dépenses de l'exercice.

**a) Assurance maladie après la cessation de service**

Un actuaire-conseil a été chargé de procéder à une évaluation actuarielle des engagements de l'organisation au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, dont il ressort qu'au 31 décembre 2006, les charges estimatives du HCR à ce titre s'établissent comme suit :

(En dollars des États-Unis)

	<i>Valeur actuelle des prestations futures</i>	<i>Charges à payer</i>
Charges brutes	480 304	344 407
À déduire : cotisations des retraités	113 557	79 729
Charges nettes	366 747	264 678

La valeur actuelle des prestations futures correspond à la valeur actualisée de toutes les prestations qui seront versées plus tard à tous les retraités actuels et à tous les fonctionnaires en activité appelés à prendre leur retraite ultérieurement,

déduction faite des cotisations des retraités. Les charges à payer représentent la part de la valeur actuelle des prestations acquise par les fonctionnaires entre la date de leur entrée en fonctions et la date de l'évaluation actuarielle. Les prestations concernant les fonctionnaires en activité leur sont totalement acquises à la date à laquelle ils peuvent faire valoir leurs pleins droits à la retraite. Ainsi, pour les retraités et les actifs ayant droit aux prestations après leur départ à la retraite, la valeur actuelle des prestations futures et les charges à payer sont de montant égal. Les charges à payer ont été évaluées sur la base d'un taux d'actualisation de 5,5 %.

**b) Congé annuel accumulé**

À la cessation de service, les fonctionnaires ont droit au paiement des jours de congé annuel qu'ils ont accumulés, jusqu'à un maximum de soixante jours. Le montant total que l'organisation devrait déboursier à ce titre est estimé à 31,7 millions de dollars.

**c) Prestations dues à la cessation de service**

Conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, certains fonctionnaires ont droit, lorsqu'ils quittent l'organisation, à une prime de rapatriement et au remboursement de certains frais de réinstallation, en fonction de leur ancienneté dans le service. Au 31 décembre 2006, le montant total que l'organisation devrait déboursier à ce titre est estimé à 150,4 millions de dollars. L'estimation est fondée sur le nombre effectif de fonctionnaires du HCR dans chaque lieu d'affectation et sur des moyennes concernant les traitements et le nombre d'années de service.

**d) Régime de retraite**

Le HCR est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale pour fournir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse commune gère un régime de retraite par capitalisation à prestations définies. Le HCR est tenu de verser des cotisations à la Caisse au taux fixé par l'Assemblée générale. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, le HCR doit également verser à celle-ci une part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué ces dispositions. L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2005 faisait apparaître un excédent de 1,29 % de la rémunération considérée aux fins de la pension.

